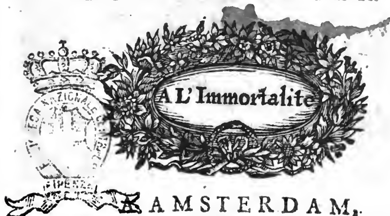


MEMOIRES
DE *champollion*
M^R. JOLI,
CONSEILLER
AU
PARLEMENT:
*Contenant l'Histoire de la Regence d'*ANNE *d'*AUTRICHE, *& des premieres années de la Majorité de* LOUïS *XIV. jusqu'en* 1665. *avec les intrigues du Cardinal de* RETZ *à la Cour.*

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez JEAN FREDERIC BERNARD.

M. DCC XVIII.



PREFACE.

QUoique le Sieur Joly, Auteur de ces Memoires ne ſoit pas le principal perſonnage qui paroit ſur la Scene, il y joue néanmoins un Rôle ſi brillant & ſi diſtingué, qu'il efface en quelque ſorte le premier. En effet, il eſt preſque partout l'objet dominant. C'eſt lui qui donne les avis les plus ſages, qui inſpire les réſolutions les plus fermes, qui forme les projets les mieux concertez, qui imagine les expediens les plus déciſifs, qui trouve les temperamens les plus judicieux, & qui ſe charge avec ſuccès des négociations les plus délicates, & des entrepriſes les plus difficiles. On ne peut ſoupçonner raiſonnablement que ce portrait ſoit flatté. On ſçait que le Sieur Joly étoit un des hommes de ſon tems qui avoit le plus d'eſprit, de pénétration, de fermeté, d'adreſſe, & de toutes les autres qualitez qu'on lui attribue ici. Il regne d'ailleurs dans toute ſa narration un air de ſincerité qui plait d'abord; excepté ſur la fin de l'Ouvrage, où la malignité des traits Satyriques qu'il répand ſur le Cardinal de

Retz, frappe tellement qu'on n'en peut douter. Il ne faut point chercher ailleurs la source de ces invectives que dans le chagrin qu'il eut de voir que le Cardinal lui eut préferé le Sieur Malclerc son Ecuyer, qui avoit trouvé le secret de s'attirer toute la confiance de son Maître.

Pour ce qui regarde le langage de l'Auteur, il est surprenant qu'il ait écrit avec tant de politesse & d'élegance, dans un tems où notre Langue étoit bien éloignée de la pureté qu'elle à aujourd'hui. Son style est incomparablement plus uni & plus net que celui du Cardinal de Retz ; & l'on voit qu'il s'est étudié à s'énoncer avec toute la clarté & tout l'ordre dont un discours historique est capable.

Au reste, on ne doit pas prendre ces Memoires pour une repetition de ceux du Cardinal ; car bien qu'on y rapporte d'abord à peu près les mêmes choses, cependant on y remarque un grand nombre de faits nouveaux, & de circonstances, ou entiérement differentes, ou mieux détaillées. Outre cela le Sieur Joly va bien plus loin, & renferme les évenemens de plusieurs années, dont il n'est fait aucune mention dans les premiers Memoires. L'on peut

peut même dire que ce qu'il a ajoûté eſt la partie la plus curieuſe de l'Ouvrage ; parce qu'on y voit la vie domeſtique & les qualitez perſonnelles du Cardinal de Retz developpées, & miſes dans tout leur jour.

On eſpere que le Public, qui a ſi bien reçû les premiers Memoires, ne fera pas aux ſeconds un accueil moins favorable. On ſe prepare à lui preſenter un troiſiéme Ouvrage qu'on peut nommer ſingulier, où l'on dévoile d'une maniere très-intereſſante le fond d'un myſtere, dont on n'a eu juſqu'ici que des idées ſuperficielles.

Comme celui qui donne preſentement cette édition des Memoires de JOLY alloit finir ſon Ouvrage, on lui a envoyé de France le même Livre imprimé à . . . . ſans nom de Libraire, ſinon qu'il y a au Titre, *à Rotterdam chez les Heritiers de Leers.* Cependant on avertit les gens de bon gout, que cette Edition eſt très defectueuſe, & tronquée. C'eſt dequoi on peut être convaincu, en liſant les éclairciſſemens Hiſtoriques qui ſuivent l'éloge du Cardinal de RETZ ; piece qui n'eſt pas dans l'Edition de France, non plus que le Memoire touchant le Cardinal de RETZ, &c. Ceux de Madame de Nemours, & la plus part des éclairciſſemens.

ELOGE
DU
CARDINAL DE RETZ,

Par D . . .

JEan François Paul de Gondy, Archevêque Titulaire de Corinthe, Coadjuteur de Paris, depuis Cardinal de Retz & second Archevêque de Paris, naquit au mois d'Octobre 1613 du Mariage de Philippe Emanuel de Gondy, Comte de Joigni avec Françoise Marguerite de Silly, fille d'Antoine de Silly, Comte de Rochepot. On lui donna pour Precepteur Vincent de Paul.

Le Cardinal de Retz fit voir dès l'enfance qu'il étoit né avec d'heureuses dispositions pour les affaires : Un esprit intriguant, & plein de ressources, beaucoup de penetration, beaucoup de jugement & une vivacité surprenante. Il avoit une Memoire extraordinaire ; puis qu'on assure qu'il recitoit par cœur à ses amis toute l'Histoire de sa vie, avec autant d'ordre, que s'il l'eut composée sur le papier. En sa jeunesse il parut plus propre à manier l'épée, qu'à lire dans un Breviaire. Il se batit plus d'une fois en duël. La vivacité de son esprit le rendoit impatient, d'ailleurs il avoit beaucoup de courage & beaucoup d'honneur. On le consacra malgré lui à l'Etat Ecclesiastique : Il l'avoue dans ses Memoires ; mais son grand genie s'assujettit bientôt aux fonctions pénibles de la Prêtrise, & l'on auroit dit qu'il étoit né pour être d'Eglise. L'envie de se faire aimer du peuple & de son

Cler-

Clergé lui donnerent l'éclat & les aparences d'un veritable Pasteur : car il aima constamment le monde, excepté les dernieres années de sa vie qu'il passa dans la retraite. Il avoit l'humeur douce & bienfaisante ; il parloit avec force, sur le champ & sans meditation : mais peux scrupuleux pour le choix des termes & pour l'arrangement des Phrases, il pensoit plutôt à persuader, qu'à plaire à l'oreille. Ses discours sont pleins de sentimens & de Maximes.

Il aimoit & admiroit la vertu Romaine, parce qu'il la trouvoit heroïque. Plutarque Sallufte, Tite-live & quelques autres Anciens avoient fortifié cette grandeur d'Ame, d'ailleurs naturelle à Mr. le Cardinal de Retz. Il meriteroit d'être comparé aux grans Hommes de la Republique Romaine, si l'amour des plaisirs, l'ambition & la vanité n'avoient terni son merite & donné un air de faction à sa conduite.

Il avoit peu de pieté & peut être peu de Religion. Il préchoit comme un simple Curé & vivoit comme le Courtisan le plus mondain. Le peuple ébloui de la regularité Apostolique de Mr. de Retz ne faisoit aucune Reflexion sur la vanité, qui dans le fond étoit le veritable motif de cette Regularité.

L'amour de la gloire & le desir d'être loué le firent souvent paroitre avec succès, ce qu'il n'étoit pas; actif, quoique paresseux, toujours solide, bien que souvent occupé de bagatelles; sans ambition, quoique très ambitieux. Il l'avoue de bonne foi dans une conversation qu'il eut avec Joly, Auteur des Memoires qu'on donne presentement au public.

Cependant il faut avouer, que quand il vouloit, il alloit plus qu'il ne paroissoit possible d'aller, & que la penetration de son esprit trouvoit des mo-

yens impraticables aux autres. Il travailloit alors comme s'il étoit né laborieux & resistoit aux accidens avec une fermeté au dessus de l'homme.

Il se servit fort utilement des malheurs publics pour se faire Cardinal. Le Roi le nomma & donna peu de tems après des ordres secrets pour revoquer cette Nomination : mais plus vigilant en cette ocasion & mieux servi que la Cour, il prevint habilement le Roi & le Cardinal Mazarin. On croit qu'Innocent X. ne fut pas faché de mortifier celui ci par l'Elevation de M. de Retz. Dans la suite la Cour le fit arrêter au Louvre. Il soufrit avec courage ; à la fin il donna sa démission de l'Archevêché de Paris, pour se delivrer de la prison. Cependant on lui manqua de parole; la Cour le fit conduire à Nantes. Sa prison ne changea que de nom : mais il eut le bonheur de s'en sauver même en plein jour, soutenu par son courage, & secouru de ses amis. Alors il revoqua sa demission, passa en Espagne & de là à Rome, où il assista au Conclave d'Alexandre VII. qui negligea les interêts du Cardinal. C'est ce qui l'obligea de se retirer en Franche Comté, d'où il erra pendant quelque tems en Allemagne, en Hollande, en Flandre & en Angleterre. Après la mort du Cardinal Mazarin, il se rendit aux volontés de la Cour & donna sa démission : mais il n'eut aucune part aux afaires du Gouvernement. On le craignoit, & si l'on fait attention aux Maximes Republiquaines, qui sont repandues dans les Memoires de cette Eminence; il faut avouer que la Cour n'avoit pas tort de le craindre. Il entra dans divers Conclaves : mais enfin il prit le parti de la Retraite, resolu de passer dans la pieté les jours qu'il avoit encore à vivre. Alors il retrancha considerablement de sa dépense & se reduisant au necessaire, il acquita ses dettes avec beaucoup de generosité. On jugea diversement de cette Retraitte ; les uns l'at-

l'attribuerent au dégout du monde, les autres à l'age, qui annonce aux vieillars les aproches de la mort. Il demeura donc exposé encore à la malignité des jugemens des hommes : mais quoiqu'il en soit, sa retraite est la plus éclatante action de sa vie.

Le Cardinal de Retz mourut à Paris le 24. Aoust 1679. agé de 66. ans. Il nous a laissé des Memoires excellens & qui lui feront éternellement honneur ; la Conjuration de Jean Louïs de Fiesque, qu'il écrivit, comme il dit lui même, à l'age de 17. ans ; & quelques pieces sur les afaires du tems, desquelles il est parlé dans les Memoires du Cardinal, & dans ceux de Monsieur Joly.

ECLAIRCISSEMENS

Pour servir à l'intelligence des Memoires de Mr. Joli.

TOME PREMIER.

PAge 1. pour juger de la joye des Peuples à la nouvelle de la mort du Cardinal de Richelieu, il faut lire le Tableau du Gouvernement des Cardinaux Richelieu & Mazarin, de Colbert &c. Jamais on ne vit tant d'Epitaphes sanglantes, de Vers Satiriques & de Pasquinades.

Ibid. Anne d'Autriche étoit une Espagnole fiere, imperieuse, d'une humeur aigre & qui même quelquefois se piquoit d'une espece de Dévotion.

P. 2. Augustin Potier, Aumonier & confident de la Reine, & Evêque de Beauvais. Son peu de capacité parut en ce qu'il proposa aux Hollandois de se faire Catholiques, pour conserver les bonnes graces de la Cour & se maintenir dans l'Alliance de la France.

P. 3. d'Emery & quelques autres Ministres de ce tems-là étoient des gens d'un mérite paralléle à celui de ces affranchis, qui sous les premiers Cesars accablerent le peuple Romain.

p. 9. lisés Goiset & non pas Grisel. Il rencontroit quelquefois dans ses prédictions: je dis quelquefois.

p. 26. très haï sans doute, témoins des milliers de Vaudevilles, d'Epitaphes & de Chansons contre cette Eminence usuriere.

p. 27. Il est Auteur associé à la Chapelle dans le titre du joli Voyage que l'on appelle Voyage

ge de la Chapelle & de Bachaumont réimprimé plusieurs fois.

p. 33. Cet Abbé de la Riviere, depuis Evêque de Langres, legua en mourant cent Ecus à celui qui feroit son Epitaphe. En voici deux.

Monsieur de L. . . . est mort Testateur Olographe,
Et vous me promettez, si j'en fais l'Epitaphe,
Les cent Ecus par lui legués à cet effet:
Parbleu l'argent est bon dans le siecle où nous sommes
Comptez toujours: Cy git le plus méchant des hommes.
Payez: le voila fait.

Cy git un très grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille Vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage.
Je n'en dirai pas davantage
C'est trop mentir pour cent Ecus.

p. 42. *La premiere aux Corinthiens*) par allusion au titre d'Archevêque de Corinthe, que portoit le Coadjuteur de Paris.

p. 43. Cette Masarinade, piece très-libre & très-forte se trouve parmi les Oeuvres de Scarron.

Scarron étoit un bel Esprit de ce tems-là, & très fameux par ses Ecrits boufons & burlesque: plus fameux encore, pour avoir été le Mari de Madame de Maintenon, qui sans doute ne s'attendoit pas alors à quelque chose d'infiniment plus avantageux

geux dans la suite; bien que devenuë, suivant la Chanson.

Et plus vieille & plus laide
Que Madame Scarron,

Marigni étoit une autre bel Esprit fort attaché à Monsieur le Prince.

p. 44. lisés Nerlieu & non pas Noirlieu.

p. 45. lisés Le Comte de Roian, & non pas le Comte de Rohan.

p. 46. Denis Antoine Cochon, & non pas Cohon, ancien Evêque de Dole.

p. 54. Ce Renard avoit été Laquais de l'Evêque de Beauvais, & ensuite son Valet de Chambre. Comme il entroit au Louvre, par le moyen de son Maitre, il avoit accoutumé de présenter tous les matins un bouquet à la Reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits présens étant bien reçûs, Renard obtint de S. M. quelques recompenses & entr'autres la jouissance d'une partie du Jardin des Thuilleries. Il y bâtit une Maison & l'embellit si bien, que ce lieu devint un reduit pour les personnes de la plus haute qualité. On s'y divertissoit, on y jouoit, & souvent même on y tenoit des conferences sur les affaires du tems. Renard se fit peindre en jeune garçon qui présentoit des fleurs à la fortune, pour tirer quelques présens de la Déesse. La fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet & faisoit en souriant tomber une pluie d'or dans le sein du jeune garçon.

p. 73. C'est à ce Guenaud qu'en veut Gui-Patin dans ses Lettres. Guenaud étoit Medecin de la Reine & grand Partisan de l'Antimoine. Il marchoit toujours à cheval. C'est pour cela qu'on faisoit l'honneur à Guenaud de dire, en parlant de lui, *Guenaud & son cheval.* Il mourut en 1667.

p. 88.

p. 88. Jean de Montreuil Secretaire du Prince de Conti & son serviteur très-affectionné. Il étoit bel Esprit & entendu aux affaires. Montereul, ou Montreuil, avoit beaucoup de genie, & supleoit parfaitement à la petitesse d'esprit de son Maître, qui n'avoit rien d'illustre que la naissance, & la gloire d'être frere du grand Prince de Condé,

p. 89. Monsieur le Cardinal de Retz avoue très naïvement la peine que lui fit la soumission de Madame la Princesse Douairiere. *Ie faillis*. dit-il, *à mourir de honte*.

p. 98. On s'avisa d'envoyer un papier blanc plié en Lettre, à Mr. le Comte d'Harcourt, avec cette suscription, *A Monseigneur le Comte d'Harcourt ci-devant General &c, à présent Prévost de Mess. les Marechaux*.

p. 117. Cet Archevêque d'Ambrun s'appelloit George d'Aubusson.

p. 126. La Duchesse de Longueville (dit Mr. de la Rochefoucaut,) avoit les avantages de l'esprit & de la beauté en si haut point, ... qu'il sembloit que la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un Ouvrage parfait & achevé: mais ces belles qualitez étoient moins brillantes, à cause d'une tache.....qui est que bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particuliere adoration pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs sentimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres.

p. 157. Au commencement. Le Duc de la Rochefoucaut colore du mieux qu'il peut cette action, qui étoit indigne d'un homme de courage & de naissance.

p. 165. l. 25. C'étoit en effet trop d'honneur que le Roi faisoit à sa Mere. On s'embarrassa peu de l'éducation de S. M. & l'on peut lire à cette occasion, les *Maximes pour l'Institution d'un Roi*, *op-*

po-

posées à celles du Cardinal Mazarin. Cet Ouvrage a été fait par Mr. Joly Chantre de la Sainte Chapelle. Le Roi avoit de grandes qualitez naturelles, mais faute d'être cultivées, & malgré les Eloges flateurs & magnifiques des beaux esprits du Royaume, il s'y glissa beaucoup de hauteur & d'entêtement.

* Une soif de regner que rien ne pût éteindre,
L'orgueil de voir vint Rois le servir & le craindre.

Et pour tout dire beaucoup de *Mazarinisme.*

p. 188. Cet Abbé Fouquet étoit un fort méchant homme, ainsi que Servien & quelques autres suposts de la Tirannie. Ils avoient les qualitez de *Sejanus*, de *Narcisse*, de *Pallas*, ces fameux Scelerats de l'Ancienne Rome.

Tome II.

p. 20. Le Sieur de Longueil étoit Conseiller en la Grand' Chambre. Après son argent & sa fortune, ce qu'il aimoit le plus c'étoit l'Etat. Cinquante mille Ecus Mazarins lui firent quitter la Fronde. Voyez les Memoires de Mr. de la Rochefoucaut.

p. 28. l. 26. Ce n'étoit encore que le premier coup de cette Verge, qui dans la suite a frapé si rudement à coups redoublez.

p. 31. (Note prise dans l'Edition de France.) Le Cardinal Mazarin écrivoit sans cesse à la Reine, qu'il falloit faire arrêter le Cardinal de Retz, sans quoi il ne retourneroit jamais à Paris, où il ne croyoit pas être en sûreté, pendant qu'il y reste-

* Vers de Racine.

teroit un homme capable de lui tenir tête. De plus il ne vouloit retourner qu'après la prison du Cardinal de Retz, afin de mander à Rome qu'on l'avoit résolue sans sa participation.

p. 33, l. 4. (dans l'Edition de France.)

On lui offrit 7. Abbayes 50000. Ecus de pension & 100000. Ecus argent comptant.

p. 34. Le Cardinal de Retz représente le Duc de Brissac comme un homme de cire, chancellant, irresolu, prenant les premieres Impressions. Ce n'est pas là le Caractere d'un homme qui en gouverne un autre.

p. 37. l. 21, dans l'Edition de France, on a obmis ces parolles. *Ce dessein alloit à le faire perir en secret par assassinat & en trahison*; & plus bas ces deux mots, *de honte*.

p. 41. (Note de l'Edition de France.)

Le Cardinal de Retz se précipita par la même présomption qui perdit le Duc de Guise à Blois. Ils s'imaginoient l'un & l'autre, qu'on n'oseroit attenter à leur personne: Sans reflechir que le plus dangereux état pour un Sujet, c'est de se rendre redoutable à son Souverain.

p. 43. Au lieu de *Dannés* lisés *Daurat*.

p. 44. Cet Archevêque de Paris, Oncle du Cardinal de Retz étoit une bête mitrée, incapable de faire du bien & du mal, sinon par hazard & purement en Machine,

p. 46. lig. 21. On a retranché ces deux mots dans l'Edition de Paris, (*lache conseil.*)

p. 55. l. 3. (Note de l'Edition de France.)

Le Cardinal fait un portrait affreux de cet homme. Il étoit dur, inhumain, impitoyable, livré à ses Interêts, capable de tout entreprendre pour sa fortune. Il est étonnant que le Cardinal doutât qu'un tel avanturier fut prêt à sacrifier son devoir pour de l'argent.

p. 56. (Note de l'Edition de France.)

On attribuë la phrenesie de Braguelone à une autre cause. Il n'étoit point entré en prison pour porter le Cardinal à se démettre: Car c'étoit l'homme du monde le moins propre à une négociation; mais pour lui tenir compagnie. Il tomba bientôt dans une mélancholie affreuse, qui lui renversa la tête.

p. 57. (Note de l'Edition de France.)

Le Nonce éut ordre de s'arrêter à Lion, & le Pape ne poussa pas plus loin cette affaire, de crainte de commettre son autorité.

p. 59. Claude Duflos Sieur d'Avanton, Gentilhomme de Poitou.

p. 61. Le Chapitre s'assembla dés 5. heures du matin, une heure aprés la mort de l'Archevêque de Paris.

p, 62. l. 27. Cette maniere d'agir ressembloit, si l'on veut, à celle d'Henry VIII. Il y avoit au moins ceci de commun; beaucoup de fierté & de violence, une volonté absoluë, une autorité qui ne pouvoit souffrir de replique. En ce tems-là Mazarin étoit plus que jamais l'Oracle de la Reine Anne d'Autriche; le Roi commençoit à s'émanciper; des gens nés petits vouloient s'élever, & ces petites gens voloient bien haut.

p. 62. (Note de l'Edition de France.)

La procuration pour prendre possession n'avoit point été signée par le Cardinal de Retz. Le principal d'un College, (on croit qu'il s'appelloit le Houx,) demanda à voir son écriture & la contrefit si bien, que tout ce que l'on a crû avoir été écrit par le Cardinal l'étoit par lui.

p. 64. l. 33. (Note de l'Edition de France.)

Cela ne fut pas difficile à ce Seigneur, qui forçoit son naturel en prenant le ton menaçant: Car il étoit

toit l'homme de la Cour le plus poli & le plus civil.

p. 75. Le Maréchal de la Meilleraye étoit pourtant si accoutume à la soumission, qu'il trembloit quand le Cardinal Mazarin parloit un peu haut, L'interêt l'endurcit enfin, & bien lui en prit, car sa Maison hérita des concussions de S. E.

p. 83. Lisés le Marquis de Vassé.

p. 88. Le Cardinal raconte un peu autrement son évasion, & les particularitez qui la suivirent.

p. 89. l. 26. (Note de l'Edition de France.) Il fut vingt fois sur le point de s'évanouïr, & pour l'empêcher il étoit obligé de se tirer les cheveux de toute sa force.

p. 93. l. 15. Pas trop resolumént: au contraire il dit cela d'un air fort niais & Normand.

p 94. l. 1. (Note de l'Edition de France.) Il ajoutoit que si Joly pouvoit tomber entre ses mains, il le feroit pendre au creneau sur lequel étoit monté le Cardinal pour descendre.

p. 98. l. 21. (Note de l'Edition de France.) Il n'y avoit point de choix à faire; Beilisle étoit l'unique endroit où le Cardinal pût se retirer pour quelque tems: encore eut il de la peine à s'echaper.

p. 101. Arras étoit une Place de grande importance aux Espagnols. Un peu avant que les François la prissent, on disoit par dérision à Arras,

Quand les François prendront Arras,
Les Souris mangeront les Chats.

Les François la prirent, & que n'auroient-ils pas pris, commandez par des Heros? On retrancha une lettre au Vers, & l'on dit alors :

Quand les François rendront Arras,
Les Souris mangeront les Chats,

Ibid. (Note de l'Edition de France.)

Les Espagnols étoient commandez par le Prince de Condé, & ils furent obligez de lever le Siege, après avoir été forcez dans leurs Retranchemens. Il en seroit arrivé tout autrement, si Fuensaldagne avoit suivi le sentiment de M. le Prince, qui fit admirer son habileté dans sa retraite.

p. 102. l. 18. (Note de l'Edition de France.)

Le Cardinal de Retz n'étant pas venu à Paris, il est probable que la marche des Espagnols n'auroit pas produit un grand effet, dont le fondement étoit sa présence. Le Cardinal Mazarin dit à cette occasion, que la fortune, qui avoit favorisé l'évasion du Cardinal de Retz, s'en étoit en quelque façon repentie, à cause de sa chute qui en avoit rendu les suites inutiles.

p. 104. (Note de l'Edition de France.)

A la première nouvelle qu'eut M. de la Meilleraye de la retraite de M. de Retz dans l'Isle, il fit mettre en Mer quantité de Barques longues pour empêcher sa sortie. On ne peut même douter raisonnablement qu'il n'ait pris cette précaution; car il étoit très-mortifié de la fuite de son prisonnier & du bruit qui couroit à la Cour, qu'il l'avoit favorisée.

p. 107, l. 4. (Note de l'Edition de France.)

Les suites de chaque heureux évenement étoient toujours l'exil ou l'emprisonnement de quelques-uns des Ennemis du Cardinal Mazarin; & le bonheur public annonçoit les malheurs de quelques particuliers.

p. 108. l. 13. (Note de l'Edition de France.)

Le Cardinal d'Ossat écrivoit à Henry IV. *Sire*, gagnez des Batailles par delà, & vos affaires iront

bien

bien par deçà; c'est-à-dire, à Rome, où le Cardinal étoit alors pour ménager l'absolution du Roi.

p. 111. l. 11. (Dans l'Edition de France on a retranché ces mots *dit-on*.

Ibid. (Note de l'Edition de France.)

La Vie du Cardinal fut en fort grand danger à Tudela; quelques mutins ayant proposé d'entrer chez lui de force pour l'assassiner: Ce qui lui faisoit dire long-tems après, qu'il surpassoit Henry IV. en un point, puisque la Vie de ce Prince n'avoit été en danger qu'onze fois & que la sienne y avoit été quinze.

p. 118. lisez l'*Ambrogiano*.

Ibid. l. 15. (Note de l'Edition de France.)

Le Grand Duc donna la premiere place au Cardinal de Retz & le fit mettre sur un siege plus élevé que le sien. Le Cardinal reçut ces honneurs avec beaucoup de modestie.

p. 123. lisez la *nuée grise*.

p. 125. (Note de l'Edition de France.)

Voici un trait de l'avidité de Donna Olympia. Un Seigneur lui ayant envoyé de très-beaux fruits dans un bassin d'argent, elle retint tout, prétendant que le bassin faisoit partie du présent.

p. 121. Dans la Note, lisez *Durazzo*, *Costagati*, *Filomarini*, & plus loin dans la même Note *Raggi*.

p. 135. (Note de l'Edition de France.)

On appelloit cette Faction l'Escadron volant, parce qu'elle paroissoit détachée des deux autres & comme voltiger entre-elles.

p. 136. Dans la Note lisez *Rondavivi*.

p. 144. Le Cardinal de Retz donne une idée bien differente du Sieur De Lionne.

Ibid. (Note de l'Edition de France.) Croissy Fouquet & non Croisy, n'etoit rien au Sur-Intendant; famille toute differente & ennemie.

p. 151. Lisés du College des Grassins, c'est de le Houx, dont il est parle ici.

Ibiü. On a oublié dans l'Edition de France, les paroles qui suivent: *Ces deux hommes osoient bien, au milieu de Paris & sous une autorité qui ne trouvoit point d'oposition, insulter impunement à la Cour.*

p. 157. Après Antoine Denis ajoutés Cochon.

p. 161. On pretend que des Motifs purement humains porterent cette Reine à renoncer à la Couronne, & sur cela on peut lire Vigneul Marville dans le 3. Tome de ses Melanges. La nature se manqua en formant cette Princesse. C'étoit une maniere de *Virago*, un ambigu. Elle tenoit des deux sexes, imitoit les hommes tant qu'elle pouvoit & dans l'occasion étoit femme autant que femme qu'il y ait au monde. Du reste elle montoit un Cheval, faisoit le coup de pistolet, couroit le Cerf, aimoit quelquefois les gens de Lettres; se croyoit une Heroïne & vivoit en Avanturiere.

p. 162. Lisés *Morel*, au lieu de *Moulet.*

p. 171. Lisés *Maremme* & non *Maresine.*

p. 179. L. 16. l'Edition de France à retranché ces mots, *en certaines occasions.*

181. (note de l'Edit: de France.)

On a dit du President de Bellievre, qu'il étoit plus grand par ce qu'il n'avoit pas fait, que par ce qu'il avoit fait; à cause des exactions qu'il avoit empêchées. On trouva après sa mort, dans son Cabinet, grand nombre d'Edits onereux au Peuple, qu'il n'avoit pas voulu verifier au Parlement.

p. 19. L. 14. (Note de l'Edit: de France.)

Joly qui témoigne par tout ailleurs tant de mepris pour Malclerc, cite ici ces parolles comme une sentence, parce qu'elles sont injurieuses au Cardinal.

p. 197. (Note de l'édition de France.)

Le fin Cardinal sachant que le Roi n'en viendroit ja-

jamais jusqu'à épouser sa Niece & qu'elle ne pouvoit être tout au plus que sa Maitresse, craignit que ce Prince ne s'en dégoutât ensuite & que la disgrace ne retombât sur lui même par contrecoup. Il prit donc le parti de l'éloigner, & ce fut un trait de prudence.

p. 198. L. 13. C'étoit une feinte de l'Espagne pour faire craindre au Mazarin qu'on n'abandonnât au Prince une partie considerable des Païs bas.

p. 199. L. 6. l'Edit. de France à taché d'adoucir tout le commencement de ce paragraphe & a suprimé ces paroles : *S'il lisoit, il ne lisoit que des Livres de badineries & de fadaises.* On en a fait autant un peu plus bas dans le recit de la dispute de M. de Retz avec son Ecuyer.

p. 202. L. 9. (Note de l'Edit : de France.)

Le Roi d'Angleterre écouta cette proposition avec mépris & dit que la fortune ne lui avoit point encore fait de pareille insulte.

p. 204. Le Testament de M. Colbert raporte des particularités assés curieuses de la mort du Cardinal Mazarin. On peut voir ce qu'il en dit au Chap. 3. Mais cet Ouvrage n'est pas des plus autentiques. Il traita la mort de bagatelle & pour dire la verité il mourut sans inquietude, comme le plus vertueux de tous les hommes. Mille Epitaphes obscurcirent la memoire de cet illustre Maltotier. En voici une.

Cy git l'Eminence deuxieme,
Dieu nous garde de la troisiéme.

p. 205. (Note de l'Edit. de France.)

C'est ce Berthet qui avoit été chargé de proposer le Mariage d'une Niece du Cardinal Mazarin & de promettre au Roi de la Grande Bretagne douze Millions pour sa dot.

p. 210. (Note de l'Edit. de France.)

On engagea auparavant adroitement M. Fouquet à se défaire de sa charge de Procureur General, sous prétexte qu'étant chargé de toutes les afaires depuis la mort du Cardinal Mazarin, elle lui devenoit inutile. La Cour alla en Bretagne pour s'emparer de Bellisle que le Sur-Intendant avoit achetée de la Maison de Retz & fait fortifier en cas de revers. Mr. le Tellier ne voulut se mêler du procès ni directement ni indirectement.

p. 218. (Note de l'Edit. de France.)

L. 13. Il est visible que le Sieur Joly est outré lui même & qu'il charge son Tableau. Il regne ici & dans la suite de cet ouvrage un esprit de Satire & de malignité qui supose beaucoup de chagrin contre le Cardinal de Retz. Il l'accuse de timidité, d'irresolution & d'attachement au plaisir. Mais dans l'étrange situation où se trouvoit le Cardinal, pouvoit il se déterminer facilement ne voyant, pour ainsi dire, autour de lui que des precipices? & d'ailleurs ne voit on pas tous les jours que l'abatement est l'éfet du grand chagrin? L'inaction & l'irresolution une suite de l'abatement? Pour l'attachement aux plaisirs; il seroit dificile de le justifier tout à fait : mais outre qu'il n'y a personne qui n'ait son défaut, l'Auteur lui attribue bien des foiblesses qu'il n'eut point & grossit celles qu'il eut en éfet.

p. 220. Au lieu de ces mots: *Il proposa encore au même personnage de passer en Angleterre plus de quinse mille livres &c.* lisés ; *Il proposa encore au même personnage de passer en Angleterre avec Malclerc, pour y toucher une somme de plus de quinze Milleliv. Sterlings &c.*

p. 220. L. 31. Le Sieur Joly ne fait pas justice en cette occasion au Cardinal de Retz. Ce n'étoit point du tout le Caractere de cette Eminence, on peut voir ce qu'ont ecrit les Auteurs Contempo-

rains

rains du Cardinal, qui ne l'ont jamais accusé d'une pareille obliquité. Il agissoit de bonne foi, mais il n'avoit plus de credit à Rome.

p. 221. Mr. de Marca mourut le 29. Juin 1662. âgé de 68. ans. Il avoit été President au Parlement de Pau; Conseiller d'Etat & Archevêque de Thoulouse. Il fut nommé à l'Archevêché de Paris, & mourut voyant la terre promise, mais sans y metre le pied. On lui fit cette Epitaphe.

Ici gît Monsieur de Marca,
Que notre grand Prince marqua
Pour être Chef de son Eglise.
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plait à la surprise,
Dès aussi-tôt le démarqua.

p. 221. Tout le commencement du paragraphe qui commence par ces mots, *le Duc de Crequy*, &c. manque dans l'Edition de France jusqu'à ces mots, *les Corrspondans &c.* Quoiqu'on raconte ici de cette afaire, il y en a qui l'attribuent au desir de vengeance dans Mario Chigi frere du Pape & que tout le reste ne fut qu'un prétexte.

p. 224. (Note de l'Edition de France.)

Esprit Flechier mort en 1710. agé de 78. ans son merite l'avoit fait nommer à l'Evêché de Lavaur en 1685. & ensuite à celui de Nimes en 1687, Il avoit été reçû de l'Academie Françoise en 1673. à la place de M. Godeau Evêque de Vence.

p. 225. (Note de l'Edition de France.)

On avoit deja donné le nom d'Eminence Grise auparavant au P. Joseph, favori du Cardinal de Richelieu, dans l'Epitaphe qu'on lui fit.

Cy gît au Chœur de cette Eglise
La petite Eminence grise,

Et

Et quand au Seigneur il plaira,
L'Eminence Rouge y gira.

p. 227. (Note de l'Edition de France.)
Cette Genealogie a été imprimée en l'Année 1682. par les soins de Madame de Lesdiguieres.

p. 228. (Note de l'Edit : de France.)
On n'a jamais douté que M. le Tellier n'eut une jalousie secrete contre Monf. Colbert; parce que le Roi avoit souvent des conversations particulieres avec lui & qu'il paroissoit prendre beaucoup de confiance en ses avis.

p. 229. M. le Cardinal de Retz parut devant S. M. avec un air respectueux & un peu embarassé, qui est assés celui des personnes qui reparoissent devant leur Souverain, après une longue disgrace. Cette Note est de l'Edition de France, aussi bien que la suivante.

p. 232. L. 12. Le Cardinal s'en explique d'une maniere bien differente. Il dit au contraire, que depuis ses disgraces il lui en avoit beaucoup plus couté qu'auparavant avec ses Domestiques, qui n'étoient jamais contens; quoi qu'ils fussent tous très bien payés. Il parle en particulier du Sieur Joly comme d'un esprit un peu dificile & sujet à prendre souvent des travers.

On n'a reçu ces Eclaircissemens qu'après que l'Impression des Memoires étoit achevée.

On doit prendre garde, qu'on a mis mal à propos au Titre de cette Edition, que Mr. Joly étoit Conseiller au Parlement. Il étoit Conseiller au Chatelet.



MEMOIRES DE M. JOLI.

LE Miniſtere du Cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de ſa mort fut reçûe géneralement dans toute la France, avec des témoignages & des ſentimens d'une joye qu'on ne peut aſſez exprimer; & même comme cette mort fut bien-tôt ſuivie de celle du Roi Louïs XIII. & que la Régence fut donnée à la Reine, cette joye fut extrêmement augmentée par l'eſperance qu'on eut d'un changement avantageux, & que la Reine, qui avoit elle-même beaucoup ſouffert des violences du Cardinal de Richelieu, prendroit une conduite oppoſée à celle de ce Miniſtre, d'autant plus que juſqu'alors S. M. avoit toujours paru fort ſenſible à la miſere des Peuples, & aux diſgraces des Particuliers. Mais comme on remarqua bien-tôt après que la Reine en changeant d'état avoit auſſi changé d'humeur & de ſentiment; comme on vit qu'elle remettoit le Gouvernement du Royaume, &

& le soin des affaires au Cardinal Mazarin, après s'être defaite de l'Evêque de Beauvais, à qui elle avoit de grandes obligations & qui étoit au moins un homme de bien, chacun se figura diversement & à sa mode les raisons de ce choix & de cet attachement à un Etranger, de sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plûpart des grans Seigneurs & autres personnes de qualité, même de quelques-uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitoit fort inconsiderément de s'attacher à son nouveau Favori.

Aussi les Peuples au lieu du soulagement qu'ils avoient attendu, se trouvans plus que jamais accablez de nouveaux subsides, les belles esperances qu'on avoit eues, & les acclamations générales qui avoient été faites lorsque la Reine amena le nouveau Roi à Paris, & qu'elle fut déclarée Régente, se tournerent subitement en murmures, en imprecations & dans une espece de desespoir qui est toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'esperer, & qui se trouvent tout d'un coup frustrez de leur attente.

Voila dans la verité quelle fut la cause des Barricades, car bien qu'elles ne soient arrivées que plus de cinq ans après la Régence, les degoûts, qu'on donnoit sans cesse à toutes sortes de personnes, & les impositions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigrissoient si fort les esprits, & les tenoient dans une agitation si continuelle, qu'il y a moins de sujet de s'étonner, que les Barricades ayent été faites, que de ce qu'elles ne se soient pas faites plûtôt.

On avoit souffert long-tems avec patience, on avoit laissé mourir le Président de Barillon, dans la prison d'Amboise, où la Reine l'avoit jetté quoi qu'il eût contribué plus que personne à faire dans le Parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la Ré-

Régence. Bien-tôt après que M. le Duc de Beaufort eut amené le Roi, & la Reine à Paris, on le vit renfermer dans Vincennes, sous prétexte d'une accusation ridicule contre la vie du Cardinal Mazarin, & on l'y laissa languir plusieurs années. On murmuroit publiquement du desordre des Finances, on parloit ouvertement contre d'Emery homme violent, & de basse naissance, qui avoit été fait Surintendant. Le Parlement s'étoit assemblé plusieurs fois sur la fin de l'année 1647. pour l'Edit du Tarif que la Cour fut obligée de reformer. Le Peuple s'attroupoit tous les jours dans le Palais, & dans les Places publiques, & même comme on envoya le Regiment des Gardes dans la rue St. Denis, pour favoriser l'enlevement de Cadeau fameux négociant, de Croiset Procureur au Châtelet de Paris, & de quelques autres bons Bourgeois qui poursuivoient avec chaleur au Parlement une requête qu'ils avoient présentée contre l'Edit du Domaine, le Peuple s'étoit ému & avoit sonné le tocsin aux Eglises de la même rue, & des environs, & s'étoit si bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les Gardes furent obligez de se retirer aussi-bien que le Lieutenant Civil, qui avoit eu ordre d'aller en personne faire cette execution.

Depuis ce tems-là le Peuple, dans tous les quartiers de Paris, & pendant toutes les nuits, se mit à faire des décharges d'armes à feu si continuelles, qu'il étoit aisé de voir que tout le monde ne songeoit pas seulement à se tenir sur ses gardes, mais encore se disposoit à quelque chose de fort extraordinaire.

Cependant parce que le Parlement, & les autres Compagnies ne s'étoient pas encore entierement déclarées, & qu'elles tâchoient toujours de conserver un milieu entre les violences de la Cour,

& les ressentimens du Peuple, les choses traînoient en longueur, & il ne seroit peut-être rien arrivé de considerable, si l'imprudence du Ministre, & de ses Suppôts n'avoit, au commencement de 1648. fait deux choses qui choquoient si directement les interêts de toutes les Compagnies Souveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conservation particuliere ce qu'elles n'auroient pas voulu pour le bien public.

Ce n'est pas qu'il n'y eût dans toutes ces Compagnies bon nombre de fort honnêtes gens dont les intentions étoient droites, & sans aucun interêt particulier; mais leurs bonnes intentions étoient tellement traversées par la cabale, & par la corruption des méchans, que la Cour auroit à la fin triomphé des larmes des Peuples & des efforts des Magistrats, si elle ne se fut embarassée elle-même dans ses desseins par sa mauvaise conduite.

Quoi qu'il en soit, la premiere des Entreprises de la Cour qui commença d'échauffer les Compagnies Souveraines, fut l'Edit que le Roi porta au Parlement au mois de Janvier 1648. contenant la création de 12. Maîtres des Requêtes; car bien que cet Edit ne semblât regarder que le corps des Maîtres des Requêtes, les conséquences en retomboient sur toute la Robbe, & il y avoit peu de familles qui n'y fussent interessées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les Maîtres des Requêtes s'assemblerent le même jour, & que le lendemain ils formerent opposition à l'Edit, par des Deputez de leur Corps qui entrerent à la grand' Chambre; cette action de vigueur d'une Compagnie, qui n'avoit pas coûtume d'en faire paroître contre les desseins de la Cour, reveilla tout le monde, d'autant

tant

tant plus qu'on savoit que cette Assemblée s'étoit faite contre les défenses expresses du Chancelier, & qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourses particulieres une somme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur Corps qui pourroient être exilez, & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre eux avant le rétablissement du Droit annuel ils se cottiseroient tous pour payer la valeur de la Charge à la Veuve, & aux héritiers du défunt.

La seconde chose qui obligea les Compagnies Souveraines à se réunir contre la Cour, fut la saisie des gages de Mrs. de la Chambre des Compte, du Grand Conseil, & de la Cour des Aides, sous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la Paulette, quoi que ce prêt n'eût jamais été payé que par les Officiers subalternes.

La Comedie en musique qui dans ce même tems fut représentée pour la premiere fois au Palais Royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de Musiciens & de Chanteuses, & qui coûta plus de cinq cens mil écus, fit aussi faire beaucoup de réflexions à tout le monde, mais particulierement à ceux des Compagnies Souveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette dépense excessive & superfluë que les besoins de l'Etat n'étoient pas si pressants, qu'on ne les eût bien épargnez si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignerent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avoient de la dureté de la Cour, & du peu de menagement qu'elle avoit pour eux, ils ne laisserent pas de prendre des mesures secretes entre eux pour leurs interêts communs, & jugeant bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas assez d'effet dans

l'esprit du Peuple, & ne seroit pas assez appuyé, s'ils ne prenoient le prétexte du bien public, & de la réformation des Finances, ils resolurent de ne point parler d'autres choses; ensuite de quoi Mrs. du Grand Conseil, & de la Cour des Aides, firent un arrêté d'aller demander à Mrs. de la Chambre des Comptes la jonction de leur Corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'Etat, sans parler ni du prêt qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette resolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par Mrs. de la Chambre des Comptes, qui nommerent sur le champ des Députez pour aller avec ceux de la Chambre des Aides proposer à Mrs. du Parlement l'union des quatre Compagnies, laquelle après toutes les remises, & nonobstant les artifices du Cardinal Mazarin fut resolue par arrêt du 13. Mai 1648. & ordonné qu'à cet effet les Députez des quatre Compagnies s'assembleroient à la Chambre de St. Louïs pour y déliberer sur le soulagement du Peuple, & le bien de l'Etat.

Cet Arrêt d'Union fit un très-grand bruit à Paris & dans toutes les Provinces, & la Cour qui ne s'y attendoit pas fit tous ses efforts pour le renverser, jusques à se relâcher à l'égard des Compagnies Souveraines de la demande du prêt. Mais ces offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les Compagnies redoublant leur vigueur par la foiblesse de la Cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eû d'autres intentions, que le soulagement du public.

Ainsi la Cour, qui voyoit tous les jours diminuer son credit, & son autorité, resolut de tenter les voyes de la force, & la nuit du Jeudi au Vendredi devant la Pentecôte elle fit arrêter les

Srs.

Srs. Turgot & d'Argouges Conseillers au grand Conseil, qui furent conduits au Mont Olympe, & le Président Lotin & deux Conseillers de la même Compagnie, qui furent menez à Pont-à-Mousson, & les Srs. de Chesel & Guerin Conseillers de la Cour des Aides, qui furent releguez à Nanci.

Le Conseil donna aussi des Arrêts de cassation contre celui du Parlement du 13. Mai, & le Sr. Guenegaud Secretaire d'Etat fut envoyé au Palais avec le Sr. Carnavalet Lieutenant des Gardes du Corps pour tirer la feuille du Registre où étoit cet Arrêt; mais un petit Commis qui étoit dans le Greffe ne lui ayant pas voulu obeïr; sa resistance fit que le bruit de cette entreprise se répandit aussi-tôt dans la grande Salle, dont les Marchands fermerent toutes les portes, & ils se préparoient à faire pis si les Srs. Guenegaud & Carnavalet ne se fussent sauvez par un escalier derobé sans executer leur entreprise.

Il y eut encore à peu près dans le même tems une bagatelle qui ne laissa pas d'aigrir extrêmement les esprits même les moins emportez du Parlement; ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la Cour d'envoyer un Espion devant la Maison du Président de Mesmes, parce qu'on avoit sû qu'il avoit dans une occasion opiné assez vigoureusement contre sa coûtume. Cet Espion écrivoit sur des tablettes les noms de tous ceux qui entroient chez le Président, lequel en ayant été averti envoya chercher un Commissaire, & fit mettre l'Espion au Châtelet d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un Exempt des Gardes de la Reine, de sorte qu'il étoit en liberté quand le Parlement envoya au Châtelet, pour le transferer à la Conciergerie; ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la Compagnie, dont quelques-

uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu, & une piéce faite à la main pour donner plus de credit à ce que diroit dorenavant ce Président dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidens qui augmentoient la chaleur du Peuple, & diminuoient son respect pour la Cour, de maniere qu'on declamoit hautement contre les Edits dans tous les lieux publics, & principalement dans la Sale du Palais. Il y eut même des femmes qui s'assembloient les Samedis aux portes de Nôtre-Dame, lorsque la Reine y alloit entendre la Messe, lesquelles ne pouvant aborder de Sa Majesté pour lui parler, en étant empêchées par les Gardes, se mirent à crier plusieurs fois, *A Naples, à Naples*, pour marquer que si on ne leur faisoit justice on en feroit autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de tems auparavant.

Toutes ces choses ne faisoient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine, ni des Ministres, quoique des Exemples de cette nature soient toûjours très-dangereux; parce qu'ils entrainent insensiblement les Peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre faisoit aussi un tres-mauvais effet, & bien que tout le monde desapprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raisons, & le Peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux qu'il est naturel, & permis de se défendre & de s'armer contre la violence des Superieurs.

La sortie de M. de Beaufort du Bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648, augmenta aussi beaucoup les esperances du Peuple, qui dès ce moment regarda ce Prince comme un Chef capable de le défendre contre les

entre-

entreprises de la Cour; on ne parloit d'autre chose dans le monde, & la haîne qu'on avoit contre le Cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce Prince comme le commencement de celle du public.

Ce Prince entretenoit depuis long-tems une intelligence secrette avec un de ceux qui le gardoient, appellé Vaugrimaut, lequel ayant fait provision de cordes, & d'autres choses necessaires pour son dessein, le jour de la Pentecôte une heure après midi il entra dans la Gallerie du Donjon, avec M. de Beaufort qui s'y promenoit tous les jours avec le Sr. de la Ramée Gouverneur du Château de Vincennes, & ayant fermé par dedans la porte de la Gallerie au verrouil, il se jetta sur cet Officier avec Mr. de Beaufort, & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devants sans façon & se coula par une corde dans le fossé, disant à ce Prince, qu'il étoit juste qu'il se vit le premier hors de danger puisqu'il y alloit de sa vie, au lieu que si on venoit à reprendre son Altesse, il en seroit quitte pour garder une prison plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cedé le pas à son Liberateur descendit, après lui, dans le fossé, d'où ils furent tirez tous deux aussi-tôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendoient, sous la conduite de Vaumorin Gentilhomme du Duc, & étant monté à cheval, il se rendit lui quatrième dans le Païs du Maine & d'Anjou, & demeura quelque tems caché chez le Curé de la Flêche.

La Cour fut surprise de cet évenement dont on avoit cependant averti le Cardinal Mazarin, quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'Abbé de Marivaux & Grisel Avocat,

qui se mêloient d'Astrologie. La chose fut traitée de bagatelle. Cependant l'Abbé de Marivaux étoit si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ces circonstances, & quelques-uns de ses amis l'ayant rencontré au Cours le jour qu'elle eut son effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il falloit qu'elles fussent passées avant qu'il fut en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les Avis réïterez qui furent donnez au Cardinal, firent tant d'impression sur son esprit qu'il dépêcha un Exprès au Sr. de la Ramée, pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, sans s'expliquer davantage; mais la Ramée n'avoit garde de soupçonner Vaugrimaut, qui étoit son homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munster faisant desesperer de la Paix acheverent de soulever les Esprits du Peuple, qui rejettoit sur le Cardinal le retardement & les obstacles de sa conclusion.

Dès l'année 1643. la Cour avoit envoyé à Munster M. le Duc de Longueville, & Mrs. d'Avaux & Servien en qualité de Plenipotentiaires, où après plusieurs difficultez suscitées par Servien qui avoit le secret du Cardinal, on ne laissa pas de convenir de plusieurs Articles qui furent trouvez justes & avantageux à la France par Mrs. de Longueville & d'Avaux. Il est même certain que ces deux Plenipotentiaires étoient disposez à les signer; mais Servien s'y étant opposé ils n'eurent pas assez de courage pour le faire, quoi que leurs Commissions leur donnassent le pouvoir de signer lors qu'ils seroient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France,

tous

tous ceux qui avoient été avec lui confirmerent ce qui avoit été écrit de Munster, de sorte qu'on ne douta plus que le Cardinal Mazarin n'empêchât la conclusion de la Paix pour ses interêts particuliers, craignant de n'être plus si nécessaires, & de ne pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'ils faisoient sans cesse sur le Peuple sous prétexte de la guerre.

Cependant le Parlement & les autres Compagnies continuoient de s'assembler par leurs Députez à la Chambre de St. Louïs, en l'execution de l'Arrêt d'union, malgré ceux de défense & de cassation, que le Conseil rendoit tous les jours, ce qui tenoit toute la France dans une émotion si générale & dans une esperance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes sortes de voyes.

Mais la Bataille de Lens ayant été gagnée en ce tems-là le 20. Août 1648. par M. le Prince, la Cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'arrêtant les plus vigoureux du Parlement elle viendroit aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étoient même inspirées par quelques-uns de ce Corps, & particulierement par le premier Président Molé, qui s'opposoit par toutes sortes d'artifices aux desseins de la Compagnie, quoi qu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans le Parlement, & pour faire peur à la Cour afin d'être mieux payé des cent mil livres qu'on lui donnoit tous les ans, & pour obtenir tous les jours de nouvelles graces pour ses Enfans, qui le gouvernoient & qui le vendoient à la Cour.

Cet homme avoit aussi une jalousie secrette

du

du Sieur de Brouſſel, dont la réputation étoit inſuportable ; ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnerent le pernicieux Conſeil d'enlever cet Officier avec quelques autres de la même Compagnie, qui n'étoient criminels que parce qu'ils avoient l'affection du Peuple, dont ils avoient pris la défenſe contre les Entrepriſes du Miniſtre.

Quoi qu'il en ſoit, ce grand deſſein fut executé le 26. Août 1648. la Reine ayant mené le Roi à Nôtre-Dame au *Te Deum*, qui ſe chanta ſur le midi pour la Victoire de Lens, après quoi leurs Majeſtez s'étant retirées, le Regiment des Gardes Françoiſes & Suiſſes, qui avoient accoûtumé de les ſuivre, demeurerent dans leurs Poſtes aux environs de Notre Dame, & en même tems, le Sieur de Comminges Lieutenant des Gardes de la Reine ſuivi de quelques Soldats, entrerent environ une heure après midi chez le Sieur Brouſſel, logé au Port ſaint Landri, dans le moment qu'il ſortoit de table, étant alors en ſoutane & en pantoufles avec ſes Enfans.

Le Sieur de Comminges préſenta d'abord à ce bon homme une Lettre de cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le ſuivre à l'inſtant, & ce Conſeiller ayant répondu qu'il étoit prêt d'obeïr en lui donnant le loiſir de s'habiller ; la Demoiſelle de Brouſſel ajoûta que ſon Pere, ayant pris Médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pourroit avoir beſoin de ſe retirer avant de partir, ce qui lui fut accordé par le Sieur de Comminges, mais voyant que le Sieur de Brouſſel tardoit un peu trop, & que le Peuple s'aſſembloit autour de la Maiſon, & avoit même fait éloigner le Caroſſe préparé pour l'emmener, le Sieur de Comminges le preſſa tellement qu'il le fit partir en

en l'état qu'il étoit, où il l'avoit trouvé en simple soutane & sans souliers. En passant par la rue des Marmousets, on jetta au milieu un banc de bois de l'Etude d'un Notaire pour arrêter le Carosse; mais il ne laissa pas de passer outre au travers des Gardes & de gagner le marché neuf, & ensuite le quai des Orfevres, où le Carosse s'étant rompu le Sieur de Comminges fit arrêter celui d'une Dame qui passoit, & l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son Prisonnier, qu'il mena par la porte de la Conférence, premierement au Château de Madrid, & de-là à St. Germain où il coucha. Après cet évenement les Gardes défilerent jusqu'au lieu où le Carosse s'étoit rompu, occupant tout le Pont-neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu le Peuple commença de s'assembler & toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment dans le Palais, sur le Pont Notre-Dame, dans la rue St. Honoré, & ensuite par tout ailleurs; plusieurs Bateliers qui étoient à la Greve ayant été avertis par les cris des gens & des voisins du Sr. de Broussel, dont les fenêtres répondoient sur la Riviere, passerent dans de petits bâteaux au Port St. Landri avec les Crocs, où ayant joint ceux du quartier & plusieurs autres gens attroupez au son du Tocsin de St. Landri, armez de hallebardes & de vieilles épées; ils coururent après le Carosse en criant, *tue*, *tue*. Mais ils furent arrêtez par le Marêchal de la Meilleraye, qui étant sur le Pont neuf à la tête des Gardes, s'avança à cheval jusques dans la rue St. Louïs pour arrêter le desordre; cependant il fut obligé de se retirer avec assez de peine & de danger; un Horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa Chambre avec son fusil qui heureusement ne prit pas feu.

Ce

Ce tumulte obligea aussi le Lieutenant Civil, le Lieutenant Criminel & les autres Magistrats de Police d'aller par les rues, & de se rendre chez le premier Président, mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le Peuple les chargeant à coups de pierre, aussi-bien que le Maréchal, lequel en ayant été blessé legérement tua un Crocheteur d'un coup de pistolet vers St. Germain de l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue St. Honoré que le Maréchal de la Meilleraye blessa le Crocheteur, & le Coadjuteur en revenant du Palais mécontent de la maniere dont il avoit été reçu, le confessa dans le Ruisseau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le Peuple & à se le concilier ; je lui ai ouï dire qu'il l'avoit fait exprès. En arrivant dans la Chambre de la Reine en Rochet & en Camail, qu'il n'avoit pas quitté depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disoit à la Reine, *Madame, Vôtre Majesté est bien malade, le Coadjuteur apporte l'Extrême-onction*, & bien d'autres plaisanteries. La Reine lui dit, *M. le Coadjuteur, le Roi mon fils saura bien punir quelque jour....* Dans ce tems-là le Cardinal Mazarin donna un coup sur l'épaule de la Reine qui lui fit adoucir le discours qu'elle commençoit. Le Coadjuteur en confessant le Crocheteur reçut un coup de pierre qui lui fit une contusion aux côtes, la Reine l'envoya prier de venir au Palais Royal le lendemain, mais il s'étoit mis au lit exprès, la Reine lui offrit de faire justice de Beautru, mais il dit qu'il ne se plaignoit de rien. Il envoya le soir chercher un Maître des Comptes nommé Miron qui fut tué depuis au feu de l'Hôtel de Ville, il étoit fort ami du Coadjuteur, il étoit Capitaine de son quartier qui étoit au Chevalier du Guet. Miron proposa les Barricades ; il falloit que dans quelqu'au-

qu'autre quartier que celui du Chevalier du Guet, on battit le Tambour, on envoya chez Martineau Conseiller des Requêtes, Capitaine de la rue St. Jaques, il étoit yvre, sa femme Sœur du Président de Pommereuil, dont le Coadjuteur étoit amoureux, se leva, fit battre le Tambour & commença les Barricades dans ce quartier, comme Miron dans le sien.

Le Coadjuteur de Paris voulant aussi tâcher d'y apporter du remede, partit à pied du petit Archevêché en Rochet & Camail & Bonnet quarré, donnant par tout de grandes Benedictions au Peuple qui se mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laissoit pas de crier en même tems qu'il falloit leur rendre Mr. Broussel. Ce Prélat alla ainsi avec assez de peine jusqu'au Palais Royal, où il parla à la Reine assez fortement du peril qu'il y avoit de pousser les choses plus loin; mais la Reine lui ayant répondu assez aigrement, & les Partisans du Cardinal s'étant moquez de lui; on a cru que ce qui se passa en cette rencontre fut la principale cause de l'engagement, où il a toûjours été depuis contre la Cour.

D'autres disoient pourtant qu'avant ce tems-là le Coadjuteur étoit déja mécontent du Cardinal, qui lui avoit refusé l'agrément du Gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le Duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai c'est qu'il recevoit depuis quelque tems chez lui tous les mécontens, comme le Comte de Montresor, le Marquis de Noirmoutier, les Sieurs de Saint Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & plusieurs personnes du Parlement & de la Ville: il avoit fait même un Sermon aux Jesuites, le jour de St. Louïs, en présence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé fort emporté & séditieux par les Courtisans, aussi disoit-on que les bene-
dictions

dictions qu'il affectoit de donner par les rues; étoient bien plus propres à exciter le Peuple qu'à l'appaiser, ce qui étoit vrai, & que les Srs. d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient sous les bras encourageoient le Peuple à tenir bon.

Dans le même tems on arrêta le Président de Blancmenil, on alla aussi chez le Président Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déja sauvé; Mrs. Lainé & Loysel en avoient fait de même. Et ceux qui furent envoyez chez eux y laisserent des Lettres de cachet qui les releguoient, l'un à Nantes, l'autre à Senlis, mais ils n'y défererent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé Mrs. du Parlement à se rendre au Palais, quand le Parlement rentra au Palais Royal la Reine vouloit faire pendre quelques Conseillers aux fenêtres, mon Pere étoit sur la liste; le Cardinal l'en empêcha. J'ai ouï dire que la Déliberation fut fort belle pour savoir si on délibereroit, n'étant pas *in loco Majorum*, il passa à déliberer. Martineau dit qu'il falloit rendre Mr. de Broussel, & que le Peuple le demandoit de trop bonne grace, ce qui excita un grand murmure, apparemment il n'avoit pas bien cuvé son vin.

Il y eut dès ce moment une espece d'Assemblée des Chambres, où il ne se résolut pourtant rien alors, la déliberation ayant été remise au lendemain matin, le Peuple parut même un peu s'appaiser sur les six heures du soir, & se retira peu à peu chacun chez soi, après que les Gardes eurent abandonné le Pont neuf par ordre du Maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna & fit crier *Vive le Roi*, par des gens apostez. Cependant les boutiques demeurerent fermées, & la plûpart des Bourgeois en armes à leurs portes qui eurent même la précaution, de faire leur provision de poudre & de plomb : après tout il

y

y avoit assez d'aparence que la nuit auroit radouci l'alteration des Esprits, si le Prevôt des Marchands & les Echevins n'eussent averti par ordre de la Cour, les Officiers de la Bourgeoisie de tenir leurs armes, & leurs Compagnies en bon état; ce qui fut fait parce qu'on fit entendre à la Reine que les bons Bourgeois étoient bien intentionnez, & que les séditieux n'étoient qu'une poignée de Canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux Bourgeois qui se voyoient par-là autorisez, en quelque façon, dans ce qu'ils voudroient entreprendre; outre cela les Parens & amis du Sieur de Broussel, & des autres exilez avec ceux qui étoient mécontens de la Cour, eurent le soin d'envoyer toute la nuit chez les Officiers & Bourgeois de leur connoissance pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le Coadjuteur, qui étoit piqué de la maniere dont on avoit reçu ses offres de services au Palais Royal, fit aussi solliciter ses Amis par le Chevalier de Serrigni son Parent, par le Sieur d'Argenteuil & le Sieur de Laigues, qui étoit revenu depuis peu de l'Armée fort irrité contre M. le Prince à l'occasion d'une dispute de jeu, où il avoit été maltraité par son Altesse.

Tout cela n'auroit cependant peut-être servi de rien si le hazard & la mauvaise conduite de la Cour n'avoient le lendemain matin porté les choses à la derniere extrêmité. Dans la confiance que la Reine & le Cardinal avoient sur les bons Bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils l'avoient commencée & résolurent d'envoyer M. le Chancelier au Parlement afin d'empêcher les déliberations de la Compagnie, & leur faire défense à l'avenir de con-

connoître des affaires publiques ; ce qui se faisoit de concert avec le premier Président, & quelques Partisans du Cardinal Mazarin, qui tâchoient par toutes sortes de moyens de ralentir la premiere chaleur du Parlement & de trainer l'affaire en longueur. Mais il arriva que le Chancelier, qui étoit parti de chez lui en carosse, n'ayant pu passer sur le Quai de la Megisserie, ni sur celui des Orfevres où les chaînes étoient tenduës, fut obligé de se mettre dans sa chaise qu'il avoit fait suivre, & de continuer son chemin le long du Pont-neuf, & sur le Quai des Augustins jusques à l'Hôtel de Luines près le Pont St. Michel, où ayant encore trouvé une chaîne tenduë il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au Conseil, qui étant mêlé dans un peloton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup: *Voila le Bougre de Chancelier qui vient pour empêcher que le Parlement ne s'assemble, & qu'on ne rende M. de Broussel, il faut l'assommer.* Sur quoi la populace courant vers le Chancelier, il n'eut que le tems de se jetter dans l'Hôtel de Luines, où étant monté dans une Chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur où il demeura fort longtems.

En moins de rien ce peloton de Peuple ayant été grossi d'une infinité de gens qui accoururent de tous côtez, ils entrerent dans la maison & chercherent par tout, mais ne trouvant pas le Chancelier ils y alloient mettre le feu, lorsque le Maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de 2. ou 3. Compagnies des Gardes Françoises, & Suisses qui écarterent la populace, & donnerent lieu au Chancelier d'entrer dans le carosse du Lieutenant Civil d'Aubrai son parent, qui étoit venu pour le secourir avec quelques Officiers de justice,

La

La retraite du Maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée parce qu'il vit que le Peuple se mettoit en état de tous côtez, de l'empêcher ; ce qui fut cause que les Gardes par son ordre commencerent à faire des décharges en se retirant, & le Maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de pistolet à l'entrée du Pont-neuf une pauvre femme qui portoit une hotte, ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du Peuple ; tellement qu'en passant devant le Cheval de Bronze, on tira des maisons qui sont vis-à-vis plusieurs coups de fusil dont le Carosse du Chancelier fut percé en 5. ou 6. endroits, & Picard Lieutenant du Grand-Prévôt de l'Hôtel qui servoit auprès de lui en fut tué, avec le fils aîné de Sanson le Geographe qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-neuf, le Peuple qui étoit sur le Quai de la Megisserie étant accouru au bruit des Mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles, qui se vendent en cet endroit. Cependant le Peuple n'ayant pû empêcher que le Chancelier ne se sauvât ; on vit tout d'un coup 5. ou 600. d'entre eux, lesquels ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton, & pris un tambour se mirent à marcher en confusion le long du Quai vers le grand Châtelet.

Surquoi le Capitaine du quartier, qui étoit en état avec sa Compagnie, suivant l'ordre du jour précedent, craignant le pillage fit tendre la chaîne qui est au bout de la rue vis-à-vis St. Leufroi, & ayant en même-tems fait battre la caisse tous les Bourgeois du quartier sortirent en armes, & se posterent sur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut aussi-tôt suivi par toute la ville, & tout le monde s'étant mis à crier aux Armes & Barricades avec tant de promptitude & tant d'or-

dre, qu'en moins d'une demie heure toutes les chaînes furent tendues, avec double rang de barriques pleines de terre, de pierres & de fumier, derriere lesquelles tous les Bourgeois étoient en armes en si grand nombre qu'il est presque impossible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27. Août 1648. pendant que le Parlement étoit lassemblé pour déliberer sur l'emprisonnement de aeurs Confreres, au sujet dequoi plusieurs avis eyant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut nfin résolu, après avoir sû ce qui se passoit dans la ville, que la Compagnie iroit en corps demander leur liberté à la Reine, & qu'en cas de refus elle reviendroit au Palais pour déliberer, & demeureroit assemblée jusques à leur élargissement. Suivant cette déliberation Mrs. du Parlement en robbes & bonnets quarrez au nombre de plus de 160. sortirent du Palais sur les dix heures & demie, le Peuple ouvrant par-tout les barricades pour lui faire passage criant *vive le Roi*, *vive Broussel*, *vive le Parlement*, & les priant de faire revenir Mr. Broussel à quelque prix que ce fut.

Le Parlement étant arrivé au Palais Royal, on leur donna aussi-tôt audience dans une salle où se trouverent le Roi, la Reine, M. le Duc d'Orleans, le Cardinal Mazarin, le Chancelier, le Marêchal de la Meilleraye & plusieurs autres. Le premier Président ayant représenté l'état de la ville, & la necessité qu'il y avoit de rappeller incessamment les exilez; la Reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changeroit pas de résolution; que le Parlement seroit responsable au Roi de tout ce desordre qui n'étoit pas si grand qu'on ne le pût bien appaiser; que le Roi s'en vengeroit un jour; on prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas en

en se levant pour se retirer dans une autre chambre, *oui je le rendrai, mais je ne le rendrai que mort.* Après quoi, comme la Compagnie commençoit à sortir, il y eut quelques personnes, qui firent des propositions d'accommodement; mais cela n'ayant eû aucun effet, le Parlement retourna comme il étoit venu, sinon qu'en passant aux premieres Barricades les Bourgeois commencerent à murmurer, criant qu'ils vouloient revoir M. Broussel.

Enfin le premier President, suivi de toute la Compagnie, s'étant présenté à la Barricade de la croix du tiroir, un nommé Raguenet Marchand de fer, Capitaine du quartier, s'avança avec douze ou quinze Bourgeois de sa Compagnie une Hallebarde à la main, & s'adressant au premier Président, il lui demanda s'il ramenoit M. de Broussel, à quoi ce Magistrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la Reine, & qu'ils retournoient déliberer au Palais; Raguenet repliqua que c'étoit au Palais Royal, qu'il faloit retourner & ramener M. de Broussel, autrement qu'ils ne passeroient pas, & plusieurs voix s'étant élevées on entendit qui disoient qu'ils savoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entre autres lui premier Président qui étoit d'intelligence avec la Cour, & qu'il vouloit du mal à Mr. de Broussel; que s'ils ne le ramenoient ils n'épargneroient pas un d'eux, paroles qui furent suivies d'outrages envers quelques-uns de la Compagnie, surtout envers le premier President qui fut bien tiraillé, & pris enfin à la barbe qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du Parlement qui étoient les plus fermes, & qui exhortoient en passant le Peuple à prendre courage, & à faire retourner le premier President; ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de

la forte, & en peril de l'être plus durement s'il eût resisté, mais il ne fut pas suivi de toute la Compagnie ; cinq Presidens à Mortier & plusieurs Conseillers s'étant sauvez par des rues détournées dans l'aprehension des menaces du Peuple.

Enfin le Parlement étant retourné au Palais Royal, & la Cour ayant été informée de ce qui se passoit, elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de résister aux desirs du Parlement & du Peuple; elle consentit donc que la Compagnie déliberât dans une des Salles du Palais Royal, où il fut arrêté que la Reine seroit suppliée d'envoyer des Lettres de cachet pour le retour du Sr. Broussel & des autres exilez, ce qui fut executé à l'instant: on fit partir deux carosses, un du Roi, & l'autre de la Reine, pour aller querir les Srs. de Blancmenil & de Broussel, & on remit les Lettres de cachet, qui furent expediées sur le champ pour le retour des autres exilez, entre les mains de leurs parens qui se chargerent du soin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que sur les 6. ou 7. heures du soir, après quoi Mrs. du Parlement se retirerent chacun chez soi sans aucun obstacle de la part du Peuple, qui avoit sû ce qui s'étoit fait & qui avoit vû passer les carosses du Roi, & de la Reine pour aller prendre les Srs. de Blancmenil & de Broussel.

Ce même jour le Coadjuteur, qui étoit averti de tout ce qui se faisoit, jugeant bien que toute cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes suites, fut porté par quelques-uns de ses amis à prendre des mesures avec M. le Duc de Longueville, qui n'étoit pas content de la Cour non plus que lui, & à envoyer chez lui le Sr. d'Argenteuil pour le prier de trouver bon qu'ils pussent

se

se voir & conferer ensemble sur les affaires présentes. Le Duc accepta la proposition sur le champ, & se résolut d'aller trouver le Coadjuteur, mais comme il ne pouvoit passer par la ville à cause des Barricades, il se mit dans un petit bâteau à l'abreuvoir, qui est au bout de la rue des poulies, & alla descendre dans un lieu qui s'apelle *le terrain*, par où il entra dans le petit Archevêché que le Coadjuteur habitoit alors.

Leur Conférence fut assez longue, & il s'y trouva quelques amis du Coadjuteur, qui dès ce moment auroient bien voulu pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouveroit jamais une plus belle occasion; que le Peuple étoit disposé à tout entreprendre; que bien des gens crioient dans les rues, qu'il falloit aller droit au Cardinal Mazarin; que ce n'étoit rien faire sans cela, & que s'il en revenoit, il n'épargneroit pas ceux qui l'auroient menagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces sortes d'entreprises sont plus aisées à proposer qu'à exécuter, & qu'elles notent pour jamais auprès du Prince ceux qui s'en déclarent les Chefs, il arrive rarement que les grands Seigneurs veuillent s'en charger; de sorte que la Conférence se reduisit à convenir qu'il falloit suivre les mouvemens du Parlement & du Peuple, & tâcher d'engager dans les interêts publics les personnes de qualité, particulierement M. le Prince à qui il sembloit qu'on faisoit une injure en prenant le moment de la réjouïssance de sa victoire pour l'exécution d'une entreprise si odieuse. Les choses en demeurerent donc là, ce qui s'étoit passé au Palais Royal ayant beaucoup diminué l'animosité du Peuple; il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eut vû le Sr. de Brous-

fel, malgré les efforts du Prévôt des Marchands & des Echevins, pour faire rompre les Barricades & quoique le Président Blancmenil fut arrivé dès le matin du Vendredi. Enfin le Sr. de Brouffel étant arrivé fur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du Peuple, criant *Vive le Roi*, *Vive Brouffel*, par tout où il paffoit, on fit des falves; & des décharges générales de Moufqueterie, ce qui fit croire en plufieurs endroits que les Bourgeois en étoient venus aux mains avec les Soldats, mais enfin ce Confeiller étant defcendu de Caroffe à Nôtre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de Peuple, le bruit commença de s'appaifer; il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à fes fenêtres, qui regardoient fur l'eau du côté de la Greve, pour contenter les habitans du quartier dont une partie pafferent la riviere, dans de petits bateaux pour le reconnoître.

Après cela il fut au Palais où Mrs. du Parlement l'avoient envoyé prier d'aller reprendre place, ce qu'il fit à fon ordinaire & fans aucune démonftration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modeftie au compliment que le premier Préfident lui fit, & au Préfident Blancmenil de la part de toute la Compagnie qui l'en avoit chargé.

On donna enfuite un Arrêt pour rompre les barricades & mettre les armes bas, lequel fut executé dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, & les Caroffes roulants une heure après dans les rues comme auparavant; il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le foir, fur le bruit qui fe répandit qu'il y avoit des troupes dans le Bois de Boulogne, mais ce bruit fut diffipé dans un inftant, & on dormit en repos toute la nuit. Quelques-uns ont dit que le Duc de Beaufort

fort ayant été averti à la Flêche de ce qui se passoit à Paris avoit pris la poste, & qu'il y étoit arrivé un peu après la rupture des Barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence il se seroit vangé du Cardinal Mazarin, du moins il est bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la Ville qui avoient le même dessein, & que s'ils avoient eu un Chef comme Mr. le Duc de Beaufort, les choses n'en seroient pas demeurées-là.

C'est-ce qui a fait dire à plusieurs personnes que le Cardinal Mazarin avoit eu grand tort d'exposer ainsi en même tems le Roi, la Reine & lui-même, & que voulant entreprendre d'enlever le Sr. de Broussel, & les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris, mais au sortir du *Te Deum*, mener le Roi à St. Germain, ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit & d'où il auroit été aisé de dissiper la rumeur du Peuple & les remontrances du Parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le Chancelier au Parlement, dans la premiere chaleur des esprits. Il auroit été plus prudent & plus de la Majesté de la Cour, d'attendre tranquilement ses remontrances, & on devoit considerer que quand le Chancelier auroit pu arriver au Palais sans obstacle, il y avoit toûjours lieu de craindre que le Peuple ne l'arrêtât pour servir d'ôtage aux exilez.

Ce fut aussi une grande imprudence de faire prendre les armes aux Bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent gueres d'eux-mêmes à ces dangereuses extremitez, dans la crainte de se faire remarquer, au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les Magistrats,

gistrats, & il faloit n'avoir aucune connoissance de la disposition générale des esprits pour s'imaginer que les Bourgeois animez comme ils l'étoient, ayant les armes à la main prissent le parti de la Cour. Les Barricades qui furent faites sous Henri III. devoient tenir lieu de leçon, & si la Majesté d'un Roi de son âge n'avoit pas contenu le Peuple, il ne faloit pas croire que la présence d'un Roi enfant, d'une Reine Espagnole & méprisée, & celle d'un Ministre étranger très-haï, dût retenir le Peuple dans le respect.

Ce qui put excuser le Cardinal Mazarin, dans cette rencontre, c'est que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par son moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur Cour qu'en deguisant l'état des choses, & en donnant des Conseils violens qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine, & emportée de la Reine. La plûpart des Courtisans n'étoient pas même fâchez du desordre, dans l'esperance qu'ils deviendroient plus necessaires, & qu'ils attireroient plus aisément des récompenses.

Ceux qui étoient dans les principales Charges de l'Etat n'auroient peut-être pas aussi été fâchez de la perte du Cardinal dans la pensée qu'ils pourroient remplir sa place, & que la Reine seroit forcée de se jetter entre leurs bras; ce qui est si veritable que ceux d'entre eux qui paroissoient les plus échaufez, & qui donnoient les Conseils les plus violens, ne laissoient pas d'envoyer sous main par leurs créatures des avis à quelques-uns du Parlement, & de la Ville pour les affermir dans leur dessein.

Le calme, qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le Cardinal Mazarin; son seul nom étant devenu une injure si odieuse, que les

les Juges donnerent des permissions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un, & cela étoit veritablement necessaire, parce que ceux auxquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient souvent risque de la vie, ou du moins d'être maltraitez par le Peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur que le menu Peuple s'en servoit comme d'une espece d'imprecation contre les choses deplaisantes, & il étoit assez ordinaire d'entendre les Chartiers dans les rues en frapant leurs chevaux les traiter de *bougres de Mazarins*.

D'un autre côté ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse en ce qu'il servit à marquer un parti. Ceux qui tenoient pour la Cour étoient appellez MAZARINS, & les autres FRONDEURS, tout le monde se divisant par ces deux noms qui causoient même des brouilleries dans les familles entre les peres, & les enfans, les maris & les femmes, les freres & les sœurs; mais avec cette difference que le premier passoit pour une injure dont tout le monde se fâchoit, ceux même qui étoient dans le parti de la Cour, au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce tems-là, & dès l'année précedente les garçons de boutique, & autres jeunes gens s'assembloient en differens lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de fronde malgré les Archers qui ne pouvoient les en empêcher, ce que le Sr. Bachaumont Conseiller au Parlement, & fils du Président le Coigneux, appliqua un jour en riant aux Assemblées du Parlement, où M. le Duc d'Orleans alloit souvent exprès pour reprimer la chaleur des plus emportez; ce qui réussissoit ordinairement, pendant que S. A.R. étoit présente, mais

en

en son absence la Compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précedents, & déliberoit en toute liberté d'une maniere dont la Cour n'étoit pas contente, sur quoi le Sieur de Bachaumont dit un jour que la Cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le Parlement que les Archers des leurs à l'égard des Frondeurs, de sorte que ce nom se donnoit premierement, à ceux qui opinoient vigoureusement, & depuis à ceux qui se déclaroient contre le Cardinal, & il devint tellement à la mode qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dît être à la fronde, les étofes, les rubans, les dentelles, les épées, & presque généralement toutes sortes de marchandises jusqu'au pain, rien n'étoit ni beau ni bon s'il n'étoit à la fronde, & pour exprimer un homme de bien il n'y avoit pas d'expression plus énergique que celle de bon Frondeur.

GUERRE DE PARIS.

LEs Barricades n'ayant interrompu que pour quelque tems les déliberations du Parlement, sur les affaires publiques, cette Compagnie recommença ses Assemblées au sujet des propositions, faites dans la Chambre de St. Louïs, pour les rentes sur l'Hôtel de Ville, & pour le tarif, & comme la fin des séances ordinaires aprochoit, le Parlement se continua de lui-même pendant les vacations, ayant seulement pour la forme envoyé demander à la Reine des Lettres de continuation, qui après une extrême resistance de la Cour furent accordées pour quelque tems & même progées dans la suite.

Cependant la Reine, qui avoit coûtume de faire prendre au Roi l'air de la Campagne dans cet-

te saison, l'ayant fait sortir de Paris dès les 6. heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du mystere dans cette sortie, qui fut prise pour lors pour un dessein formé d'assiéger la Ville, d'autant plus que dans le même tems on eut avis que les troupes s'approchoient, & commettoient de grands desordres dans leur passage.

C'est pourquoi le Parlement s'étant assemblé le 22. Septembre 1648, on y resolut de prier la Reine de ramener incessamment le Roi à Paris, & d'en écarter les troupes; plusieurs de la Compagnie ayant parlé très-haut contre le Cardinal Mazarin, comme contre l'Auteur de tous les desordres, quelques-uns ayant même proposé de renouveller l'Arrêt de 1617. par lequel les Etrangers sont exclus du Gouvernement, & du Ministere, mais cet avis ne fut pas suivi, & on se contenta d'ajoûter à la déliberation que Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince, seroient priez de venir prendre leurs places dans la Compagnie, pour y déliberer sur les affaires d'Etat.

Mais comme ces deux Princes écrivirent à Mrs. du Parlement, pour les prier d'aller conferer avec eux à Ruel, on nomma des Députez pour cet effet qui proposerent beaucoup de choses sur tout ce qui avoit été agité dans la Chambre, & dans les Assemblées du Parlement depuis les Barricades, & parce que le Sr. de Chavigni avoit été arrêté dans ce tems-là, & que le Sr. de Châteauneuf Garde des Seaux, & le Marquis de la Vieuville Surintendant des Finances avoient été exilez, cela fut cause qu'on insista beaucoup dans ces Conférences sur le point de la sûreté publique.

On ne sait pas précisément quel fut le sujet de la prison du Sr. de Chavigni, si ce n'est qu'on l'ac-

l'accusoit de porter M. le Prince à embrasser les interêts du Parlement pour se vanger du Cardinal, qui lui avoit ôté la charge de Secrétaire d'Etat, pour la donner au Sr. de Brienne, & on disoit que le Sr. de Chavigni, ayant fait confidence de son dessein au Président Perrault, qui étoit à Mr. le Prince, ce Président en avoit averti le Cardinal, ce qui fit arrêter le Sr. de Chavigni, dont il apprehenda l'esprit, & la grande liaison qu'il avoit avec les principales personnes de la Cour & du Parlement, & qui auroit pû faire une intrigue dans le Cabinet plus dangereuse pour le Cardinal, que tous les murmures du Peuple & les Remontrances du Parlement. Enfin après plusieurs Conférences & beaucoup de voyages des Députez, on convint d'une Déclaration qui fut publiée le 24. Octobre 1648, par laquelle le Roi accordoit à ses Peuples la diminution d'un cinquiéme sur les Tailles pour les années 1648 & 1649, & la supression de plusieurs autres Droits, avec promesse de ne créer aucun office de Judicature ni de Finance, pendant les 4. années suivantes & que les Officiers des Cours souveraines ne pourroient être troublez dans l'exercice de leur charge, par Lettres de cachet ou autrement, & que tout prisonnier d'Etat seroit interrogé dans 24. heures. Après cette publication le Parlement cessa ses Assemblées jusqu'après la St. Martin, le Roi étant revenu à Paris, le dernier jour du mois d'Octobre.

Pendant que ces choses se négocioient, ceux qui s'étoient distinguez dans les Barricades, voyant que l'intention de la Cour étoit de se vanger & sachant bien d'ailleurs que le retour du Roi à Paris ne venoit que du refus, que M. le Duc d'Orleans avoit fait jusques-là de consentir au siége de cette grande Ville, on pensa de tous côtez

à

à se réunir & à se préparer à la défense.

Plusieurs des Conseillers du Parlement des plus zelez s'assembloient regulierement, presque tous les jours après midi chez le Sr. Longueuil Conseiller de la Grand' Chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit suivre les jours suivans sur les differentes propositions qui pourroient être faites. Ceux qui se trouvoient le plus souvent à ces Conférences étoient le Srs. de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatre-sous, de Montenelos, l'Abbé Amelot, de Caumartin le Févre, la Barre, & quelques autres, entre lesquels il y en avoit qui se voyoient encore chez le Sieur Coulon, où étoient ordinairement le Sr. de Bachaumont fils du Président le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit menagé chez le Coadjuteur par quelques personnes de qualité, qui s'étoient unies avec lui, entre autres le Marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de Mr. le Prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que S. Altesse avoit dites de lui après la bataille de Lens sous prétexte que la premiere ligne de l'armée que ce Marquis commandoit fut poussée, quoi qu'il y eut très-bien fait son devoir. Mais M. le Prince ne laissa pas de faire des railleries de ce Marquis, qui se retira de l'armée, & chercha ensuite toutes les occasions de se vanger de M. le Prince, & de la Cour qui lui avoit refusé la satisfaction qu'il demandoit pour cette offense.

C'est pourquoi le Marquis de Noirmoutier fut des premiers à se joindre au Coadjuteur, aussi bien que son ami le Marquis de Laigues, qui avoit aussi des raisons de se plaindre de M. le Prince; & comme Noirmoutier avoit des liaisons avec

Mr. le Prince de Conti, qu'il favoit être très-mécontent de M. le Prince fon frere, auffi bien que Madame de Longueville dont M. le Prince avoit dit mille chofes fort outrageantes au fujet du Prince de Marfillac; il crut qu'il ne feroit pas difficile de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à M. le Prince, & même à la Cour dont le Prince de Conti fe plaignoit auffi à caufe de la prétention qu'il avoit d'entrer au Confeil, ce qui lui avoit été refufé.

Mr. de Longueville, qui prétendoit avoir le premier rang après les Princes du Sang, n'étoit pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'apuyoit pas fes prétentions comme il l'auroit defiré, & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction oppofée à la fienne, animé comme il étoit par la Princeffe fon époufe que le Prince de Marfillac ménageoit avec une grande attention, jugeant bien dès lors qu'elle auroit une confidération toute particuliere dans le parti par l'afcendant qu'elle avoit fur les Princes de Conti, & de Longueville, & qu'étant comme il étoit dans fes bonnes graces, il lui feroit aifé de tirer de grands avantages pour lui quand il feroit queftion de traiter & de s'accommoder avec la Cour. Les mefures étant donc prifes de tous les côtez, on refolut de fe trouver à Noifi, où Mr. le Prince de Conti & Madame de Longueville promirent de fe jetter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprît le fiege par ordre de la Cour, comme le bruit en couroit déja partout. Cette promeffe fut très-agréable au Coadjuteur, non feulement par raport aux affaires générales, mais auffi parce que depuis quelque tems il avoit des fentimens fort vifs, & fort tendres pour Madame de Longueville *, & qu'il efpera que le féjour de Pa-

* Cette paffion pour Mad. de Longueville n'a jamais été.

Paris pourroit lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, & peut-être de prendre des avantages sur le Prince de Marsillac qu'il regardoit comme son Rival.

Cependant le Coadjuteur ne laissoit pas d'agir en même tems du côté de M. le Prince, pour l'engager dans le parti, & il a toujours soutenu que S. A. lui avoit donné parole positive d'y entrer, & qu'ils s'étoient vûs deux fois chez le Sr. Broussel, pour s'entredonner de nouvelles assurances; mais M. le Prince a toujours nié le fait, & il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer & dont il est aisé de se dégager quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce tems-là l'esprit de M. le Prince fut extrêmement combattu & qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon, qui vouloit le lier avec les Frondeurs, & celles du Marêchal de Grammont, qui le sollicitoit fortement de demeurer uni avec la Cour. Dans la verité l'affaire étoit assez douteuse & méritoit bien qu'on y pensât : enfin il se détermina en faveur de la Cour dans l'esperance qu'il alloit devenir le maître du Cabinet & de la fortune du Cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il voudroit regagner l'affection publique, qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un tems, en le sacrifiant au Parlement & au Peuple. Ce fut dans cette pensée que S. A. fit offrir ses services à la Reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de Sa Majesté.

La Reine se voyant assurée de ce côté-là fit représenter à Mr. le Duc d'Orleans, par l'Abbé de la Riviere, qu'il lui étoit très-dangereux de souffrir que Mr. le Prince demeurât seul auprès

du Roi & de la Reine, que ce lui seroit un moyen infaillible de se rendre dans peu Maître de toutes les affaires, & d'en exclurre S. A. R. qui perdroit ainsi toute sorte de consideration, avec plusieurs autres raisons de la même nature qui piquoient sensiblement l'esprit du Duc d'Orleans naturellement jaloux de l'esperance & de la réputation de Mr. le Prince.

Ce n'est pas que si S. A. R. eût voulu écouter ses veritables amis, & bien examiner les dispositions des esprits & des affaires, il n'eût bien vû que le parti du Parlement étoit le plus avantageux, & qu'en se déclarant en sa faveur, il auroit été lui-même le maître des affaires sans avoir rien à craindre de la Cour, ni de la trop grande élevation de Mr. le Prince. Mais tous les esprits ont leurs bornes & leurs foiblesses, & il est difficile de porter à des résolutions vigoureuses, ceux qui sont prévenus de la crainte. Le Duc s'étant donc laissé persuader par les Emissaires de la Reine, le siége de Paris fut résolu: & les troupes commencerent à s'en aprocher de tous côtez, ce qui ne pût se faire si secrétement que le Parlement, & la Ville n'en fussent avertis de toutes parts.

C'est pourquoi le Parlement étant rentré à la St. Martin, on commença à déliberer sur l'aproche des troupes, & sur l'inexécution de la Déclaration du 24. Octobre, ce qui obligea Mr. le Duc d'Orleans, & M. le Prince à se rendre à leur Assemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur & de hauteur, interrompant le Présîdent Viole, & faisant un signe de la main, comme pour le menacer, ce qui ayant soulevé toute la Compagnie, il y tint le lendemain un discours beaucoup plus moderé. Les choses trainerent ainsi en confusion, & en murmure,

mure, le Cardinal ne pouvant se resoudre à cause du souvenir tout recent des Barricades. Il voyoit bien que les suites d'une entreprise de cette nature, si elle ne réüssissoit pas, retomberoient necessairement sur lui ; il savoit bien aussi que quand elle réüssiroit il ne pouvoit manquer de tomber dans la dependance de Mr. le Prince, ce qu'il craignoit sur toutes choses, de sorte qu'il y a bien de l'apparence, que s'il en avoit été le maître on n'auroit pas assiegé Paris. Mais comme il étoit entraîné par l'emportement de la Reine, & que la plûpart des Courtisans le poussoient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, & de s'abandonner aux évenemens, d'autant plus que le Sieur le Tellier disoit que le siege de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le Peuple viendroit demander pardon la corde au cou si le pain de Gonesse manquoit seulement, deux ou trois jours de marché.

On commença donc à la Cour, à prendre tout de bon les mesures necessaires pour le siege, & on fit differentes propositions sur ce sujet qui partagerent pour quelque tems les esprits. Mr. le Prince & Mr. le Marêchal de la Meilleraye vouloient que le Roi allât loger à l'Arsenal, & qu'on se rendît maître des Portes St. Antoine & St. Bernard, & de l'Isle Notre-Dame, ce qui auroit sans doute causé un grand desordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de reduire cette Ville par la force; mais le Cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre, & assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi, on aima mieux prendre la Campagne; le Roi, & la Reine, Mr. le Duc d'Anjou, & le Cardinal sortirent le jour des Rois 1649, à deux heures après minuit par la Porte de la Conférence, où s'étant rendus M. le

Duc d'Orleans, & Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, le Marêchal de Villeroi, le Chancelier, les Secretaires d'Etat, & autres gens de la Cour qui s'en allerent tous à St. Germain sans qu'on s'en aperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette sortie étant venuë à la connoissance du Peuple causa sur le champ une très-grande émotion parmi les Bourgeois, qui se saisirent aussi-tôt & sans ordre des Portes St. Honoré, de la Conférence & de plusieurs autres. Mrs. du Parlement en ayant été informez, s'assemblerent à l'instant quoi qu'il fut fête, & ayant sû que la Cour avoit laissé une Lettre adressée aux Prévôt des Marchands & Echevins, on envoya aussi-tôt pour savoir le contenu de cette Lettre qui leur fut apportée. Elle portoit en substance que le Roi, ayant été obligé de sortir de sa bonne Ville de Paris, pour ne pas demeurer exposé aux desseins pernicieux de quelques Officiers du Parlement, qui après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres, & abusé long-tems de sa bonté, se seroient portez jusqu'à conspirer de se saisir de sa propre personne, & à former des intelligences avec les ennemis de l'Etat, Sa Majesté avoit bien voulu faire part aux Prévôt des Marchands & Echevins de sa résolution, leur ordonnant très-expressément de s'employer en tout ce qui dépendroit d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la Ville, qui pût en troubler le repos ni faire préjudice au service du Roi, S. M. se reservant de les informer plus amplement dans la suite de ses résolutions.

Cette Lettre auroit peut-être eu plus d'effet, si on y eût désigné quelcun en particulier sur qui on eût voulu faire tomber ces soupçons ; mais comme elle ne nommoit personne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'Etat

étoit sans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impression sur les esprits, non plus que celles de la Reine, de Mr. le Duc d'Orleans & de Mr. le Prince, par lesquelles ils leur faisoient savoir que c'étoient eux qui avoient conseillé au Roi sa sortie, & même la maniere de l'executer. Ainsi le Parlement résolut sans s'arrêter à ces Lettres, que toutes les Portes de la Ville seroient gardées par les Bourgeois, qu'on poseroit des Corps de garde aux lieux nécessaires pour la sûreté publique, & que les chaînes seroient tendues si le besoin y étoit, enjoignant au Lieutenant Civil, & aux Officiers de Police de tenir la main à ce qu'il fut aporté des vivres avec sûreté dans Paris, & de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les Villes, & Villages à vingt lieuës à la ronde, avec défense aux Places voisines de recevoir aucunes Garnisons.

Il y eut aussi une Lettre particuliere pour Mr. le Coadjuteur par laquelle il lui étoit ordonné de se rendre à St. Germain, à quoi il fit demonstration de vouloir obeïr, mais son Carosse fut arrêté dès le marché neuf où quelques-uns de ses partisans se jetterent de concert avec lui sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville & de continuer à soûtenir les interêts du Peuple, à quoi il defera sans se faire beaucoup prier, sachant bien qu'il seroit plus en sûreté à Paris qu'à St. Germain.

Le lendemain 7. de Janvier un Lieutenant des Gardes du Roi aporta au parquet des Gens du Roi une Lettre de Cachet adressée à eux, & une autre pour le Parlement que les Gens du Roi porterent aussi-tôt à l'Assemblée des Chambres, & dirent que par celle qu'ils avoient reçue ils voyoient que la volonté du Roi étoit que le Parlement

se transferât à St. Germain * & attendit-là ses ordres. Surquoi la Compagnie resolut de rendre cette Lettre sans l'ouvrir, & délibera ensuite sur les autres Articles des Lettres du jour précédent adressées au Prévôt des Marchands & aux Echevins; elle ordonna que les Gens du Roi iroient trouver la Reine à St. Germain, & la supplieroient de donner les noms de ceux qui avoient calomnié la Compagnie pour être procedé contre eux, selon la rigueur des Loix de l'Etat.

Les Gens du Roi allerent à St. Germain, mais ils furent obligez de s'en revenir sans voir la Reine, qui leur refusa audience, leur faisant dire qu'il n'étoit plus tems, & qu'ils eussent à se retirer sans coucher à St. Germain. Mais comme il étoit neuf heures du soir lorsqu'ils reçurent cet ordre, & qu'ils n'auroient pû retourner à Paris, sans un peril manifeste, ils demeurerent où ils étoient, mais sans se coucher pour executer l'ordre de la Reine à la lettre.

Si la Reine les eût écoutez & congediez avec de bonnes paroles, & si au lieu de prendre tout le Parlement à partie, elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques Particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le Corps ne se seroit pas declaré, une bonne partie d'entre eux étant decouragée & apprehendant les suites de la guerre.

Mais sur cette réponse fiere le Parlement, ayant jugé qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, donna le 8. un Arrêt sanglant contre le Cardinal Mazarin, comme l'unique Auteur des desordres de l'Etat, enjoint à lui de se retirer de la Cour dans les

* **Le premier Président Molé, quoi qu'attaché à la Cour, dit qu'il étoit premier Président de Paris, & non de Montargis.**

les 24. heures & du Royaume dans huit jours, sinon ordonné à tous les Sujets du Roi de lui courir sus & défense à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un Arrêt le Samedi matin à l'occasion d'une seconde Lettre aux Prévôt des Marchands & Echevins, qui leur enjoignoit de faire obéïr le Parlement comme si la chose eût été en leur pouvoir, & il fut ordonné qu'on feroit un fond de deniers pour lever des Troupes, ce qui fut reçu avec un applaudissement si général, qu'il se trouva en peu de tems un fond de 4. ou 5. millions, le Parlement & toutes les autres Compagnies s'étant cottisez.

Jusques-là tous les nouveaux Conseillers de la derniere Création faite sous le Ministere du Cardinal Richelieu, étoient si mal reçus dans la Compagnie que les Présidens ne leur distribuoient jamais de Procès, & prenoient à peine leurs avis aux Audiences, de sorte que ces Charges étoient dans un étrange rebut, & ceux qui en étoient pourvûs ne trouvoient pas aisément des acheteurs, qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le Sr. Boylesire Chanoine de Nôtre-Dame, qui avoit une de ces Charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun 15000 livres, pour les affaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de difference entre les Charges anciennes, & les leurs, & qu'on leur distribueroit des Procès comme aux autres. La proposition fut acceptée & les vingt nouveaux Conseillers ayant financé furent depuis considerez comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les apeller *les quinze-vingt*, parce qu'ils étoient vingt qui avoient donné chacun 15000. livres.

Dès qu'on sut qu'il y avoit de l'argent dans la caisse publique les Officiers & gens de qualité vinrent offrir leurs services au Parlement & à la Ville. Le Marquis de la Boulaye fut le premier qui se présenta, peut-être un peu par raport à un grand procès, qu'il avoit au Parlement. Le Duc d'Elbeuf le suivit de près avec Mrs. ses Enfans, & il fut declaré Général des armées du Roi sous l'autorité du Parlement, ce qui lui donna un si grand crédit dans la Ville, pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le Maître absolu. Il s'en apperçut si bien qu'il écrivit aussi-tôt à la Reine pour lui offrir ses services, priant sa Majesté de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyoit bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet Mr. le Prince de Conti, Mr. le Duc de Longueville, le Prince de Marsillac & le Marquis de Noirmoutier, ayant quitté St. Germain pour se jetter dans Paris, le credit du Duc d'Elbeuf cessa tout d'un coup, & le Prince de Conti fut déclaré Généralissime malgré l'opposition du Duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire bien du bruit s'il avoit bien connu ses forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. car il est certain que le Duc fut pendant un jour entier le maître de faire chasser ce Prince, hors la Ville, s'il avoit voulu. Mais le Coadjuteur, qui commençoit à établir son autorité parmi le Peuple, ayant fait connoître que S. A. & Mr. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit long-tems, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlevement du Roi, ce qui fut confirmé par le Président de Novion à qui le Coadjuteur avoit confié ce secret, tout le monde tourna de ce côté-là, & le reconnut pour Généralissime & Mrs. d'Elbeuf, de Bouillon, & de la Mothe-

Hou-

Houdancourt pour Lieutenans Généraux avec un pouvoir égal, qu'ils exerçoient alternativement avec cette seule distinction que Mr. d'Elbeuf devoit commencer, & avoir la premiere séance au Conseil de guerre, qui se tiendroit toûjours chez Mr. le Prince de Conti; après quoi ce Prince alla loger à l'Hôtel de Ville pour effacer la défiance qui pouvoit rester dans l'esprit du Peuple contre lui. Madame la Duchesse de Longueville sa sœur y prit aussi un appartement par la même raison, de sorte que la Maison de Ville fut le lieu où tout le monde alloit faire sa Cour, les Officiers de robbe & d'épée s'y rendant reguliérement tous les soirs, & le Coadjuteur pour des raisons générales & particulieres. Dans ce tems-là Madame de Longueville accoucha d'un fils que le Corps de Ville tint sur les fonts, & le nomma Charles Paris. Cependant Mr. de Longueville alla dans son Gouvernement de Normandie pour y servir le parti, n'ayant point voulu prendre de qualité entre les autres Généraux qu'il croyoit au dessous de lui. Il y eut aussi beaucoup d'autres Seigneurs qui s'engagerent avec le Parlement, & la Ville, comme les Ducs de Chevreuse, de Luines, de Brissac, le Marquis de Vitri, de Fosseuse, de Silleri, &c.

Mr. de Beaufort ne manqua pas de se rendre aussi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du Peuple, qui dans la suite n'eut de veritable confiance qu'en lui & au Coadjuteur, avec lequel le Duc s'unit très-étroitement. Jusques là le Coadjuteur n'avoit pas eu de voix déliberative dans le Parlement, mais on la lui donna le 21. Janvier 1649. en l'absence de Monseigneur l'Archevêque de Paris son oncle, & il y prit sa place après avoir fait le serment accoûtumé.

Pendant tout ce tems-là il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les Bourgeois de Paris s'emparerent seulement de la Bastille, dont le Sr. de Broussel fut fait Gouverneur, & le Sieur de Louviers son fils, qui étoit Lieutenant aux gardes, son Lieutenant. D'un autre côté Mr. le Prince, qui commandoit l'Armée du Roi, se rendit Maître des postes importans de St. Cloud, de St. Denis & de Charenton, mais il ne garda pas long tems le dernier. Le Parlement s'occupoit aussi à faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les gens de guerre, il donna pour cet effet des Arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour se saisir de tous les effets & meubles appartenans au Cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse du tiers aux denonciateurs; mais cette recherche fut assez inutile & ne produisit pas grand' chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux Officiers, & le Coadjuteur leva un Regiment de Cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au Chevalier de Serrigni son parent, qui fut appellé le Regiment des Corinthiens, parce que ce Prélat étoit Archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de boucliers sous le nom d'un Prêtre ne fut pas approuvée de tout le monde, & ne réussit pas avantageusement pour son Auteur; car le Chevalier de Serrigni étant sorti à la tête de son Regiment, & ayant rencontré un parti des ennemis il fut battu & on n'en fit que rire, cet échec ayant été appellé par raillerie, *la premiere aux Corinthiens.* Les Officiers ne furent pas longtems à former leurs Regimens, tout le monde s'empressant à prendre parti, & l'Armée du Parlement se trouva dans peu de jours composée de plus de 12000. hommes effectifs, mais mauvais

Sol-

Soldats, particulierement la Cavalerie, qui n'étoit remplie que des Cavaliers faits à la hâte par chacune des portes Cocheres suivant l'ordre du Parlement, & comme le Marquis de la Boulaye en avoit le principal commandement, on l'appella par derision le *Général des portes Cocheres.*

L'Armée du Roi n'étoit pas si nombreuse, & ne passoit pas 9. ou 10. mille hommes, mais c'étoient de vieilles troupes & bien meilleures. Le Duc de Bouillon avoit proposé un expédient qui ne fut pas suivi, mais qui auroit été bien plus avantageux pour Paris & de moindre dépense. C'étoit d'envoyer une somme de 500000. livres à Mr. de Turenne son frere pour distribuer dans l'Armée d'Allemagne qu'il commandoit, & l'amener au service du Parlement, M. de Turenne & la plûpart des Officiers Généraux étoient disposez à prendre ce parti, mais la Cour ne leur laissa pas le tems d'exécuter leur dessein : Et le Sieur d'Herlac ayant été envoyé par le Cardinal dans cette Armée avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au service du Roi plusieurs Officiers étrangers, particulierement le Colonel Rosen ennemi déclaré de Mr. de Turenne, qui par ce moyen fut obligé de quitter l'Armée avec ses amis, ce qui ne seroit pas arrivé si on lui avoit envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avoit dans la Ville & dans le Parlement, tant de gens gagez qu'il ne faut pas s'étonner, si ceux qui étoient bien intentionnez ne purent rien faire de considerable pendant la guerre. On ne laissoit pourtant pas de se rejouïr à Paris, il ne se passoit pas de jour qu'il ne se fit quelque chanson nouvelle contre le Cardinal Mazarin, la plûpart fort spirituelles & de la façon de Mr. de Marigni ; le Sr. Scaron fit aussi alors sa Mazarinade, & il paroissoit tant d'autres Ecrits si in-

injurieux même contre la Reine, que le Parlement fut obligé de faire défense d'en debiter de cette nature; mais ces défenses n'empêcherent pas le cours de ces Libelles, & la Reine étoit tombée dans un mépris si général que le menu Peuple ne la nommoit plus que *Madame Anne.* Cette licence de parler étoit une des choses qui contribuoit le plus à entretenir l'animosité du Peuple & à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne se faisoit rien d'ailleurs.

Mr. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le passage de Corbeil, & il se mit en marche à grand bruit avec un gros detâchement de Bourgeois de la Ville, qui devoient faire des merveilles, mais ils n'eurent pas le courage de passer Juvisi, ayant appris qu'il étoit sorti des troupes de St. Germain, pour les couper. Il fut plus heureux dans une autre rencontre, étant sorti avec 300. Chevaux au devant d'un grand convoi, que le Marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, & qui arriva heureusement, quoi qu'il eût été attaqué par les troupes du Roi, qui le pousserent jusques au village de Vitri, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, & se mêla de bonne sorte avec les ennemis; on fit même courir le bruit qu'il avoit tué Noirlieu qui commandoit le Regiment du Cardinal Mazarin, quoi que d'autres assurassent qu'il avoit été blessé à plus de cinquante pas de lui.

Cette Journée fut très-glorieuse à ce Prince, non seulement par cette action, mais parce que le bruit s'étant répandu qu'il étoit aux mains avec les ennemis les Bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, & sortirent au nombre de plus de 30000. en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui suivirent avec des épées, des hallebardes & des broches, & autres instrumens de

cette

cette forte, & quand Mr. de Beaufort rentra le soir dans la Ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des ruës où il passa, le monde criant *Vive Beaufort.*

Le Marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi, par la vallée de Grosbois avec assez de peine, parce que les troupes qu'il avoit postées pour favoriser son passage, étoient sorties du lieu où il les avoit mises, pour charger quelques Escadrons du parti contraire. Le Marquis de Silleri fut pris dans cette occasion, & le Prince de Marsillac y fut blessé dangereusement avec le Comte de Rohan.

On fit encore une autre sortie presque générale du côté des Portes de St. Denys & de St. Martin pour faire entrer un convoi de bled & autres provisions, si nombreux que les charrettes ne cesserent de defiler nuit & jour pendant deux fois 24. heures. Le Marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé jusqu'à Dammartin, & le Marquis de la Motte jusqu'à Gonnesse, mais tout cela fut fort mal distribué.

Le Marquis de la Boulaye fit aussi entrer quelques petits convois, & quoi qu'il ne fut pas estimé des gens de guerre il ne laissoit pas d'être fort agreable au Peuple.

Enfin les Généraux s'aviserent de faire un Camp à Villejuif, où l'on mit la plûpart des troupes, le reste étant dans les Villages voisins, & particulierement au Port à l'Anglois pour la défense d'un Pont de batteaux qu'on avoit construit sur la Riviere de Seine.

Voila les principales actions de guerre, qui se firent durant le siege de Paris par les troupes de la Ville. Celles du Roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendus Maîtres de Lagni & de Brie-Comte-Robert, Mr. le Prince attaqua Cha-

Charenton où l'on avoit jetté un Corps de troupes assez considerable pour conserver ce poste, qui étoit très important pour la subsistance de la Ville. Le Marquis de Clanleu qui y commandoit y fut tué n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs Officiers distinguez ; il n'y eut presque que le Marquis de Coignac petit-fils du Marêchal de la Force qui se sauva heureusement par la riviere sur un glaçon qui l'aporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son Regiment : Mr. le Prince y perdit aussi beaucoup de monde, entre autres le Duc de Châtillon qui fut emporté d'un coup de canon *, & qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les Généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque, mais Mr. le Prince s'étoit posté si avantageusement avec les 7. à 8000. hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eu que le Coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets. à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de Prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoi qu'abandonné deux jours après par Mr. le Prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, & contribua beaucoup à disposer le Parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la Cour prirent de là occasion de se reveiller, comme on le découvrit par une Lettre interceptée de l'ancien Evêque de Dole nommé Cohon, où il rendoit compte de toutes choses au Cardinal Mazarin, disant que l'Evêque de Glandéve Religieux Cor-

* D'un coup de mousquet dans les reins, dont il mourut le lendemain dans le Château de Vincennes.

Cordelier, connu auparavant ſous le nom de P. Faure Confeſſeur de la Reine, & le Sr. Delaune Conſeiller au Châtelet le ſervoient fort bien, que le Parlement feroit bien-tôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les Officiers Généraux ne s'y opoſeroient pas. Cela fut cauſe qu'on lui donna des Gardes, on en devoit auſſi donner à l'Evêque de Glandêve, mais on ne le fit pas parce qu'il étoit logé aux Cordeliers; on envoya chez Delaune pour l'arrêter, mais ayant été averti de bonne heure il ſe retira à St. Germain. On ſurprit pluſieurs autres Lettres ſans ſignature qui diſoient encore davantage, & qui venoient de quelques Officiers du Parlement. On en fit beaucoup de bruit, mais l'affaire fut étouffée; on ne pourſuivit pas auſſi, comme on auroit pû, l'affaire du Chevalier de la Valette Bâtard de la Maiſon d'Eſpernon, qui fut arrêté jettant la nuit des billets par la Ville, pour émouvoir le peuple.

Fondé ſur ces intelligences ſecretes la Cour avoit envoyé quelques jours auparavant un Heraut d'armes chargé de Lettres pour le Parlement, pour Mr. le Prince de Conti, & pour les Prêvôt des Marchands & Echevins. Ce Heraut s'étant préſenté à la Porte St. Honoré y fit ſa chamade & le Capitaine * qui y étoit de garde l'ayant arrêté à la

* C'étoit le Préſident de Maiſons fils, qui étoit à la Porte St. Honore, quand le Heraut ſe préſenta: il refuſa de le laiſſer entrer, le Heraut mit la Lettre ſur la Barriere, M. de Maiſons qui étoit alors Conſeiller vint rendre compte au Palais de ce qu'il avoit fait. J'ai ouï dire au Cardinal de Retz & à mon Pere que ce qui fut dit dans cette occaſion eſt ce qu'ils ont entendu de plus beau dans leur vie, où tout le monde des differens partis réunis tous au même avis dirent par reſpect pour Sa Majeſté Royale, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus éloquent, & qui faiſoit bien connoître qu'on n'en vouloit qu'au Cardinal Mazarin.

la Barriere, en fut aussi-tôt donner avis au Parlement, qui après de longues déliberations arrêta de ne point entendre le Heraut, ni recevoir ses Lettres, & d'envoyer les Gens du Roi à St. Germain, pour dire à la Reine que le refus de la Compagnie ne venoit que du respect qu'ils avoient pour elle, les Herauts n'étant envoyez qu'à des Souverains ou des Ennemis, & qu'ils suplioient Sa Majesté de leur faire savoir sa volonté de sa propre bouche, l'assurant de la continuation de leur fidelité pour le service du Roi.

C'étoit-là proprement ce que la Cour souhaittoit pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avoit encore pu réussir, & il y a lieu de croire que cette mommerie de Heraut avoit été concertée avec ceux du Parlement qui étoient dans les interêts de la Cour, à dessein d'engager la Compagnie à faire cette demarche. Aussi la Reine ne perdit pas cette occasion, elle fit dire aux Gens du Roi que Sa Majesté étoit satisfaite des assurances qu'ils lui donnoient, mais qu'elle en desiroit des effets veritables, après quoi on se pouvoit promettre des témoignages sinceres de sa bienveillance envers toute sorte de Personnes sans exception.

Cette Réponse gracieuse donna lieu aux déliberations qui se firent depuis au contentement de la Cour. A quoi la venue d'un autre Heraut * envoyé dans le même tems par l'Archiduc Gouverneur des Païs-Bas, & chargé de Lettres pour le Parlement ne contribua pas peu, les Emissaires de

* Jamais l'Archiduc n'a envoyé de trompettes, on fit faire un habit de ses livrées, & cette Fable fut concertée à Paris par Laigues qui par sa correspondance avec Madame de Chevreuse avoit imaginé de rendre le Cardinal Mazarin odieux en proposant la Paix générale.

de la Cour s'étant adroitement servis de cette conjoncture pour faire voir qu'il y avoit des gens, qui entretenoient des correspondances avec les Espagnols, ce qui étoit odieux, & de dangereuse conséquence. Dans la verité il y avoit plus de 15. jours que cet Envoyé étoit à Paris, quelques-uns de la Compagnie ayant travaillé pendant ce tems à lui dresser une créance, dont on accusoit particulierement le Président de Believre & le Sr. de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant presenté au Parlement, on resolut après plusieurs contestations de l'entendre, & de lui donner séance dans la Compagnie, quand il eut fait voir ses créances. Il s'appelloit Don Joseph Illescas Arnolphini homme de peu de consideration, mais qui ne manquoit pas d'esprit, il avoit été choisi par Madame de Chevreuse qui étoit à Bruxelles, & il avoit ordre de négocier principalement avec le Coadjuteur, & avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette Dame. Dans le discours qu'il fit au Parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que sa présence ne fut agréable à la Compagnie, puisqu'il apportoit des offres d'une paix générale tant desirée dans le monde Chrétien; que le Cardinal Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munster quoi qu'il le pût à des conditions avantageuses à la France; mais que depuis la sortie du Roi hors de Paris, il en avoit proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les rebelles, & de reduire Paris à la raison; que Sa Majesté Catholique n'avoit pas estimé qu'il fut sûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'Etat par Arrêt du Parlement où les Traitez de Paix doivent être verifiez pour être authentiques;

qu'ainsi le Roi son Maître l'avoit envoyé à la Compagnie, pour lui déclarer qu'il se soumettoit volontiers à son jugement, laissant à son choix de deputer quelques-uns de leur Corps en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris où il envoyeroit ses Plenipotentiaires pour y conclurre une Paix entre les deux Couronnes, & qu'il offroit cependant à la Compagnie toutes les troupes du Roi son Maître pour en disposer, & les faire commander par des Officiers François déclarant au surplus qu'en cas que le Parlement n'eût pas besoin de ses troupes elles demeureroient sur la frontiere sans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la Paix.

Ce Discours & le rapport fait par les Gens du Roi, de ce qui s'étoit passé à St. Germain, fut suivi d'une déliberation où il fut arrêté qu'on députeroit vers la Reine pour la remercier de la maniere dont elle avoit reçû les Gens du Roi, pour la prier de vouloir bien faire lever le Blocus de Paris, & pour lui porter copie de la Lettre de l'Archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par son Envoyé, sur quoi le Parlement n'avoit pas voulu déliberer sans savoir la volonté de Sa Majesté à laquelle ils étoient prêts d'obéïr, & de lui témoigner qu'ils étoient fideles Serviteurs du Roi.

Ainsi le premier Président avec le Président de Mesmes, & des Députez de toutes les Chambres étant partis pour St. Germain, on y convint que de part & d'autre on envoyeroit des Commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclurre un accommodement, & que dès que le Parlement auroit donné les mains à cette Conférence les passages seroient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le Parlement où les

les partisans de la Cour faisoient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégoûter le Peuple. De leur côté les Frondeurs faisoient courir le bruit de la venuë de Mr. de Longueville avec 10, ou 12. mille hommes, mais comme ces bruits n'étoient suivis d'aucun effet les partisans de la Cour s'en prévaloient pour decrier la foiblesse du parti & decourager les Sectateurs.

Cependant le Peuple ne laissoit pas de continuer dans sa fermeté, & de crier à toute occasion qu'il ne vouloit pas de Paix, mais la Conférence de Ruel ayant été arrêtée les Députez s'y rendirent de part & d'autre, & l'on y convint enfin de quelques Articles qui furent rapportez à Paris, pour les faire ratifier, à quoi on trouva de grandes oppositions fondées sur ce qu'il n'y avoit rien de précis pour les intérêts des Officiers Généraux, que l'Article du Parlement de Rouen n'étoit pas comme on souhaitoit, & que les Députez avoient permis que le Cardinal Mazarin signât le Traité, sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, & quand on s'assembla au Parlement pour déliberer, que le Peuple pensa se jetter sur eux, demandant la signature du Cardinal Mazarin, pour la faire brûler par la main du Bourreau, & menaçant de tuer les Députez quand ils sortiroient, ce qui obligea Mr. de Beaufort de sortir pour parler à eux, & pour les appaiser.

Il falut donc en venir à une nouvelle déliberation malgré le premier Président, & le Président de Mesmes, dans laquelle il fut resolu que les mêmes Députez retourneroient à Ruel, pour traiter des prétentions des Officiers Généraux, qui pour cet effet envoyerent aussi leurs Agens, & on leur recommanda de faire en sorte que le Cardinal ne signât pas le Traité.

Cette déliberation dura depuis le matin jusqu'au soir, & à la sortie il falut que le Coadjuteur & le Duc de Beaufort accompagnassent le premier Président pour le garentir de la fureur du Peuple. Une Lettre de Cachet, qui fut envoyée dans le même tems au sujet des Généraux, ne servit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un second Arrêt pour faire reformer encore d'autres Articles pour les prêts, & pour plusieurs autres choses.

Cependant les Officiers Généraux ayant choisi le Duc de Brissac, & le Comte de Maure pour assister à la Conférence, & ayant reduit en apparence tous leurs interêts à l'éloignement du Cardinal Mazarin, les Députez du Parlement eurent ordre d'insister aussi fortement sur cet Article, & ils l'auroient obtenu si les Généraux eussent été aussi parfaitement unis qu'ils le paroissoient, d'autant plus que l'Archiduc à qui on avoit envoyé le Marquis de Noirmoutier, & de Laigues, étoit enfin entré en France avec l'Armée du Roi d'Espagne, & avoit écrit à Mr. le Prince de Conti, que nonobstant sa marche il seroit toûjours prêt d'entendre aux propositions de la paix générale, & à s'arrêter au cas qu'on voulût nommer des Députez. Cette Lettre ayant été communiquée au Parlement il ordonna qu'on en donneroit avis à la Reine, & l'affaire en demeura là. Si les Espagnols eussent fait dès le commencement cette demarche, ils en auroient sans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en aviserent trop tard, & leur entrée dans le Royaume ne servit qu'à terminer plûtôt l'accommodement, tout le monde étant déja las & rebuté de la guerre.

Enfin la Cour ayant eu l'adresse de diviser le Parlement, elle eut aussi celle de diviser les Généraux par les promesses, qui furent faites sous main

main à Mr. le Prince de Conti de lui donner entrée au Conseil du Roi & un Gouvernement de Place, & à Mr. le Duc de Longueville le Gouvernement du Pont de l'Arche, au Duc d'Elbeuf une somme d'argent & un Domaine considerable en Normandie, & au Duc de Bouillon satisfaction entiere sur ses prétentions, & au Prince de Marsillac des Lettres de Duc & Pair, ce qui facilita la reconciliation de Madame de Longueville avec Mr. le Prince, après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, & le premier Président à son retour avec les autres Députez rapporta une Déclaration du Roi qui fut verifiée le 1. Avril 1648, portant amnistie générale pour tous ceux qui avoient été dans le parti, specialement pour le Marquis de Noirmoutier, de Laigues, le Comte de Fiesque, St. Ibal, la Sauvetat & la Boulaye, sans faire aucune mention du Cardinal Mazarin, qui demeura, comme il étoit, le maître de toutes les affaires & en état de se vanger à sa discretion du Coadjuteur & du Duc de Beaufort, qui avoient paru les plus affectionnez au parti, & sans aucun interêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'étoit promis, ce ne fut proprement qu'une suspension d'armes, & nullement d'intrigues & de Cabales. Les Frondeurs ne pouvoient souffrir le Cardinal Mazarin en place, ils apprehendoient ses ressentimens, & pour s'en défendre ils tâchoient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le Cardinal de son côté tâchoit de rétablir son credit, esperant que le tems lui fourniroit les occasions de se vanger : mais ce qui l'inquiétoit davantage étoit l'autorité que Mr. le Prince avoit prise dans les Conseils pendant la guerre dont il apprehendoit les suites. Mr. le Prince nullement disposé à en souffrir la diminution pré-

tendoit conserver l'avantage qu'il avoit, comme dû à sa naissance & à ses services, & quoi qu'il n'eût pas dessein de perdre le Cardinal, il vouloit le retenir dans le respect & dans la dépendance. De plus dans la pensée que les Frondeurs pouvoient traverser une partie de ses desseins il cherchoit sur toutes choses à les perdre, ou du moins à les abaisser, & à leur ôter la faveur du Peuple qui étoit entiere, & sans partage pour les Chefs du parti.

Avec tant de vûes differentes il étoit difficile que tous ces partis s'accommodassent bien ensemble; aussi leur arrivoit-il souvent de se barrer, & de s'entrechoquer, quelquefois même sans dessein. Une des premieres actions d'éclat qui reveilla la chaleur des esprits, fut l'arrivée du Duc de Candale à Paris, où l'on crut que la Cour l'avoit fait venir à dessein pour insulter le Duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela seroit reçu du Peuple. Quelques-uns disoient pourtant qu'il y étoit venu de son mouvement & sans aucun concert avec la Cour; quoi qu'il en soit, s'étant remontré un soir aux Tuilleries avec quelques-uns de ses amis, il se mit à plaisanter tout haut sur la liberté qu'il disoit être alors pour tout le monde sur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choses de la guerre qui dénotoient assez intelligiblement le Duc de Beaufort, sans néanmoins nommer personne.

Ces discours ayant été faits publiquement furent bien-tôt rapportez au Duc de Beaufort, & à ses amis, lesquels ayant sû que le Duc de Candale devoit souper peu de jours après dans le Jardin de Renard au bout des Tuilleries, ils resolurent d'y aller, sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avoit été projetté, le Duc de Beaufort étant entré

tré dans le lieu où le Duc de Candale étoit à table, lui dit en riant qu'il venoit se rejoüir avec lui familierement, & avec la liberté qui regnoit alors sur le pavé de Paris. La raillerie ne plût pas; on y répondit avec aigreur, & le Duc de Beaufort qui n'attendoit que cela prit un bout de la Nappe, & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le Duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas bien faite pour eux: on se separa donc de part & d'autre, & le Duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin dans le dessein de faire appeller le Duc de Beaufort; mais la Cour empêcha que la chose allât plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours & fut fort approuvée du Peuple qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers & contre tous.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occasion d'un Bateau chargé de Bombes & de Grenades à l'Arcenal, & qui descendant la riviere comme pour aller à St. Germain fut arrêté vers le Pont Rouge, & pillé par le Peuple, qui disoit tout haut qu'on avoit dessein d'assieger Paris une seconde fois.

Le Duc de Beaufort étant tombé malade dans le même tems, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoisonné. Le Peuple alloit tout le long du jour en procession à l'Hôtel de Vendôme pour savoir de ses nouvelles, & quoique sa Maladie ne fût rien les Frondeurs la faisoient passer pour perilleuse. Cependant ses gens avoient ordre de faire entrer uns partie de ceux qui se présentoient, dont plusieurs le voyant au lit se jettoient à genoux pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui comme pour leur pere, & leur liberateur.

Tous ces incidens joints à l'animosité qui pa-

roissoit encore dans les discours du Peuple contre le Cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisoit pas encore bon à Paris pour lui ; aussi ne pût-il se resoudre d'y retourner, quoi que la Reine l'en pressât beaucoup, & que Mr. le Prince se chargeât de l'y conduire en toute sûreté. On dit même que pour justifier sa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas sans fondement, il envoya un chariot couvert de ses armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la Ville par des gens appostez, de sorte que la Cour pour laisser refroidir cette chaleur alla de St. Germain à Compiegne, à la reserve de Mr. le Prince qui fut seul à Paris, où il fut complimenté par le Parlement qui lui députa exprès, ce qui ne fut pas approuvé du Peuple qui ne regardoit ce Prince, qu'avec aversion comme le principal Auteur de tous ses malheurs, jusques-là, que s'il avoit séjourné plus long-tems à Paris, il n'y auroit peut-être pas trouvé toute la sûreté qu'il s'y imaginoit, mais il s'en alla bien-tôt en Bourgogne, laissant ainsi le Cardinal seul auprès de leurs Majestez bien-aise de se voir délivré de sa présence qui l'incommodoit fort.

Le Peuple de Paris eut aussi beaucoup de joye du départ de S. A. comme il le fit connoitre dans une affaire qui arriva peu de tems après, & qui fit assez de bruit. Beautou Avocat au Conseil ayant été arrêté au sujet d'une piéce offensante pour S. A. dont on l'accusoit d'être l'Auteur, intitulée, *Discours sur la députation du Parlement à M. le Prince*, la Cour témoigna y prendre beaucoup de part, & s'interesser fortement à la satisfaction de M. le Prince, ne negligeant rien pour faire punir cet Innocent.

La substance de cet Ecrit étoit, que le Parlement n'avoit pas dû députer à Mr. le Prince; par-

ce

ce que cette Compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le Roi & Mr. le Duc d'Orleans, & que Mr. le Prince ayant été l'Auteur du siege de Paris, le protecteur du Cardinal, & la cause de tout ce qu'ils avoient souffert, il n'étoit pas juste de se réjouïr de son retour, & à la fin l'Auteur * apostrophant Mr. le Prince lui pronostiquoit qu'il seroit la Victime du Ministre, qui le jetteroit dans une prison d'où il ne sortiroit que par la générosité de ceux qu'il avoit persecuté sans sujet; ce qui arriva effectivement depuis.

Si Mr. le Prince eût fait alors une réflexion serieuse sur cette prédiction, il ne se seroit peut-être pas si fort emporté dans cette rencontre, & il auroit dû juger que les sollicitations publiques de la Cour n'étoient que pour l'engager davantage dans cette affaire, & pour rejetter sur lui toute la mauvaise humeur qui restoit dans l'esprit du Peuple. En effet tous les mouvemens qu'il se donna auprès des Juges ne produisirent que de nouveaux Ecrits plus forts, qui furent publiez sous prétexte de la défense de Beautou, lequel fut enfin dechargé de l'accusation par le Parlement, après avoir couru risque d'être condamné à mort par le Châtelet, ce qui seroit certainement arrivé, si le Sieur Joli † Conseiller au Châtelet, qui commença de se faire remarquer dans cette occasion n'avoit engagé quelques-uns des Juges à s'opposer avec lui aux opinions de ceux qui étoient devouez à la Cour. Ce Conseiller, par un pur esprit de générosité, entreprit la défense de l'accusé avec tant de chaleur qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier

* C'étoit un nommé Portail Avocat au Parlement.
† C'est lui qui est l'Auteur de ces Memoires.

de ce qu'il avoit à faire, & à dire, mais ce malheureux étoit si troublé, qu'au lieu de profiter des Conseils qui lui avoient été donnez, il pensa se perdre lui-même par ses Réponses. Le Sieur Joli avoit été jusques alors infiniment uni avec le Sr. d'Aubrai Lieutenant Civil, dont il raportoit tous les Procès, mais ils rompirent dans cette occasion & en vinrent mêmes à des paroles assez fortes.

Il arriva dans ce tems une affaire de la même nature à l'occasion d'un nommé Marlot, qui avoit été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un Libelle très-sale & offensant contre l'honneur de la Reine intitulé *la Custode*. Mais comme il sortoit de la Conciergerie pour être mené en grêve, plusieurs Garçons Libraires & Imprimeurs se trouverent à la porte du Palais qui chargerent brusquement les Archers à coups de pierre, & criant sur eux *aux Mazarins*, ils furent secondez par les gens de Boutiques du quartier, de sorte que Marlot fut sauvé, y ayant eu plusieurs Archers de blessez, & même le Sieur le Grani, Lieutenant Criminel qui les commandoit, & qui eut assez de peine à se sauver, après avoir reçu plusieurs corps de bâtons.

Tous ces évenemens étonnoient la Cour. Le Cardinal vouloit s'en servir pour differer le retour du Roi à Paris, mais on lui fit connoitre qu'une plus longue absence pourroit faire naître des affaires plus dangereuses, & dont les suites pourroient empêcher la Cour de revenir quand il en seroit absolument necessaire. On lui disoit aussi qu'il falloit accoûtumer le Peuple à la présence du Roi, que c'étoit le seul remede pour refroidir la chaleur des esprits, & qu'enfin il étoit bon d'apuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnez, & qui étoient las de la continuation de ces desordres.

Ainsi

Ainſi le Cardinal Mazarin ſe reſolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les meſures poſſibles contre la mauvaiſe volonté du Peuple. La premiere précaution qu'il prit fut de faire parler à Madame la Ducheſſe de Montbaſon qui gouvernoit abſolument le Duc de Beaufort, de laquelle on obtint à force de promeſſes, que ce Duc ne traverſeroit point le deſſein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la Cour; mais il falut ſe contenter de la parole que Madame de Montbazon donna pour lui. Le Coadjuteur ne fut pas ſi difficile ; il alla ſans beaucoup de façon à Compiegne, ſur les inſtances qui lui en furent faites, quoi que pluſieurs de ſes amis l'en détournaſſent, dans la penſée que ce voyage ne lui étoit propoſé que pour le décrier dans l'eſprit du Peuple ; mais il n'écouta pas ces raiſons, & il ſe figura qu'il ſuffiſoit de publier à ſon retour, qu'il n'y avoit été que pour rendre ſes devoirs au Roi & à la Reine, ſans voir le Cardinal. La verité eſt pourtant qu'il le vit, & qu'il eut une Conference avec lui de 3. ou 4. heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand ſoin de s'aſſurer des Corps de mêtier, par le moyen du Lieutenant Civil, du Prévôt des Marchands & de pluſieurs autres, juſques à ſe ſervir de la Ratiere Partiſan, pour menager les Batteliers en les faiſant boire & en leur diſtribuant de l'argent. On employa auſſi Mr. de Longueil, Conſeiller de la Grande Chambre, en lui promettant la Surintendance des Finances, pour le Préſident de Maiſons ſon Frere.

Le Cardinal crut auſſi qu'il ſeroit bon de faire une entrepriſe d'éclat, qui rétablit ſa réputation. C'eſt pourquoi il fit aſſieger Cambrai par le Comte d'Harcourt, & il y alla lui-même

pour

pour faire des préfens d'épées, de baudriers & de gands de fenteur à la plûpart des Officiers, mais toute cette dépenfe mesquine ne fervoit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le Siége fut levé : de forte qu'il fallut en revenir aux premieres mefures pour préparer les Bourgeois de Paris au retour de la Cour, que tout le monde leur confeilloit plus que jamais, & à ce que le Cardinal n'auroit jamais donné les mains, fi M. le Prince n'eût répondu du fuccès de l'affaire.

La Cour revint donc enfin à Paris au mois d'Août 1649. ce Cardinal étant à la portiere du caroffe du Roi avec M. le Prince, qui lui fervoit comme de brave, & pour fignaler ce retour on fit une Cavalcade du Palais Royal aux Jefuites de la rue St. Antoine le jour de St. Louïs, cette Eminence étant encore dans le caroffe du Roi, & Mr. le Prince à cheval avec toute la Cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas la continuation des murmures : le Peuple étant toujours fi animé qu'il eût fallu peu de chofe pour faire repentir le Cardinal de n'avoir pas fuivi les confeils de fa prudente timidité.

Mr. le Prince lui donna peu de jours après d'autres fujets d'inquietude, en menaçant de s'unir aux Frondeurs pour le perdre, fur le refus qu'il faifoit de donner, fuivant fa promeffe, le Pont de l'Arche à Mr. de Longueville. Cette raifon n'étoit à le bien prendre qu'un prétexte; car Mr. le Prince avoit d'autres raifons perfonnelles & plus effentielles de fe plaindre de ce Miniftre qu'il ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pas content de l'alliance que Mr. le Cardinal vouloit faire avec la Maifon de Vendôme, en donnant une de fes niéces à Mr. de Mercœur; il étoit indigné avec juftice de ce qu'après lui avoir fait efperer que le Roi traitteroit de la Prin-

Principauté de Montbeillard pour la lui donner, & ayant depêché Hervart en aparence pour négocier cette affaire, il lui avoit neanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclurre. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce Ministre le traversoit sous main en toutes rencontres, quoi qu'il lui fit des demonstrations d'une consideration toute particuliere.

Le Cardinal de son côté ne pouvoit souffrir la maniere outrageante dont Mr. le Prince parloit de ses Niéces, ayant dit, au sujet du Mariage qui se négocioit avec Mr. de Mercœur, que les Niéces du Cardinal n'étoient pas trop bonnes pour les Gentilshommes, & que s'il le fâchoit il obligeroit Champfleuri, Capitaine des Gardes de S. E. de lui amener son Maître par la barbe à l'Hôtel de Condé. Il crut aussi que la fole déclaration d'amour que Jersay eut l'audace de faire à la Reine venoit de Mr. le Prince, qui dans la verité donna sa protection à Jersay, quoique banni de la Cour pour ce sujet. Les soupçons du Cardinal allerent même plus loin, il s'imagina comme bien d'autres qui voyoient les choses de plus près, que Mr. le Prince n'avoit fait parler Jersay, que pour se mettre par ce moyen tout-à-fait à la place du Cardinal. Il y avoit plusieurs autres raisons de part & d'autre, qui ne venoient que de la concurrence d'autorité que le Cardinal vouloit se conserver, & que Mr. le Prince avoit été bien aise de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroissoit pas, & dans le monde il n'étoit question que du Pont de l'Arche, surquoi le Cardinal ne se pressoit pas de satisfaire M. de Longueville. Ses aprehensions étoient presque entierement dissipées & les affaires commençant à se rétablir pour verifier le proverbe de son païs *passato il pericolo, se vien gabbato il Santo.*

En-

Enfin cette mesintelligence fit beaucoup de bruit & S. A. poussa les choses si loin, qu'il alla deux ou trois fois de suite chez le Coadjuteur, comme pour prendre des mesures avec lui & avec les Frondeurs, pour perdre le Cardinal. Le Duc d'Orleans paroissoit même être de concert avec Mr. le Prince; jusques-là que ces deux Princes se pelotterent un jour à coups d'orange, dans un soupé comme par débauche, & on remarqua qu'en buvant à la santé du Cardinal, Mr. le Prince dit tout haut à la Reine, *à la Riviere*, & cela d'un ton qu'il donnoit à douter, s'il la portoit à l'Abbé de la Riviere qui étoit présent, ou s'il vouloit dire qu'il faloit noyer le Cardinal, & le lendemain on prétend qu'ils lui envoyerent une Lettre avec cette Inscription, *à l'Illustrissimo Signor Facquino*

Les choses étant en cet état le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les Chefs des Frondeurs commencerent à s'assurer de leurs amis, les avertissant de se tenir prêts pour les occasions qui pouvoient se présenter à tous momens. Mais il arriva que Mr. le Prince s'accommoda tout d'un coup avec Mr. le Cardinal, qui lui donna satisfaction sur le Pont de l'Arche, & lui promit de lui procurer & à ses amis tous les avantages qui dépendroient de lui. De son côté S. A. s'engagea à soûtenir de toutes ses forces les interêts du Cardinal, & à abandonner entierement les Frondeurs qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il sentoit bien qu'il les avoit offensez.

Les Frondeurs extrémement irritez se plaignirent hautement de Mr. le Prince, disant qu'il ne les avoit recherchez que pour les sacrifier à ses interêts, & rapellant le souvenir de ses premieres infidelitez, ils n'oublierent rien pour le rendre odieux au Peuple, & pour lui faire regarder son ac-

accommodement avec le Cardinal, comme une perfidie horrible, & qui étoit sans exemple. Effectivement on avoit vû M. le Prince en public avec le Coadjuteur, pendant que le demêlé dura & jusques à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le Coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlevemens, & des Barricades fort hazardeuses, il n'avoit pu se resoudre à ces extrémitez qui auroient été suivies d'un desordre général.

Il sembloit que cette resolution devoit entraîner la perte des Frondeurs; & que la Cour alloit entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire dont elle étoit si jalouse: mais ceux qui connoissoient le fond des choses jugerent bien que cet accommodement forcé ne dureroit pas long-tems, & que le Cardinal Italien chercheroit à se venger des affronts qui lui avoient été faits, & de se tirer de la necessité où il s'étoit mis d'accorder à M. le Prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le Cardinal Mazarin ne paroissoit occupé que du soin de détruire les Frondeurs, amusant ainsi S. A. qui le souhaitoit plus que lui & qui s'imaginoit que leur perte rendroit celle du Cardinal plus facile. De leur côté les Frondeurs chercherent les moyens de se soûtenir, & de profiter des occasions, qui pourroient entretenir la mauvaise humeur du Peuple.

La Cour leur en fournit elle-même un beau sujet en prenant sous sa protection les Fermiers des Gabelles qui avoient été condamnez par plusieurs Arrêts du Parlement à fournir les fonds par eux pour payer les rentes de l'Hôtel de Ville, de sorte que les Rentiers voyant que le Prévôt des Marchands, & les Echevins gagnez par la Cour negligeoient les interêts du public, commencerent à s'assembler dans la Maison de Ville, où

sur

fur la propofition du Sieur Joli Confeiller au Châtelet, ils arrêterent qu'ils choifiroient parmi eux des Syndics pour veiller à la confervation de leurs rentes, ce qui fut arrêté, nonobftant un Arrêt de la Chambre des Vacations, qui leur défendoit de s'affembler, & qui n'empêcha pas qu'ils ne le fiffent toutes les femaines, quelquefois jufqu'au nombre de 500. perfonnes. On paffa même outre à l'Election des Syndics, & on nomma les Srs. Charton Préfident aux Requêtes, Joli Confeiller au Châtelet, Matharel, Labory, & Des Coûtures Secretaire du Roi, du Portail Avocat en Parlement, Marêchal Avocat au Confeil, Delote, & quelques autres au nombre de 12. Après quoi on afficha des billets imprimez pour avertir les Rentiers de fe trouver à l'Hôtel de Ville, où les principaux n'oferent pourtant pas aller de peur d'être remarquez, fe contentant d'appuyer fous main la conduite des autres.

Toute la conféquence de cette affaire ne fut pas affez comprife dans le commencement, ni par la Cour, ni par les Frondeurs. On ne la fentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avoit peu de perfonnes dans Paris, & dans les Provinces qui n'y euffent quelque interêt direct, ou indirect; & la Cour s'avifa trop tard d'en prevoir les fuites; & les Frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans l'efprit du Peuple la chaleur qu'ils defiroient: ils commencerent donc à rechercher ceux des Syndics qu'ils croyoient avoir le plus d'autorité dans les Affemblées, particulierement Joli, qui étoit connu pour avoir des fentimens fi fermes pour la Juftice, & pour l'interêt public, qu'ils ne doutoient point, en le gagnant, de faire du Peuple ce qu'ils voudroient. Après avoir pris enfemble leurs mefures ils convinrent que les

les Rentiers iroient en Corps demander protection au Coadjuteur, & au Duc de Beaufort, ce qui fut executé fort solemnellement. Il y eut même un d'entr'eux qui harangua ces deux Messieurs, qui répondirent fort honnêtement, & avec toutes sortes d'assurance de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette affaire & d'assurer les personnes qui s'étoient chargées du Syndicat, Joli proposa aux Frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une Requête au Parlement pour demander la confirmation du Syndicat, & de la faire signer de quelques Conseillers interessez dans les rentes, afin que si la grande Chambre, dont le premier Président étoit le Maître, vouloit entreprendre quelque chose contre les Rentiers, elle ne le pût sans une assemblée générale de toutes les Chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire assembler le Parlement, ce que les Frondeurs souhaittoient sur toutes choses, sachant bien qu'après cela il leur seroit aisé de faire naître des incidens favorables comme sur l'affaire du Parlement de Bourdeaux, qui avoit envoyé des Députez à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du Roi l'éloignement du Duc d'Epernon Gouverneur de la Province. Ainsi la Requête fut signée de près de 500. Rentiers, entr'autres du Sr. de Loisel Conseiller au Parlement, qui n'avoit aucune rélation avec les Frondeurs, des Sieurs de Croissi, Fouquet, Daurat, Quatresous, Caumartin, la Barre, Vialart, tous Conseillers du Parlement, qui signerent à la priere du Coadjuteur & du Duc de Beaufort; de sorte que cette affaire fit grand bruit, aussi-tôt après la St. Martin de 1649, la Requête ayant été présentée à la grand' Chambre qui prétendit en con-

noître seule, quoi que Mrs. des Enquêtes eussent demandé l'assemblée des Chambres à ce sujet, & eussent arrêté entr'eux de confirmer le Syndicat.

La Cour étoit engagée trop avant & trop interessée dans cette affaire, pour reculer; c'est pourquoi au lieu de penser à satisfaire les Rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejetter la requête, jugeant bien que l'établissement du Syndicat alloit à déposseder les Officiers ordinaires de la conduite de la Ville qui demeureroit par ce moyen entre les mains des Frondeurs. Elle resolut donc d'employer toute son autorité pour traverser son établissement, & elle donna ordre au premier Président d'empêcher l'assemblée des Chambres à quelque prix que ce fut. Cependant le Cardinal voulant être informé de ce qui se disoit dans la Ville s'avisa de faire expedier des Brevets à plusieurs personnes portant permission d'assister aux assemblées des rentes & par tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance & découvrir les sentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur raport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vû d'espions de cette nature; aussi ce nouveau tour de Politique fut si secret qu'on n'en decouvrit rien, & que personne même ne s'en douta que long-tems après. On voyoit seulement que le premier Président s'opposoit avec fermeté à l'assemblée des Chambres quoi qu'il y eût d'autres affaires qui la meritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les Députez du Parlement de Bourdeaux.

Néanmoins les Rentiers ne se relâcherent point de leurs poursuites, & se sentant fortement appuyez par la Chambre des Enquêtes, le premier Pré-

Président fut enfin obligé de proposer une Conference chez lui, où il y auroit des Députez de toutes les Chambres, & où les Rentiers feroient reçus pour y soûtenir leurs interêts, ce qui fut executé le Samedi 4. Decembre chez le premier Président, où quelques Présidens à Mortier se rendirent avec les Députez, & un grand nombre de Rentiers. Dans le commencement les choses furent assez paisibles, le premier Président ayant fait entendre à l'assemblée, que l'affaire se pourroit accommoder en donnant satisfaction aux Rentiers: mais Messieurs des Enquêtes dirent qu'il falloit aussi donner ordre à la connivence du Prévôt des Marchands & des Echevins; on dit qu'il falloit laisser entrer quelques-uns des Rentiers pour savoir quelles étoient leurs prétentions, mais en petit nombre, sur quoi les portes ayant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits pour représenter leurs raisons.

D'abord le premier Président tâcha de les éblouïr par des propositions specieuses, & qui n'étoient rien dans le fond, à quoi Joli répondit que la premiere chose par où il falloit commencer, & sans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du Syndicat, & qu'il supplioit l'assemblée de vouloir bien faire cette justice au Public, ce qui ayant été entendu par quelqu'un des Rentiers, ils crierent, *des Syndics, des Syndics*. Mais comme le premier President n'en vouloit pas, il rompit l'assemblée jusques au Samedi suivant: à la sortie les Rentiers crierent encore plusieurs fois en apostrophant ceux qu'ils savoient ne leur être pas favorables, & les traitterent de traîtres & de Mazarins, & j'en vis même quelques-uns tiraillez sans aucun respect, & la plûpart furent obligez de se sauver par des escaliers derobez. Pendant tout ce vacarme le Sieur de Champlatreux fils aîné du pre-

 mier

mierPrésident, s'étant aproché de Joli lui dit plusieurs paroles injurieuses, le traitant de séditieux, & le menaçant de lui faire son procès. Joli répondit aussi avec chaleur, se sentant apuyé de plusieurs Rentiers, qui s'étoient aprochez; après quoi chacun se retira sans que les autres, qu'on avoit fait venir, osassent approcher. Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux partis.

Le Cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des Rentiers, qui avoient paru les plus échauffez à la Conference, & il résolut d'en faire arrêter 5. ou 6. à la premiere assemblée qui devoit se tenir Samedi suivant en ce même lieu, où il y auroit des gens armez tout prêts à se saisir de ceux à qui on en vouloit, & le Regiment des Gardes s'y rendroit en même tems, pour appuyer l'exécution qui devoit en être faite sur le champ par ordre de certains Commissaires apostez, qui les feroient pendre aux Grilles du Palais.

On aura peut-être peine à croire que ce Ministre eût voulu en venir à cet excès de violence; mais il n'y a pourtant rien de plus veritable que c'étoit son dessein, & quoi que les Frondeurs n'en fussent pas avertis alors, comme ils le furent depuis d'une maniere à n'en pouvoir douter, ils sûrent cependant que la Cour avoit eu un grand dessein contr'eux, que la Garde se redoubloit tous les jours pour favoriser l'execution qu'on devoit commencer par les Rentiers, & attaquer ensuite le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les autres Chefs partout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une personne qui le savoit d'un de ceux qui avoit assisté à la deliberation. C'en étoit assez pour engager les interessez à se tenir sur leurs gardes, aussi n'y manquerent-ils pas, & pour cet effet le Comte

 de

de Montresor, les Marquis de Noirmoutier, de Fosseuse, & de Laigues s'assemblerent chez le Coadjuteur, où ils firent venir aussi le Sieur Joli, le tout à l'insû du Duc de Beaufort, du Marquis de la Boulaye & de plusieurs autres, parce qu'on n'étoit pas assûré du secret, sur tout à l'égard de Madame de Montbazon, à qui le Duc de Beaufort ne celoit rien. Ceux qui étoient de cette Conférence se trouverent assez embarrassez, jugeant bien que la Cour pourroit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise, qui seroit irréparable, de sorte qu'ils résolurent après bien des contestations de prévenir la Cour à quelque prix que ce fût, & sur tout de tâcher de faire assembler les Chambres avant la Conférence, qui devoit se tenir chez le premier Président, ne doutant pas que la Cour ne prît ce jour pour executer son dessein.

La difficulté fut à trouver des prétextes suffisans, & des raisons assez pressantes pour assembler le Parlement. Le Coadjuteur proposa plusieurs projets fondez sur le crédit qu'il avoit parmi le Peuple, mais qui ne furent pas jugez assez solides. Le Marquis de Noirmoutier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque tems auparavant, savoir de faire une entreprise feinte sur le Duc de Beaufort, ou sur le Sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus, ou masquez, ce qu'on supposoit devoir faire un soulevement général. Mais on trouva des difficultez dans le projet, attendu qu'il falloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit, ce qui ne se pourroit faire avec ledit Sieur Broussel, ou avec le Duc de Beaufort. On craignoit le défaut de secret. Le Coadjuteur se proposa aussi, mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaitât tout de bon.

Enfin Joli, qui avoit déja conferé ſur ce ſujet avec le Comte de Montreſor, & le Sieur d'Argenteuil, réſolut de ſe propoſer lui-même, diſant qu'à la verité il pouvoit n'être pas aſſez connu, ni aſſez eſtimé dans le monde pour exciter les eſprits du Peuple, mais que ſa qualité de Syndic des Rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui feroit ſans doute ſon effet, & produiroit du moins l'aſſemblée des Chambres, par le bruit que les Rentiers qui étoient tous les jours au Palais ne manqueroient pas d'y faire impetueuſement au premier bruit de cet attentat.

La propoſition fut approuvée de toute la Compagnie, où il n'y avoit aſſurément perſonne qui eût voulu riſquer d'en faire autant. Pour l'exécution le Marquis de Noirmoutier ſe chargea de donner un Gentilhomme, qui étoit à lui, très-brave & très-adroit, nommé d'Eſtainville, pour tirer un coup de piſtolet au Sr. Joli, lors qu'il paſſeroit dans ſon Caroſſe, ſuivant les meſures qui ſeroient priſes entr'eux, & le Marquis de Foſſeuſe promit de fournir à d'Eſtainville un bon cheval pour ſe ſauver.

Pour concerter les moyens de l'exécution Argenteuil & Joli furent le Vendredi au ſoir chez le Marquis de Noirmoutier qui demeuroit dans la rue St. Meri, dans la Maiſon où l'Amiral de Châtillon étoit logé quand il fut tué à la journée de St. Barthelemi. Ils y trouverent d'Eſtainville qui les attendoit dans une Chambre fort écartée où on ajuſta le pourpoint & le manteau de Joli ſur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin ſur laquelle d'Eſtainville tira un coup de piſtolet, avec tant de juſteſſe qu'il la perça préciſement où elle devoit être percée, après quoi il fut arrêté en-

tr'eux

tr'eux que le veritable coup seroit tiré le lendemain sur les sept heures & demi du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas bien éloignée de celle du Président Charton, où Joli alloit presque tous les jours.

La chose fut faite comme on l'avoit projettée. D'Estainville s'aprocha du Carosse, Joli se baissa & le coup passa pardessus sa tête & fut si bien ajusté qu'il se raportoit parfaitement à la situation où Joli devoit être dans le Carosse, derriere lequel il n'y avoit pas de Laquais, qui avoient été envoyez exprès en differens endroits, de peur qu'ils n'empêchassent le dessein. Après le coup d'Estainville se sauva le plus vîte qu'il pût, mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant malheureusement abbatu sur le pavé. Il trouva cependant le moyen de trouver l'Hôtel de Noirmoutier par des chemins détournez, & la nuit il renvoya le cheval du Marquis de Fosseuse, qui le fit mener à la campagne & empoisonner, pour en ôter tout-à-fait la connoissance.

Il arriva encore une autre chose qui étoit capable de tout gâter. D'Estainville ayant mis dans son pistolet, pour servir de bourre, un dessus de Lettre qui lui avoit été adressée, mais par bonheur son nom se trouva brûlé, le reste du papier fut ramassé avec les balles encore toutes chaudes par le Sieur Bignon Avocat Général, qui demeuroit dans le Cloître des Bernardins, ce qui contribua beaucoup à persuader le public.

Aussi-tôt après l'action, Joli fut conduit chez un Chirurgien au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis Saint Nicolas du Chardonnet, où ayant été deshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les bales devoient avoir passé, une es-

espece de playe qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fusil, de sorte que le Chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup, & il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce tems d'Argenteuil fit & dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la Cour, qui vouloit se défaire de celui des Syndics, qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le Président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit; & comme il étoit Colonel du Quartier, il fit battre du tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientôt au Palais, les Rentiers suivis de plusieurs autres Frondeurs coururent en foule à la Tournelle où l'on tenoit l'audience, & demandans Justice de l'assissinat de Joli qu'ils disoient être mort, ce qui fit cesser l'audience, & obligea Mrs. des Enquêtes d'aller aussitôt bien échauffez prendre leurs places à la grand' Chambre, où le President Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'Epée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit, que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un emportement si grand & si naturel, qu'il repeta plus de 50 fois *Je dis ça*, au lieu qu'il ne le disoit que 7. ou 8. fois aux Requêtes du Palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme plein d'affection & de fidelité pour ses amis. Ce bon Président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la Compagnie, mais personne n'étant persuadé comme lui on éluda sa demande, & il eut le déplaisir d'entendre dire au Sr. Viole Douzenceau Conseiller Clerc de la grand' Chambre qu'il étoit d'avis qu'on donnât des Gardes au Président Charton, mais qu'il falloit un

Char-

Charpentier qui les fit. On ne fit pas grand' chose ce jour-là au Parlement, ayant été seulement arrêté, qu'il seroit informé de l'assassinat commis en la personne du Sr. Joli, par les Srs. Champion & Doujat, qui furent aussi chargez de s'informer de l'état où il étoit. Cependant le Marquis de la Boulaye ayant vu l'émotion du Parlement, crut que l'on pouvoit pousser la chose plus loin, & se jetta dans les rues avec environ 200. hommes qui crioient aux armes, disant que la Cour avoit fait assassiner un Conseiller Syndic des Rentiers, & qu'on en vouloit faire autant à Mr. de Beaufort. Ce Marquis alla ainsi de côté & d'autre, particulierement chez le Coadjuteur & chez le Sr. de Broussel, mais il ne fut pas trop écouté, il y eut seulement quelques Boutiques fermées en differens endroits de la Ville, & le principal effet de cette levée de Bouclier fut qu'en un instant le pain fut enlevé dans tous les marchez au double du prix ordinaire.

Il est à remarquer que le Marquis de la Boulaye ne savoit rien de l'affaire de Joli, & qu'il n'avoit pris aucunes mesures avec ceux du parti à la reserve du Duc de Beaufort, lequel ayant sû la blessure de Joli, jugea que la chose pourroit avoir des suites, & se tint tout le matin prêt à monter à cheval avec ses amis, pour apuyer le Marquis, si le Peuple s'étoit remué; mais les Bourgeois étant demeurez tranquilles, chacun demeura chez soi.

Les Conseillers Commissaires, qui étoient venus dès le matin chez Joli, y retournerent l'après dîné, & trouverent fort mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre, mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les Medecins & Chirurgiens du Parlement, dont l'un, savoir le Sr. Gue-

naut, eut ordre de la Reine d'aller le soir au Palais Royal, pour rendre compte à Sa Majesté de ce qu'il avoit vû, ce qu'il fit en assurant qu'on ne pouvoit pas douter de la verité de la chose, qu'il avoit trouvé beaucoup de fiévre à Mr. Joli, & que le plus grand Comedien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jour le Marquis de la Boulaye, qui voyoit bien que son entreprise du matin l'exposoit à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre encore plus temeraire, en attaquant Mr. le Prince sur le Pont-neuf à son retour du Louvre à l'Hôtel de Condé. Pour cet effet il assembla deux ou 300. personnes dans l'Isle du Palais & aux environs, mais le Cardinal en ayant été averti il le fit dire à Mr. le Prince ; ainsi on resolut de faire mettre dans le Carosse de Son Altesse, & dans celui de Mr. de Duras qui le suivoit ordinairement, quelques Laquais dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet, & si M. le Prince y eût été, il est certain qu'il auroit couru très-grand risque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le Cardinal étoit l'Auteur de cette entreprise, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par son ordre, mais il n'y a guere d'apparence ; quoi que depuis la Boulaye ait avoüé à quelques-uns de ses amis pendant sa retraite à l'Hôtel de Vendôme qu'il avoit imaginé cet attentat sur Mr. le Prince, pour reparer la faute qu'il avoit faite le matin, sachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas deplu au Cardinal qui lui avoit fait proposer par Mad. de Montbazon dès le mois d'Octobre de le faire arrêter en plein jour sur le Pont-neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres Chefs

Chefs des Frondeurs n'y avoient aucune part, & que celle de Joli ne venoit pas du même Conseil & n'avoient aucun rapport l'une à l'autre. Cependant Mr. le Prince ne laissa pas de s'imaginer le contraire, & le Cardinal n'eut pas de peine à lui persuader tout ce qu'il voulut sur ce sujet, & que c'étoit une belle occasion de perdre tous les Chefs de cette Caballe que le Peuple avoit abandonnée dans cette rencontre ; & que le Parlement ne pouvoit se dispenser de condamner sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement pendant les premiers jours l'affaire parut se tourner d'une maniere assez favorable pour la Cour, & le Roi ayant envoyé le Lundi 13. Decembre une Lettre de Cachet au Parlement pour ordonner à cette Compagnie d'informer de ce qui s'étoit passé Samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'Etat ; on fit pendant toute la semaine differentes informations qui furent tenuës fort secretes, dont les principaux témoins étoient les Espions à Brevet, dont il a été fait mention. Mais comme on n'avoit pas encore decouvert cette belle intrigue, & que les Conseillers bien intentionnez pour le parti n'avoient osé rien dire contre la Lettre de Cachet, tout le monde étoit si consterné, que si la Cour eût poussé la chose avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu, & dissipé tous les Chefs. Il est même constant que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & les plus considerables de la faction étoient presque resolus de sortir de Paris & de se retirer à Peronne, où ils esperoient d'être reçus par le Marêchal d'Hoquincourt ami intime des Duchesses de Chevreuse & de Montbazon ; mais le Comte de Montresor leur fit connoître que ce seroit tout perdre, qu'il falloit aller tête levée au Parlement, où il y avoit en-

encore quantité de gens bien intentionnez pour eux, & qu'en faisant bonne mine le Peuple ne les abandonneroit pas dans le besoin.

Ayant donc été informé que le contenu aux informations ne contenoit que des bagatelles, & n'interessoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré à l'Hôtel de Vendôme, ils resolurent d'aller tous ensemble au Parlement à la suite du Coadjuteur & des Ducs de Beaufort & de Brissac, afin de contrecarrer M. le Duc d'Orleans, Mr. le Prince & plusieurs autres Seigneurs qui se présenterent du côté de la Cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une requête présentée par Joli au sujet de son assassinat prétendu, sur laquelle le premier Président ayant voulu empêcher qu'on ne déliberât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensoit.

Elle éclata tout d'un coup le Mercredi suivant, lors que le premier Président après la lecture des informations & des conclusions des Gens du Roi, qui portoient que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort & le Sieur de Broussel seroient assignez pour être ouïs, voulut faire retirer ces trois Mrs. comme étant accusez, car le Coadjuteur & le Duc de Beaufort s'étant levez pour se retirer le Sr. Coulon Conseiller s'y opposa, & le Sr. Broussel dit tout haut qu'il ne sortiroit pas que le premier Président ne sortît aussi, attendu qu'il étoit partie au procès puis qu'il prétendoit qu'on avoit voulu l'assassiner, ajoûtant qu'il étoit son ennemi particulier, qu'il l'avoit voulu perdre en plusieurs occasions, & qu'il en donneroit de bonnes preuves à la Compagnie.

La déclaration resolue de ce bon Vieillard changea en un moment la face des affaires, & il s'éleva un

un bruit si grand & si continuel contre le premier Président qu'il ne fut pas possible de déliberer pendant tout le jour, quoi que l'Assemblée eût commencé à sept heures du matin & ne finît qu'à quatre heures du soir : & comme on fut peu après dans toutes les salles du Palais, où il y avoit plus de 10. mille hommes, ce qui se passoit dans l'Assemblée, on donna par tout de grands signes de joye, & lors que le Duc de Beaufort sortit, ceux qui étoient au passage s'étant mis à crier *Chapeaux bas, c'est Mr. le Duc de Beaufort*, tout le monde mit aussi-tôt le Chapeau à la main & se mit à crier *vive Beaufort, vive Broussel*, & ces acclamations continuerent toûjours quand on s'assembloit, au lieu que la plûpart murmuroient dès qu'ils voyoient paroître Mr. le Duc d'Orleans ou Mr. le Prince.

Depuis ce jour-là les Frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du Peuple, & les dispositions favorables du Parlement. Pour cet effet ils s'assemblerent tous les soirs chez le Sieur de Longueville pour concerter les déliberations du lendemain, & ils resolurent qu'on donneroit des Requêtes de recusations contre le premier Président au nom du Coadjuteur & du Duc de Beaufort & des Sieurs Broussel & Joli, fondées sur l'interêt personnel que ce Magistrat avoit dans l'affaire, plusieurs témoins déposant qu'on avoit voulu l'assassiner. Ces Requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier Président avoit plusieurs partisans, dans la Compagnie, outre ceux de la Cour, on délibera pendant quelques jours pour savoir si les Requêtes seroient reçûes ou non. Il y eut aussi des recusations présentées contre M. le Prince qui offrit de se retirer, mais la Compagnie ne le voulut

lut pas souffrir & on n'insista pas à son égard comme à celui du premier Président.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, & les Frondeurs ayant fait imprimer des moyens de recusations, qui souleverent partout les esprits du Peuple, quelques amis communs proposerent de passer outre au Jugement du fond du Procès, sans déliberer sur les accusations, promettant au Coadjuteur, au Duc de Beaufort, & au Sieur de Broussel de les tirer d'affaire sur le champ, n'y ayant aucune preuve considerable contr'eux, ce qui engagea ces Messieurs à retirer leurs Requêtes, se laissant endormir par de fausses aparences. Mais comme ce désistement ne pouvoit se consommer sans le consentement de Joli, qui avoit aussi recusé le premier Président, le Coadjuteur, qui avoit grande envie de sortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande salle du Palais, pour l'obliger à retirer aussi sa Requête. Mais il lui répondit, qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cette proposition d'accommodement étoit un piége pour les perdre tous. Ainsi Joli n'ayant pas voulu y donner les mains, & ayant au contraire prié le Sieur Lainé, qu'il avoit chargé de sa Requête, de la raporter sur le champ, elle fut lûe, & on la trouva si forte & si precise contre le premier Président qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général, ensuite de quoi le Coadjuteur & le Duc de Beaufort ayant remis aussi-tôt leurs Requêtes entre les mains des Conseillers, qui devoient les raporter, il fut ordonné que le premier Président passeroit le Barreau, & qu'il repondroit au contenu des Requêtes, ce qu'il fit assez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop sensibles ayant la larme à l'œil.

Celui des Conseillers qui se distingua le plus en cette

cette occasion, & qui marqua le plus de fermeté pour soutenir la recusation, fut le Sieur Daurat, Conseiller en la 3. des Enquêtes, qui parloit toujours avec tant de justesse, d'éloquence & de bon sens, que dès qu'il ouvroit la bouche il se faisoit un silence général qui ne finissoit pas qu'il n'eût cessé de parler.

Enfin pourtant après plusieurs contestations, les voix étant presque partagées, il passa de fort peu en faveur du premier Président qu'il demeureroit juge, ce qui arriva par le caprice & la legereté de quelques-uns de ceux qui passoient pour être des plus zelez, entr'autres les Sieurs l'Abbé, Amelote & Bachaumont.

Mais les Frondeurs eurent bien-tôt lieu de se consoler de ce petit desavantage par les mesures qu'ils prirent avec le Cardinal pour la prison de Mr. le Prince, dont ils n'étoient pas plus contens que de lui. Jusque-là le Cardinal n'avoit rien osé entreprendre contre S. A. dans la crainte que se réunissant avec les Frondeurs, ils ne le perdissent entierement. Il avoit cru aussi qu'après avoir subjugué le parti avec Mr. le Prince, il seroit aisé de le reduire lui-même avec l'autorité du Roi; & c'est-ce qui lui avoit fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel qu'ils étoient encore trop puissants, & qu'il étoit dangereux de les pousser à bout, ayant sû qu'ils avoient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la Ville, qui tenoient leurs armes toutes prêtes pour éclater à la premiere occasion.

C'est ce que Madame de Chevreuse prit soin de faire sentir au Cardinal de concert avec eux, & de lui offrir en même tems leur amitié contre Mr. le Prince qu'il accepta. Enfin après bien des difficultez pour se délivrer tout d'un coup de l'em-

barras

barras présent, où ils l'avoient réduit, & des inquiétudes continuelles que lui donnoit la trop grande Autorité de Son Altesse.

Le Mariage du Duc de Richelieu, que M. le Prince venoit de faire avec la fille du Marquis de Vigean sans la participation de la Cour, contribua beaucoup à déterminer le Cardinal : ce Prince ayant mené lui-même les nouveaux mariez à Trie chez Madame de Longueville, & fait partir dès la même nuit le Duc de Richelieu pour se jetter dans le Havre. Ce qui fit aprehender de plus grands desseins.

Le Cardinal s'expliqua donc enfin ouvertement avec Madame de Chevreuse, qui en fit aussi-tôt confidence au Marquis de Laigues son bon ami, & celui-ci au Marquis de Noirmoutier. Ainsi ces deux Messieurs, qui avoient été offensez par M. le Prince, eurent la joye de se voir en quelque façon les arbitres de sa fortune ayant été les premiers Auteurs de sa prison.

Dans la suite le Coadjuteur y eut la plus grande part, & ce fut lui proprement qui termina cette grande affaire après plusieurs Conferences secrettes qu'il eut avec le Cardinal au Palais Royal, où il se rendoit la nuit en habit de Cavalier pour concerter ensemble les mesures necessaires pour l'exécution de ce dessein. Madame de Chevreuse qui voyoit plus librement le Cardinal fut chargée du soin de negocier avec lui les conditions particulieres des Chefs du parti, qui répondoient des autres. On promit au Coadjuteur un Chapeau de Cardinal, l'Amirauté à Mr. de Beaufort, quoi qu'il ne fût rien de cette intrigue qui fut tenue fort secrette, le Gouvernement de Charleville, & du Mont Olympe à Noirmoutier, & la Charge de Capitaine des Gardes au Marquis de Laigues.

Après

Après cela il ne restoit plus que le consentement de M. le Duc d'Orleans, sans lequel on ne pouvoit entreprendre cette affaire; mais il ne fut pas difficile à l'obtenir, & il se rendit aisément aux raisons de la Reine & de Madame de Chevreuse qui lui firent sentir, sans beaucoup de peine, qu'il étoit de son interêt de diminuer le trop grand crédit de Mr. le Prince, dont il étoit naturellement assez jaloux. La seule inquietude qui resta sur son chapitre fut la crainte que Son Altesse Royale ne découvrît le secret à l'Abbé de la Riviere son Favori, qu'on savoit être dans les interêts de M. le Prince, mais on tira des paroles si positives de M. le Duc d'Orleans qu'il ne lui en dît rien, ce Prince étant déja un peu dégoûté de cet Abbé.

Cependant les Frondeurs ne laissoient pas dans le même tems d'entretenir une négociation secrette avec Mr. le Prince, par le moyen du Duc de Retz & du Marquis de Noirmoutier qui traitoient avec le Sr. de Chavigni, & le Prince de Marsillac. Mais S.A. n'y voulut jamais entendre, quoi que plusieurs de ses amis lui conseillassent, & ce fut même une des choses qui lui fit negliger les Avis qu'on lui donna plus d'une fois de l'accommodement des Frondeurs avec le Cardinal, ne pouvant croire qu'ils l'eussent fait presser comme ils faisoient s'ils avoient été assurez de la Cour, ni que la Reine & ce Ministre pussent jamais se resoudre à rien entreprendre contre lui, non seulement à cause de ses services passez, mais aussi par rapport au besoin présent dans la situation où étoient les affaires du dedans & du dehors. D'ailleurs ils avoient grand soin de l'endormir l'un & l'autre par de bonnes paroles pour lui & pour les siens. Enfin il jugea fort bien que la Cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui, sans parler à

M. le Duc d'Orleans ; mais il ne ſuppoſa pas que S. A. R. pût s'empêcher d'en parler à l'Abbé de la Riviere, & ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainſi quoi que M. le Prince eût reçû pluſieurs avis des Conférences nocturnes du Cardinal avec le Coadjuteur en habit de Cavalier, il n'en voulut rien croire & il ſe contenta d'en rire avec le Cardinal, qui lui répondit ſur le même ton ſans s'embarraſſer, que ſans doute ce ſeroit une choſe fort plaiſante de voir le Coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge & l'épée au côté, & qu'il promettoit à Son Alteſſe de la rejouïr de cette vûë s'il prenoit envie à ce Prêlat de le viſiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air ſi libre & ſi degagé, que Mr. le Prince y fut trompé ; mais il penſa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant ſurpris bruſquement le Cardinal dans ſon Cabinet qui faiſoit écrire par le Sr. de Lionne les ordres pour l'arrêter, & le Prince de Conti & le Duc de Longueville. La réſolution en étant donc priſe, il ne reſtoit plus que l'exécution, mais comme le Cardinal étoit naturellement incertain & timide & qu'il differoit toûjours, peut-être dans l'eſperance que le tems feroit naître des incidens qui le diſpenſeroient d'en venir à cette fâcheuſe extrêmité, les Frondeurs furent obligez d'en venir aux menaces pour le determiner; ils prirent même des meſures ſecrettes contre lui, du côté du Parlement, bien reſolus de s'en ſervir, ſi l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent auſſi le ſoin de lui répréſenter les ſujets qu'ils avoient de craindre que Mr. le Duc d'Orleans naturellement peu diſcret ne ſe laſſât de garder le ſecret ; que depuis quelques jours, il n'alloit plus aux aſſemblées du Parlement, ſous prétexte d'une indiſpoſition feinte ;

qu'il

qu'il disoit hautement que le procès criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à Mr. le Prince qu'il ne devoit pas le poursuivre; qu'il pourroit en dire davantage par la suite & donner lieu à S. A. de juger que la Cour auroit changé de sentiment. Enfin ils en dirent tant, que le Cardinal se resolut. Pour cet effet il fit entendre à Mr. le Prince qu'il avoit reçû avis que DesCoutures, un des principaux sujets du procès criminel, étoit caché dans une maison dans la rue Montmartre d'où il devoit le faire enlever l'aprèsdîné, & que pour le faire plus sûrement il falloit donner ordre aux Gendarmes, & Chevaux-legers de monter à cheval & de se tenir prêts à tout évenement derriere le Palais Royal; ce que Son Altesse aprouva. Le Ministre lui dit aussi qu'il avoit reçû des depêches d'Allemagne sur lesquelles il falloit assembler le Conseil, & qu'il seroit bon que Son Altesse fit avertir Mr. le Prince de Conti & Mr. le Duc de Longueville de s'y trouver; ce qu'il fit aussi-tôt. Ainsi ces trois Princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du Conseil au Palais Royal fûrent arrêtez par le Sr. Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine, & par le Sr. de Comminges * son neveu le 18. Janvier 1650. Et bien-tôt après être descendus par l'escalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverser pour monter ensuite dans le même Carosse, où le Sr. de Comminges monta seul avec eux. Ils fûrent menez au Château de Vincennes avec une Escorte de 50. Chevaux tant Gendarmes que Gardes de la Reine commandez par les Sieurs de Mioſſens depuis Marêchal d'Albret & de Comminges. Ils arriverent fort tard à Vincennes, le Carosse s'étant rompu en chemin. Ce qui donna

* Reçû en survivance de cette Charge.

occasion à Mr. le Prince de proposer à Miossens de le sauver, mais il répondit à S. A. que la fidelité qu'il devoit au Roi ne le lui permettoit pas, & le Sr. de Comminges ayant entendu la proposition & remarqué que S. A. jettoit les yeux de toutes parts, pour voir s'il ne lui venoit pas de secours, lui dit qu'il étoit son très-humble Serviteur, mais que quand il étoit question du service du Roi, il n'écoutoit que son devoir, & que s'il venoit du monde pour les sauver, il les poignarderoit plûtôt que de les laisser sortir d'entre ses mains & de ne pas rendre bon compte de leurs personnes à Sa Majesté qui leur en avoit confié la Garde. Ce discours, quoi que dur, n'empêcha pas que Mr. le Prince n'eût une entiere confiance au Sr. de Comminges pendant les premiers jours de sa prison. Elle fut même si grande, que S. A. ne voulut pas permettre que les Officiers du Sr. Guitaut qui les servoient fissent l'essai des viandes devant eux; mais cela ne dura pas, le Sr. de Bar ayant été nommé pour les garder, & on leur donna en même tems des Officiers du Roi pour les servir.

Quand on annonça cette nouvelle à Mr. le Duc d'Orleans, S. A. R. dit, *Voila un beau coup de filet, on vient de prendre un Lion, un Singe, & un Renard.* On arrêta aussi dans le même tems le Président Perraut Intendant de Mr. le Prince, & on alla chez d'autres personnes qui ne se trouverent pas. Il n'y eut que Madame la Princesse Douairiere qui fut épargnée, mais bien-tôt après elle fut releguée dans une de ses maisons de Campagne.

Pendant tout ce tems-là le Coadjuteur étoit à l'Hôtel de Chevreuse avec le Duc de Beaufort, qui y avoit dîné, la porte de la maison étant fermée, avec défense de laisser entrer qui que ce fût; parce qu'alors ils écrivoient des billets à tous

les

les Curez de Paris, pour les avertir de la détention des Princes. Ce qu'ils faisoient avec si peu de précaution, qu'il auroit été aisé à plusieurs de ceux qui étoient présens, s'ils avoient été plus curieux, de jetter les yeux sur ces billets & d'en avertir S. A. encore à tems ; mais la destinée des Princes ne le permit pas, & la nouvelle de leur prison fut aportée chez le Coadjuteur par Brillet Ecuyer du Duc de Beaufort qu'on avoit envoyé exprès au Palais Royal, pour venir donner avis de ce qui se passeroit dès qu'il en auroit l'ordre du Marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencerent à paroître ce jour-là chez la Reine un peu avant que les Princes fussent arrêtez.

Ces Mrs. auroient peut-être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étoient capables de faire soupçonner & découvrir le dessein; mais la Reine avoit souhaité que cela fut, ils avoient eû même tant d'envie de se vanger de Mr. le Prince & de paroitre les Auteurs de sa prison, qu'ils ne pûrent s'empêcher de se donner ce plaisir; outre que ceux du parti doutoient toujours de la fermeté du Cardinal, & jugerent qu'il ne falloit pas l'abandonner à son incertitude dans le tems de l'exécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris qu'on avoit arrêté quelqu'un au Palais Royal, sans dire qui, le Peuple s'imagina que c'étoit Mr. de Beaufort, ce qui obligea plusieurs Bourgeois à prendre les armes particulierement dans le quartier des Halles & vers la Porte Dauphine. Tout le reste auroit bien-tôt suivi, si la Reine n'eût envoyé en diligence chercher ce Duc au Palais d'Orleans, où lui & le Coadjuteur étoient allez dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le Duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de

Flambeaux, pour se montrer au Peuple ; étant suivi de 3 ou 400. chevaux depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit, dont quelques-uns crierent qu'il falloit aller assommer la grande barbe, c'est-à-dire, le premier Président, jusqu'à prendre la bride de son cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela se passoit, des amis de Mr. le Prince, qui s'étoient assemblez à l'Hôtel de Condé, proposerent de monter à cheval & d'aller attaquer le Duc de Beaufort, pour mettre la confusion dans le Peuple, qui auroit pû s'imaginer que c'étoit une entreprise du Cardinal, & dans la verité si la chose avoit été bien conduite, elle auroit pû réussir. Mais l'avis ne fut pas suivi & tous les partisans ne penserent qu'à se retirer. Madame de Longueville étant partie dès le commencement de la nuit, pour aller en Normandie, escortée de soixante Chevaux conduits par le Duc de la Rochefoucaut, le Duc de Bouillon prit le chemin de Bourdeaux, le Vicomte de Turenne, celui de Stenai, le Sr. de Bouteville (depuis Duc de Luxembourg & Maréchal de France) & quelques autres celui de Bourgogne ; de sorte que dès le lendemain on convint que le parti des Princes seroit assez considerable, ce qui n'empêcha pas que le Peuple ne fit des feux de joye en plusieurs endroits de la Ville, la plûpart des Bourgeois disant que le Cardinal n'étoit plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainsi le procès criminel fut bien-aisé à juger, & tous les accusez furent déchargez des plaintes contre eux, & renvoyez hors de Cour & de procès avec des termes plus ou moins avantageux. L'Arrêt de Joli fut le plus favorable de tous, ayant été non seulement dechargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses infor-

formations. Il est vrai que le Sr. de Champlatreux y contribua un peu, dans l'aprehension qu'étant privé de la protection de M. le Prince, on ne se servît de l'affaire de Joli, pour le pousser, ce qui auroit été aisé, sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pû se trouver assez embarassé: c'est pourquoi il alla trouver le Duc de Noirmoutier, pour accommoder l'affaire, offrant pour cela deux mille Ecus à Joli, ce qui donna lieu à rire à ceux qui étoient du secret & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque dessein formé. Joli répondit que volontiers il prendroit de l'argent, mais qu'il vouloit qu'il y en eut un Acte devant Notaire. Ce qui n'étoit pas le compte de Champlatreux, auquel par ce moyen il n'en coûta rien que la parole, qu'il donna que lui & tous ses parens sortiroient, lors qu'on parleroit de l'affaire de Joli, & qu'aucun d'eux ne seroit de ses Juges, & Joli promit de son côté qu'il ne poursuivroit pas son information. Il n'auroit pû le faire quand il auroit voulu, parce que la Cour envoya peu de tems après une amnistie en faveur du Marquis de la Boulaye, & pour abolir ce qui s'étoit passé le 11. Decembre 1649.

Cette amnistie confirma le soupçon de ceux qui croyoient que le Marquis de la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal; ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce Ministre, que la Boulaye a laissé entendre que cela étoit vrai, quoi qu'auparavant il ne parlât pas si ouvertement. Mais il y a bien de l'aparence, qu'il a plûtôt dit cela pour se disculper & pour diminuer le blâme d'une action si étrange que pour confesser la verité.

Le commencement de la prison des Princes fut fort rude, le Cardinal les ayant mis à la garde de Mr. de Bar homme farouche, qui s'imagina

que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit sa fortune, & lui feroit d'un grand merite à la Cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers fut le commerce qu'ils eurent dès le 3. ou le 4. jour de leur prison avec leurs amis.

Le Sr. de Montreuil, Secretaire de M. le Prince de Conti, étoit celui qui conduisoit le commerce si adroitement, & par des inventions si subtiles que le Sr. de Bar étoit souvent lui-même l'Instrument, dont il se servoit, pour faire tenir les Lettres aux Princes. Pour cela on avoit fait faire des Ecus creux qui se fermoient à vis qu'on mêloit avec ceux qu'on envoyoit de tems en tems aux prisonniers pour jouer, & que l'on confioit au Sr. de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servoit aussi quelquefois du ministere des Officiers de la Chambre & même d'un valet du Sr. de Bar, sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites ruses ne pouvoient pas leur donner de grandes consolations, puisqu'on ne leur aprenoit que d'assez mauvaises nouvelles, car quoique leurs amis se donnassent de grands mouvemens au dedans, & au dehors du Royaume, le Cardinal fut si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, souvent par le moyen des Frondeurs. C'est pourquoi dans les commencemens il les menageoit avec de grandes attentions, disant partout qu'il étoit fort aise d'être devenu Frondeur. Mais ses prosperitez lui ayant enflé le cœur, il les negligea dans la suite, & les força de prendre les mesures qui furent suivies de la liberté des Princes, & d'une ligue presque générale contre lui.

La premiere demarche que le Ministre fit contre les Princes fut d'envoyer au Parlement une Déclaration assez mal digerée concernant les raisons

fons de leur emprifonnement ; qui n'auroit pas produit un effet conforme à fes defirs fi les réponfes qui furent faites par les partifans des Princes, n'avoient été encore plus mauvaifes.

Enfuite il mena le Roi & la Reine à Roüen pour en chaffer Madame de Longueville qui fut obligée de fe retirer à Dieppe, & delà en Flandres, d'où elle alla trouver le Vicomte de Turenne à Stenai. Le Duc de Richelieu abandonna auffi le Havre, & le Roi demeura Maître de toute la Province, & des Places que le Duc de Longueville y avoit. La même chofe arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les Princes fut bien-tôt foumis après la reduction de Bellegarde.

Cependant Madame la Princeffe Douairiere ayant préfenté une Requête au Parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de folliciter l'élargiffement de Mrs. fes Enfans, on n'y eut aucun égard, quoi qu'il y eut une forte Cabale pour elle, le premier Préfident qui étoit des amis de Mr. le Prince ayant fait fous main, & fans trop fe déclarer, tout fon poffible pour en favorifer le fuccès. Mais Mr. le Duc d'Orleans avec le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, étant allez au Parlement, ils firent rejetter la Requête, & toutes les follicitations de cette Princeffe demeurerent inutiles, auffi-bien que les foumiffions indignes d'elle & de fes Enfans qu'elle fit au Coadjuteur à l'entrée du Palais, en s'abaiffant jufqu'à embraffer fes genoux. Baffeffe qu'il eft bien difficile de pardonner à une mere de ce rang, quelque défolée qu'elle puiffe être.

Quelque tems après le Cardinal étant revenu à Paris réfolut tout d'un coup d'aller à Bourdeaux, où Madame la Princeffe & M. le Duc d'Enguien avoient été reçus avec les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & avoient engagé le Parlement

à donner un Arrêt portant qu'il feroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui confeilloient pas ce voyage, parce qu'il y falloit mener beaucoup de troupes & laiffer les Frontieres de Flandres ouvertes aux Ennemis. Ils difoient encore que pendant l'abfence de la Cour les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereufes dans le Parlement & dans la Ville de Paris; qu'on pouvoit remedier aux defordres de Bourdeaux en y envoyant un habile Général avec des troupes; qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires & le cœur de l'Etat où il falloit néceffairement s'arrêter. Mais ce Miniftre paffa pardeffus toutes ces confiderations, & comme les Efpagnols venoient de lever le Siege de Guife avec quelque perte, il crut qu'ils ne feroient pas fi-tôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'affurer de Bourdeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de réfiftance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roi & la Reine, laiffant à Paris M. le Duc d'Orleans en qualité de Lieutenant Général de la Couronne avec le Sr. le Tellier Sécretaire d'Etat, qui avoit le fecret & la confidence du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent auffi de demeurer fidélement dans l'Union qu'ils avoient faite avec lui & de s'oppofer aux Cabales que les partifans des Princes pourroient faire dans le Parlement & dans la Ville, & même auprès de Mr. le Duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le Confident, depuis la difgrace de l'Abbé de la Riviere, qui fut chaffé un peu après la prifon des Princes.

Le Cardinal fe repofa fur Madame de Chevreufe du foin de menager les Frondeurs, & fur le Garde des Seaux de Châteauneuf, par le moyen

moyen de Madame de Rhodes son amie, qui alloit tous les soirs à l'Hôtel de Chevreuse où ces Messieurs ne manquoient pas de se rencontrer. Mais comme le Garde des Seaux étoit vieux & que Madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaisance interessée, elle étoit bien plus disposée à servir les Frondeurs & elle découvroit beaucoup plus de choses en leur faveur par le moyen du Garde des Seaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du Cardinal auquel il n'étoit pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêcherent donc pas les inconveniens qui avoient été prédits au Cardinal. Le Siege de Bourdeaux, qui dura plus qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Espagnols d'entrer en campagne, où ils se rendirent Maîtres de la Capelle, de Rhetel & de Château-Porcien, & les amis des Princes trouverent le moyen de faire déliberer plusieurs fois le Parlement sur ce qui se passoit à Bourdeaux, d'où il étoit venu deux Députez avec des Lettres.

Ces deux incidens commencerent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols, qui pouvoient aisément venir de Rhetel à Vincennes, obligea la Cour à penser à en tirer les Princes pour les transferer ailleurs. Mais la difficulté fut de convenir du lieu: le Cardinal fit proposer le Havre: mais les Agens des Princes s'y opposerent de toutes leurs forces, & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît si absolument du Cardinal, ils auroient mieux aimé la Bastille, dont ils étoient à peu près les Maîtres, & ce fut le sentiment du Coadjuteur & du Duc de Beaufort. Mais le Sr. le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les partisans de la Cour auprès de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à consentir au Havre.

Le Marquis de Laigues consulté par le Duc d'Orleans ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille, mais il n'approuva pas aussi la Citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Aussi Mr. le Duc d'Orleans après plusieurs déliberations se resolut de lui-même, de les faire transferer à Marcoussi dont personne n'avoit parlé.

Cette translation deplût fort à la Cour, & le Cardinal en ayant été informé commença de se plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre Maître des Princes, sous le nom de S. A. R. Il trouva aussi fort mauvais que M. le Duc d'Orleans eût envoyé le Marquis de Verderonne, & le Comte d'Avaux à l'Archiduc sur de nouvelles propositions de paix faites par ce Prince, disant que cela ne venoit que du Coadjuteur qui avoit voulu faire la paix sans lui. Il est vrai que cette negotiation fut poussée un peu trop avant, l'Archiduc ayant envoyé Don Gabriel de Tolede à Paris; mais on decouvrit bien-tôt que la conduite des Espagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller par le refus que l'Archiduc fit d'envoyer des passeports au Nonce du Pape & à l'Ambassadeur de Venise qui avoient été nommez pour Mediateurs, & qui s'étoient avancez en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le Cardinal Mazarin se tint aussi offensé d'une députation du Parlement à la Cour menagée par S. A. R. sous prétexte d'informer le Roi des propositions des Députez de Bourdeaux ; mais en effet pour tâcher de terminer la chose par un accommodement, s'imaginant que le Coadjuteur lui avoit suscité cette affaire pour lui ôter l'honneur de reduire Bourdeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le Cardinal faisoit publiquement refroidirent les esprits, & le Coadjuteur irrité commença dès lors d'écouter le Sr. Ar-

nauld

nauld, Général des Carabins, ami des Princes, & le sien, qui venoit le voir la nuit dans un grand secret. Il cacha cependant son ressentiment, quoi qu'il vit bien que ce Ministre cherchoit à lui faire une querelle d'Allemand & qu'il seroit bien-tôt obligé de se détacher de ses interêts, les amis des Princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettoit les Frondeurs hors d'état de leur résister, sans perdre leur credit dans le Parlement & parmi le Peuple.

En effet les déliberations du Parlement alloient si avant sur les affaires de Bourdeaux, qu'on ne parloit pas seulement de faire des remontrances, pour la liberté des Princes, mais aussi de l'éloignement du Cardinal; sur quoi le Coadjuteur, & les Frondeurs en parlant d'une maniere ambigue se faisoient un fort grand préjudice dans le monde où le nom de Mazarin étoit toûjours odieux.

Les amis des Princes eurent aussi le soin de distribuer de l'argent à plusieurs avanturiers qui se mêlant dans la sale du Palais & déclamant hautement contre le Cardinal engageoient une infinité de gens de crier à tous momens, *Vive le Roi, vivent les Princes, point de Mazarin*, ce qui causoit un tel bruit, & une si grande confusion que S. A. R. délibera plus d'une fois de rentrer dans la grande salle, les Gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoi qu'assistez du Duc de Beaufort qui se mit à leur tête, & qui fut repoussé aussi bien qu'eux. Le Coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un Gentilhomme le poignard à la main, qu'il se vantoit de lui avoir arraché des mains : cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoi qu'il assurât l'avoir fort bien reconnu ; mais il n'y a guere d'apparence qu'une action de cette nature se fut passée dans la grande salle du Palais sans que personne le vit,

vit : d'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familierement savent bien qu'il étoit incapable de garder un secret de cette espece aussi bien que ses bonnes fortunes avec les Dames.

Malgré tout cela les Frondeurs demeurerent fermes, & empêcherent qu'il ne fut rien ordonné contre le Cardinal ou pour la liberté des Princes, & toutes les déliberations du Parlement sur les affaires de Bourdeaux se terminerent à un second envoi de Députez par l'entremise desquels le traité fut enfin signé ; portant la revocation du Duc d'Epernon Gouverneur de la Province, une amnistie générale pour la Ville, & pour tous ceux qui avoient pris les armes, particulierement pour les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & permission à Madame la Princesse de se retirer avec Mr. son fils à Montrond ou en quelqu'une de ses Maisons d'Anjou.

La Paix de Bourdeaux étant faite, les déliberations du Parlement cesserent aussi; mais les partisans des Princes ne discontinuoient pas pour cela leurs intrigues pour se rendre les Peuples favorables, ils s'aviserent entre autres choses d'exposer un matin le portrait du Cardinal à mi-corps en habit rouge attaché à un poteau, la corde qui passoit à l'endroit du col, comme s'il eut été pendu, avec un écriteau portant differens crimes pour lesquels il étoit declaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix du Tiroir & au bout du Pont-neuf, vis-à-vis la Rue Dauphine, & cette bagatelle ne laissa pas de plaire au Peuple & d'y causer de l'émotion, jusques-là qu'un Exempt qui alla ôter un de ces tableaux pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des Gentilhommes de M. de Beaufort nommé St. Eglan, lequel allant querir ce Prince à l'Hôtel de Montbazon, fut tué dans son Carosse dans la Rue

Rue St. Honoré sur les 11. heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnemens; quelques-uns voulurent le faire passer pour un simple vol, plusieurs l'imputerent aux amis de Mr. le Prince, mais l'opinion la plus générale, apuyée par les Emissaires des Princes, fut que le Cardinal avoit fait faire le coup, mais que ses gens s'étoient mépris, ayant cru que c'étoit le Duc de Beaufort. Quoi qu'il en soit, on n'en a jamais bien pû découvrir la verité; ceux des assassins qui furent executez ayant dit simplement qu'ils étoient conduits par un homme qui s'étoit sauvé & qui avoit servi dans un des Regimens de Mr. le Prince.

Le corps d'un de ces miserables ayant été abandonné aux Chirurgiens on lui trouva toutes les parties transposées, le cœur & la rate au côté droit, & le foye au côté gauche. Cela fut remarqué comme une chose fort extraordinaire quoi qu'elle ne soit pas sans sans exemple; puisque dans le même tems ou à peu près on trouva la même conformation dans le corps d'un Chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choses se passoient les confidens des Princes sollicitoient puissamment le Coadjuteur, sans lequel ils voyoient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du Duc d'Orleans. Ils savoient d'ailleurs qu'il étoit piqué des plaintes du Cardinal, & il s'en étoit ouvert à Madame de Chevreuse en lui faisant connoître en même tems les offres qui lui étoient faites de la part du Prince. Cette Dame lui représenta qu'il ne devoit pas se separer si legerement de la Cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les interêts de Mr. le Prince dont la fidelité devoit lui être suspecte, après les experiences du passé; qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus par les Emissaires des Princes, & qui, quand ils seroient vrais, n'étoient pas assez impor-

tans

mais pour le porter aux extrêmitez, & qu'enfin avant de se déterminer, il falloit voir si la Cour lui refusoit la nomination au Cardinalat qu'elle lui avoit fait esperer, & que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ses bonnes ou mauvaises volontez à son égard.

Le Coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne vouloit rien demander au Cardinal; mais Madame de Chevreuse, qui savoit combien il desiroit la chose, ne laissa pas d'en parler au Sieur le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au Cardinal & de lui faire bien sentir qu'il lui étoit de la derniere conséquence de retenir le Coadjuteur dans ses interêts, à quelque prix que ce fût. Le Sr. le Tellier ayant refusé, de se charger de cette proposition qu'il savoit bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au Cardinal qui lui répondit en termes généraux qui ne signifioient rien dans son langage; mais ils ne laissoient pas de lui donner quelque lieu d'esperance.

Cette réponse retint le Coadjuteur quelque tems jusqu'à ce qu'il eut avis de certaines paroles qui étoient échapeés au Cardinal contre lui & contre ses amis dont Madame de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en quelque défiance d'autant plus que le Sr. de Laigues son ami étoit mêlé dans ce discours, le Cardinal ayant dit que ce Marquis avoit encore trop de teinture du Coadjuteur pour se pouvoir fier en lui. C'est pourquoi dès que la Cour fut arrivée à Fontainebleau, cette Dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce Ministre sur l'affaire du Chapeau, ce que n'ayant pû obtenir, elle lui dit en prenant congé de lui qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au Coadjuteur quelque chose de sa froideur à son égard; sur quoi le Cardinal ayant fait reflexion, il envoya

chez

chez elle le lendemain matin, & ayant sû qu'elle étoit déja partie il fit chercher avec empressement le Marquis de Laigues auquel il donna des paroles presque positives; dans la crainte qu'il avoit que le Coadjuteur ne le traversât dans le dessein qu'il avoit de retourner à Paris & de transferer les Princes au Havre de Grace.

Ce fut la premiere chose dont la Reine entretint Mr. le Duc d'Orleans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien se charger de la prison des Princes ou de souffrir qu'on les menât au Havre, à quoi S. A. R. s'opposa pendant quelque tems avec assez de fermeté; mais enfin il se rendit aux instances de la Reine; & le Cardinal craignant qu'il ne retractât son consentement, fit expedier les ordres sur le champ par le Sr. le Tellier, auquel il dit en même tems de s'absenter ou de se cacher si bien qu'on ne le pût trouver au cas que S. A. R. l'envoyât chercher pour lui défendre de passer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver, mais il n'étoit plus tems.

Cette translation fut fort sensible aux amis des Princes qui étoient sur le point d'executer un dessein concerté depuis long-tems pour les sauver. Dans cette vûë ils avoient gagné 4. Gardes des sept qui étoient dans l'appartement des Princes, qui devoient se rendre Maîtres des autres trois; ou les poignarder en cas de resistance. Ils s'étoient aussi assurez de quelques-uns des Officiers & Soldats qui veilloient à la garde des dehors sur la terrasse du Château de Marcoussi, au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bâteau, dans lequel les Princes devoient passer le fossé, pour aller joindre à 20. pas de là le Duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté.

Ainsi le Comte d'Harcourt, qui vouloit bien se

charger de la conduite des Princes, s'aquita de cette commission sans beaucoup de peine, mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens qui trouverent cette action indigne de lui & de la belle reputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson *.

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Histoire,
Ce grand Comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal & qui reprit Turin,
Est maintenant, est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Peu de tems après la Cour étant revenue à Paris Madame de Chevreuse ne manqua pas de presser le Cardinal sur le Chapeau promis au Coadjuteur. Mais ce Ministre se voyant Maître des Princes & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au Marquis de Laigues à Fontainebleau. Le Coadjuteur avoit toujours bien prevû qu'il en useroit de la sorte, & Madame de Chevreuse commençoit à s'en douter ; mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la Cour, on auroit eu beaucoup de peine à l'en détacher, & on n'en seroit pas venu à bout, si l'on ne s'étoit pas avisé de lui proposer le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec Mr. le Prince de Conti.

Cette affaire avoit déja été menagée par Madame de Rodes avec la Princesse Palatine, qui

* Mr. le Prince fit cette chanson dans son Carosse pendant qu'on le transferoit.

qui avoit toute la confiance des Princes. Le Coadjuteur & Mademoiselle de Chevreuse la desiroient sur toutes choses. Il n'en étoit pas de même de Madame de Chevreuse, qui en reçut d'abord la proposition avec assez d'indifference parce que le Marquis de Laigues s'y opposoit directement, ne pouvant se résoudre, non plus que le Marquis de Noirmoutier, à trahir le Cardinal dont ils avoient sujet d'être contents, & qui leur avoit tenu parole sur tout ce qu'il leur avoit promis. D'ailleurs ces deux Messieurs avoient des raisons personnelles pour ne se pas raccommoder avec M. le Prince, dont ils apprehendoient la vengeance & la legereté. Ils disoient que tout étoit à craindre du côté de S. A. & presque rien du côté du Cardinal; qui ne s'empresseroit peut-être pas de leur accorder toutes les graces qu'ils pourroient desirer de lui, mais qu'il seroit toujours obligé de garder de certaines mesures avec eux, & qu'enfin le Mariage de Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas une assûrance suffisante pour eux, quand Mr. le Prince leur tiendroit parole sur ce chef, ce qu'il pourroit bien ne pas faire s'il se voyoit une fois en liberté.

A la verité ces raisons étoient plausibles & bien capables de faire impression sur l'esprit des Frondeurs; mais la négotiation du mariage fut si secrette, qu'il n'y eut que le Sr. Caumartin, qui en sût quelque chose en qualité d'ami de Madame de Rodes, & de Confident du Coadjuteur, & de Madame de Chevreuse; dont il étoit fort consideré, parce que, tout jeune qu'il étoit, il avoit un esprit prévenant, souple, & délicat, avec une grande connoissance des affaires du Parlement: ce qui faisoit que lorsque le Coadjuteur avoit à parler dans la Compagnie c'étoit Caumartin ou Joli, qui dressoient le projet de son Dis-

cours, & souvent l'un & l'autre ensemble.

Enfin malgré les contradictions, Mademoiselle de Chevreuse, Madame de Rodes, le Coadjuteur & Caumartin, firent si bien auprès de Madame de Chevreuse & du Marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur consentement pour le mariage & pour le Traité avec les Princes, dont le Coadjuteur fut chargé pendant que Madame de Chevreuse tâcheroit de persuader Mr. le Duc d'Orleans: cela ne fut pas aisé, ce n'est pas que S. A. R. ne convînt aisément qu'il étoit bon de diminuer un peu la grande autorité du Cardinal, qu'il ne seroit plus tems d'y penser si l'on attendoit tranquillement la majorité du Roi qui aprochoit fort, & qu'enfin l'unique moyen de le reduire étoit de se réunir avec les Princes. Le Comte de Bethune, en qui le Duc d'Orleans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire sentir cette necessité, mais il apprehendoit toujours les suites de cette réunion, & que Mr. le Prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains sur la proposition qui fut faite de Mademoiselle d'Orleans avec Mr. le Duc d'Enguien.

Il ne restoit donc plus qu'à écrire, mais comme il y avoit eu des avis differens parmi les Frondeurs, il y en eut aussi parmi les amis des Princes, dont quelques-uns étant entrez en négotiation avec le Cardinal qui leur faisoit esperer dans peu la liberté des Princes, soûtenoient qu'il falloit tout attendre de ce côté-là. Les autres disoient, que toutes les paroles qu'il donnoit n'étoient que pour amuser leurs amis, & qu'il ne falloit rien se promettre de lui que par force, & en se rendant superieurs, ce qui ne se pouvoit que par l'union avec les Frondeurs. Mais ce qui les divisoit davantage étoit un Article que ces Messieurs vou-

vouloient inferer dans le Traité pour engager les Princes à travailler de concert avec eux à l'éloignement du Cardinal, à quoi plusieurs d'entre-eux ne pouvoient consentir, parce qu'ils étoient anciens Mazarins & ennemis jurez des Frondeurs.

Cependant comme Mr. le Prince remit cette négotiation entre les mains de Madame la Princesse Palatine, du Président Viole, & de Croissi, qui n'avoient aucune raison de ménager le Cardinal, ils ne s'arrêterent point à ces considerations & ils entrerent en Conférence avec le Coadjuteur qui alloit toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être si secret qu'il n'en revînt quelque chose à la connoissance du Cardinal; mais comme les Avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciez, & qu'il négotioit lui-même avec les principaux amis des Princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être au dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bourdeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soumettre que la frontiere de Champagne, où les Ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là, & il y fut si heureux, que non seulement il reprit Rhetel, mais il eut la fortune que l'armée du Roi, commandée par le Maréchal du Plessis, défit celle du Vicomte de Turenne près de Saumepuis; après quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit., car le Traité des Princes ayant été signé peu de jours après, Madame la Princesse présenta une Requête au Parlement avec une Let-

tre des Princes, qui engagerent la Compagnie dans des déliberations que le Cardinal ne put éviter avec tous ses artifices, & il fut arrêté que très humbles remontrances seroient faites au Roi & à la Reine, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit prie d'employer son autorité pour la liberté des Princes.

S. A. R. n'étoit pas entré dans ces déliberations, quoi que dès-lors il témoignât publiquement désirer la liberté des prisonniers, & qu'il eût declaré hautement que leur translation au Havre s'étoit faite sans son agrément, mais comme son Traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretez.

Enfin le Coadjuteur acheva le tout par deux Traitez qu'il fit avec Madame la Princesse Palatine, qui avoit reçu pour cela un pouvoir de Mr. le Prince sur un morceau d'Ardoise, & une promesse de Madame de Longueville d'agréer, pour les Princes, tout ce dont on seroit convenu avec leurs Agens. Dans le premier Traité, qui regardoit S.A.R. en particulier, on stipuloit le mariage d'une de Mesdemoiselles ses filles avec M. le Prince & plusieurs autres conditions d'un attachement, & d'une union très-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & le reste du parti, dont la plûpart ne savoient pourtant rien, on convenoit du mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le Prince de Conti, en s'engageant à une intelligence reciproque contre le Cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & les plus pressans. Il y avoit aussi un Article pour assurer l'Amirauté au Duc de Beaufort, Mr. le Prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur cette Charge. Ce der-

dernier Traité fut signé par le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négotiation, & auquel on prit soin de cacher l'Article du mariage de Mademoiselle de Chevreuse, dans l'apprehension que Madame de Montbazon ne rompît l'affaire à cause de la jalousie qu'elle portoit à Madame & à Mademoiselle de Chevreuse; le Coadjuteur qui se chargea de la lecture de ce Traité ayant passé adroitement cette clause, sans que le Duc s'en apperçut. On a prétendu aussi, que pour faciliter la signature on avoit promis au nom des Princes une somme considerable à Madame de Montbazon. Tout le monde étant d'accord il ne fut plus question que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les Princes. Quelques-uns proposerent de se rendre Maîtres de la Personne du Cardinal, & de le faire mettre à la Bastille, le Coadjuteur ayant offert le ministere du Marquis de Chandenier, premier Capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit, & la chose fut poussée si loin, que ce Prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, & que l'affaire seroit executée à un souper que le Sieur Tubeuf Surintendant de la Reine devoit donner au Cardinal.

Mais S. A. R. n'ayant pû s'y résoudre, on prit le parti de presser la Réponse de la Cour aux Remontrances du Parlement, qui avoit toujours été differée sous differens prétextes & par les maneges du premier Président, qui ne pouvoit souffrir, quoi qu'ami des Princes, que les Frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus possible ni à la Cour, ni à lui de résister aux empressemens & aux instances de la Compagnie, il falut ceder & répondre d'autant plus que plusieurs Conseillers du Parlement commençoient à mêler le Cardinal dans les avis, & à

à prendre des conclusions contre lui. La Reine déclara donc enfin pour réponse aux Remontrances, que S. M. consentoit à la liberté des Princes; mais qu'il étoit juste auparavant que Madame de Longueville & le Vicomte de Turenne, qui étoient en possession de la Ville de Stenai, remissent cette Place entre les mains du Roi & rentrassent dans l'obéïssance; après quoi S. M. donneroit les ordres necessaires pour l'élargissement des Princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du Cardinal, qui pouvoit gagner du tems & éluder les fins de la Requête par une proposition captieuse, dont l'exécution auroit fait certainement languir l'affaire des Princes & l'eût peut-être entierement ruïnée.

Aussi la lecture fut suivie aussi-tôt d'un cri des Enquêtes, disant qu'il falloit déliberer: à quoi le premier Président ne pût s'oposer après que le Coadjuteur eut declaré que S. A. R. jugeoit la liberté des Princes nécessaire au bien du Royaume.

La déliberation fut longue & les avis fort partagez, les Frondeurs concluant toujours à l'éloignement du Cardinal & les amis des Princes ne pouvant y consentir. Surquoi quelques-uns ayant proposé d'inviter Mr. le Duc d'Orleans à venir prendre sa place au Parlement, tout le monde se rangea de cet avis, & on envoya prier S. A. R. de donner cette satisfaction à la Compagnie. Ce Prince s'en excusa pendant quelques jours, mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus sur ce sujet dans le Conseil, où il avoit osé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le Duc de Beaufort à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce Ministre dit pour rendre le parti odieux produisit un effet tout contrai-

traire, jusques-là que S. A. R. déclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conseil tant que le Cardinal y seroit.

Dans ces sentimens il se resolut d'aller au Parlement, quoi que la Reine fit tous ces efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au Conseil, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un seul Ecuyer, & sans Gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gens-d'armes & aux Chevaux-Legers de monter à cheval. Mais tout cela ne produisit rien. C'est pourquoi le Cardinal, voyant qu'il n'y avoit rien à esperer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le Marêchal de Grammont ami de Mr. le Prince au Havre pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoi qu'il n'eût pas les pouvoirs necessaires pour conclurre. Cependant Mr. le Duc d'Orleans étant allé au Parlement, & la Cour voulant empêcher la déliberation envoya le Marquis de Rodes grand Maître des Ceremonies avec une Lettre de Cachet portant ordre à toute la Compagnie de se trouver à neuf heures au Palais Royal pour y apprendre la volonté de Sa Majesté: à quoi le premier Président répondit qu'il falloit obéir, mais plusieurs Conseillers des Enquêtes s'y opposerent, disans qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces Lettres de Cachet qu'on envoyoit à tous momens: & que puisque S. A. R. étoit présente il falloit déliberer. Cela alloit passer malgré le premier Président, si Mr. le Duc d'Orleans n'avoit proposé sur l'heure de députer au Palais Royal pour savoir la volonté de la Reine, & que cependant la Compagnie demeureroit assemblée pour déliberer incessamment après le retour des Députez. Ce qui fut executé sur le champ par le premier

Président qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne vinrent qu'au bout de trois heures pendant lesquelles S. A. R. demeura dans la grand' Chambre. Au retour le premier Président avec une affectation assez grossiere pour mieux faire sentir la Majesté de la Cour, dit que le grand nombre des Carosses, & la foule des Courtisans leur avoit rendu l'accès du Palais fort difficiles, mais qu'enfin ayant été introduits en la présence du Roi & de la Reine, du Duc d'Anjou, du Cardinal & de plusieurs Officiers de la Couronne, le Garde des Seaux leur avoit fait ce discours.

Messieurs, la Reine vous a mandez pour vous dire que depuis deux jours Mr. le Coadjuteur, pour émouvoir les esprits, va publiant par tout que le Cardinal Mazarin a tenu des discours desavantageux de votre Corps. Elle a voulu vous assurer que cela est faux, & vous informer en même tems de ce qui se passa Mercredi dans le Conseil, où sur le sujet des affaires Mr. le Cardinal dit qu'il voyoit bien qu'on n'en vouloit pas seulement à lui, mais à l'autorité Royale, & qu'après s'être défait de lui on en viendroit à la personne de Mr. & ensuite à celle de la Reine, & que Mr. le Coadjuteur étoit Auteur de tous ces desordres; à quoi S. A. R. avoit répondu qu'on n'en vouloit qu'au Ministre & à sa mauvaise conduite, qu'après le Conseil il se plaignit à la Reine du Discours du Cardinal, & que le lendemain il lui manda par le Marêchal de Villeroi & le Sr. le Tellier, qu'il n'assisteroit plus au Conseil, tant que le Cardinal s'y trouveroit : ce qui est d'autant plus fâcheux à la Reine qu'elle a toûjours traité avec S. A. R. en pleine confiance, sans lui rien celer des déliberations les plus secretes, & qu'elle ne peut attribuer son éloignement qu'aux mauvais Conseils de Mr. le Coadjuteur; que quant à la liberté des Prin-

Princes, elle la desire plus que lui qui doit l'apprehender, & qu'enfin elle conjure S. A. R. de vouloir bien rentrer dans le Conseil, l'assurant que toutes choses se raccommoderont par sa présence.

Après cela le premier Président dit, que la Reine avoit pris la parole & les avoit chargez de dire à S. A. R. qu'elle ne pouvoit assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentoit de son éloignement, & qu'elle le conjuroit de retourner au Palais Royal pour y ordonner de toutes choses comme S. M. même, qu'elle les avoit ensuite assurez que le Roi ne sortiroit pas de Paris, que s'il en étoit dehors il reviendroit, & qu'enfin pour la liberté des Princes elle la promettoit pure & simple sans aucune condition, & qu'au retour du Maréchal de Grammant on verroit qui l'avoit plus desirée d'elle ou du Coadjuteur, aux Conseils duquel elle prioit S. A. R. de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le Comte de Brienne, Secretaire d'Etat, laissa au Parlement, un écrit conforme au recit du premier Président, & dit à Mr. le Duc d'Orleans de la part de la Reine, qu'elle le prioit d'aller au Palais Royal, où elle souhaittoit de conferer avec lui sur l'état présent des affaires. S. A. R. répondit que le rapport de Mr. le premier Président étant de la derniere conséquence il falloit auparavant voir ce qu'il y auroit à faire. Le premier Président reprit aussi-tôt la parole pour dire à Mr. le Duc d'Orleans, qu'il ne devoit pas refuser cette satisfaction à la Reine ; que son refus mettroit la confusion & le desordre dans l'Etat ; qu'on pourroit tout accommoder dans une Conférence ; sinon que le Parlement feroit tout ce que S. A. R. pourroit desirer ; qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France. En cet endroit le premier Président, qui avoit pronon-

noncé ſon diſcours avec force & vehemence, parut comme un homme ſaiſi de douleur, les larmes aux yeux, & comme ayant peine à trouver ce qu'il vouloit dire, & finit par ces mots : *Mr. ne perdez pas le Royaume, vous avez toûjours aimé le Roi.*

Ce diſcours émût tellement toute la Compagnie qu'il y eut un ſilence général, qui n'y avoit jamais été, perſonne n'oſant prendre la parole dans une conjoncture ſi délicate. Mr. le Duc d'Orleans répondit ſeulement en peu de mots qu'il ne refuſoit pas de rendre viſite à la Reine ſi la Compagnie le lui conſeilloit, malgré les ſujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit cela d'un air & d'un ton ſi peu aſſuré, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'Aſſemblée. Ainſi le premier Préſident reprenant la parole pour preſſer S. A. R. d'aller chez la Reine, peut-être en ſeroit-il venu à bout ſi le Duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où étoit la ſûreté de Monſieur ? Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier Préſident ayant répondu, *Ah ! Monſieur, elle eſt toute entiere, le Parlement s'y obligera.* Enfin le Coadjuteur, qui juſques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décifif & dit : Mr., S. A. R. vous a déja declaré qu'elle s'en rapportoit à l'avis de la Compagnie ; l'avis de la Compagnie n'eſt pas celui de deux ou trois, c'eſt pourquoi il faut déliberer.

A ces mots tout le monde reprit courage, & il ſe leva un ſi grand bruit & ſi continuel de voix qui diſoient qu'il falloit déliberer, qu'à la fin le premier Préſident fut obligé de ceder. Mr. le Duc d'Orleans reprit auſſi ſes eſprits, & après avoir chargé le Comte de Brienne de faire ſes excuſes à la Reine, il fit le Diſcours ſuivant.

„ Meſ-

„ Messieurs, par ce que vous venez d'entendre il
„ semble que la Reine me veut charger d'un chan-
„ gement notable en ma conduite, qui me pour-
„ roit être reproché, si je negligeois de la justi-
„ fier à la Compagnie. Pour le faire, je suis obli-
„ gé de reprendre la chose de plus haut & de re-
„ monter au Conseil, qui se tint il y a dix-huit
„ mois à Compiegne sur les troubles de Guyen-
„ ne, où je dis que pour les appaiser je ne voyois
„ pas de meilleure voye que de rappeller le Duc
„ d'Epernon. Le Cardinal Mazarin me témoigna
„ n'être pas content que j'eusse ouvert cet avis,
„ il m'en fit parler par la Reine & dans un autre
„ Conseil, qui se tint à Paris pour la même af-
„ faire, ayant vû que je persistois dans mon sen-
„ timent, il le combattit & le fit passer pour fort
„ extraordinaire. Je me tus par respect pour
„ S.M. Depuis il fut question de la prison des
„ Princes, qu'on me représenta comme absolu-
„ ment necessaire, & sur laquelle on ne me
„ donna pas le peu de tems que j'avois deman-
„ dé pour me resoudre. Au retour des voyages
„ de Normandie & de Bourgogne, on proposa
„ celui de Bourdeaux. Je m'y opposai autant
„ que je pus, remontrant le peril où l'on s'expo-
„ soit en abandonnant les frontieres aux entrepri-
„ ses des ennemis. Mes raisons ne firent qu'ai-
„ grir le Cardinal; sans s'y arrêter il fit resoudre le
„ voyage qu'on pouvoit éviter en retirant le Duc
„ d'Epernon de cette Province, & en y envoyant
„ un nouveau Gouverneur. Quelque tems après
„ j'appris la resistance de Bourdeaux, l'irruption
„ des Espagnols en Champagne, & la prise du
„ Catelet. Pour remedier à tant de desordres je ju-
„ geai qu'il étoit à propos de députer quelques-
„ uns de votre Corps pour aller aider à pacifier
„ les troubles de Guyenne; vous savez, Messieurs,

„ la

„ la maniere dont ils furent reçûs. La guerre „ continua ; il fut résolu d'envoyer de nouveaux „ Députez, le Cardinal m'en sût mauvais gré ; „ il se plaignit que j'avois empêché le succès des „ armes, & m'en fit écrire en ces termes par la „ Reine, quand Madame la Princesse sortit de „ Bourdeaux.

„ Il eut avec elle une longue Conférence sans „ m'en donner avis ; ensuite les ennemis pene- „ trans plus avant dans le Royaume, il vous vint „ des nouvelles de plusieurs endroits que dans 24. „ heures ils se pouvoient rendre au Bois de Vin- „ cennes. Pour la sûreté de Mrs. les Princes, je „ les fis transferer à Marcoussi ; on s'en plaignit „ à la Cour. Les Espagnols s'étant retirez, j'écri- „ vis trois fois à la Reine pour savoir si elle sou- „ haitoit qu'on les ramenât au Bois de Vincen- „ nes ; elle ne me fit point de réponse. Le Roi „ étant de retour à Fontainebleau, je m'y rendis „ aussi-tôt, on me proposa de souffrir qu'ils fus- „ sent conduits au Havre, la Reine m'en fit les „ dernieres instances, & pour ne pas l'irriter, je „ fus obligé d'y consentir. Peu après je mandai „ Mr. le Garde des Seaux, & le Sieur le Tellier „ pour leur déclarer que je n'approuvois point „ cette translation, & que dans une affaire de „ cette importance, il falloit me vaincre par des „ raisons, & non par des prieres. Mr. le Cardi- „ nal m'en fit faire des reproches par la Reine, & „ m'en témoigna même quelque chose. Depuis „ il a conservé tant d'aigreur contre moi que la „ plus grande partie des Conseils s'est passée en „ dispute. Il m'a derobé la connoissance de plu- „ sieurs affaires, il a proposé ces desseins violens „ contre cette Compagnie. Il m'a pressé d'aban- „ donner mon Néveu de Beaufort & M. le Coad- „ juteur. Il a inspiré au Roi des sentimens de

„ défian-

„ défiance à l'égard de ses Sujets, & des maxi-
„ mes de dangereuse conséquence. Enfin Mer-
„ credi dernier en parlant de vos Assemblées, il
„ osa dire qu'il voyoit bien qu'on en vouloit au
„ Roi, qu'on prétendoit commencer par lui com-
„ me on avoit fait en Angleterre par le Vice-Roi
„ d'Irlande, & qu'après on n'épargneroit ni moi,
„ ni la Reine, ni le Roi lui même, mais que si
„ je voulois le laisser faire, il viendroit bien à
„ bout des factieux. Je lui répondis que le Par-
„ lement de Paris n'étoit pas comme celui de
„ Londres, que vous étiez tous gens de bien, bons
„ sujets du Roi, & que vous n'en vouliez qu'à
„ la personne du Ministre que vous regardiez
„ comme l'unique cause des desordres. Enfin
„ voyant qu'il continuoit les mêmes discours, je
„ dis à la Reine que je ne les pouvois plus souf-
„ frir, ni me trouver avec un homme qui don-
„ noit de si mauvaises impressions au Roi. Le
„ lendemain je mandai Mr. le Garde des Seaux,
„ le Marêchal de Villeroi, & le Sr. le Tellier
„ pour leur déclarer que je n'irois plus au Con-
„ seil ni au Palais Royal tant que le Cardinal y
„ seroit. Voilà, Mrs., un compte exact de ma
„ conduite, dans laquelle je ne crois pas qu'on
„ puisse remarquer aucun interêt particulier. Tout
„ le monde sait comme j'en ai usé jusqu'ici, quel
„ respect j'ai toûjours eu pour la Reine, je ne
„ m'en éloignerai jamais, encore moins du servi-
„ ce du Roi qui m'a toûjours été plus cher que
„ toute chose.

Ce Discours, quoi que sans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un aplaudissement général, & d'une répetition continuelle qu'il falloit déliberer. Cependant le premier Président, & le Président le

Coigneux

Coigneux ne laisserent pas d'insister encore sur une Conférence de S. A. R. avec la Reine : mais leurs Remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les Conclusions de l'Avocat général, qui commença à dire fort gravement que les Eclipses des Corps céleftes n'arrivoient point que par l'interposition des Corps étrangers ; ce qui fit juger qu'il alloit conclurre rigoureusement contre le Cardinal, mais il tomba tout d'un coup en priant S. A. R. de conferer avec la Reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer comme le premier Président ; mais ce jeu fut traité, comme il le méritoit, de badin & de ridicule. Le premier Président n'en demeura pas-là, il revint encore à la charge avec ses mêmes artifices, & dit à Mr. le Duc d'Orleans, Ah! Monsieur, toute „ la Compagnie voit manifestement que votre „ cœur est ému: au nom de Dieu, Monsieur, au „ nom du Roi & de l'Etat, ne préférez point „ les voyes extrêmes, vous ferez plus par vos „ raisons sur la Reine que toutes ces Assemblées. Mais ayant malheureusement avancé qu'il osoit répondre de la liberté des Princes, qu'ils étoient peut-être déja libres, que le Maréchal de Grammont étoit parti exprès pour cela, & que la Reine lui avoit commandé d'en assûrer la Compagnie: S. A. R. lui répondit, M. le premier Président, vous en savez donc plus que moi, car tout ce que je sai là-dessus, c'est que le Maréchal de Grammont est allé seulement pour négocier sans aucun pouvoir, pour la Liberté des Princes. Ainsi le premier Président ayant perdu toute espérance, commença à prendre les avis qui furent, suivant l'usage des grandes Assemblées, entremêlez de bonnes choses, & de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le Coadjuteur alloit faire une Apologie dans les formes pour justi-

justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensoit. Il se contenta de dire: Messieurs, pour me défendre des calomnies qu'on m'impose, *In difficillimis Reip. Temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publica delibavi, in desperatis nihil timui.* Ce n'est pas que je ne ressente un déplaisir extrême des mauvaises impressions qu'on a donné au Roi & à la Reine contre moi; mais ce qui me console, est, d'être calomnié par un homme dont les gens de bien méprisent jusqu'aux louanges. Après les témoignages dont Mr. le Duc d'Orleans a bien voulu m'honorer, je ne dois point chercher de justification: c'est pourquoi mon sentiment est que la Reine doit être suppliée d'envoyer une Déclaration d'Innocence pour Mrs. les Princes, d'éloigner Mr. le Cardinal Mazarin d'auprès la personne du Roi, & de ses Conseils, & que non seulement on doit se plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites contre le Parlement; mais en demander une réparation publique.

Enfin Mr. le Duc d'Orleans opina en rejettant quelques avis, qui avoient été proposez d'informer, de décreter, & de faire le Procès au Cardinal, ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent, & il conclud que le Roi & la Reine seroient très-humblement supliez d'envoyer incessamment les ordres necessaires pour mettre les Princes en liberté, & ensuite une Déclaration de leur Innocence, comme aussi d'éloigner le Cardinal de la Cour & du Conseil, & d'assembler le Lundi suivant sur la Réponse. Cet avis fut suivi, l'Assemblée ayant duré jusqu'à 4 heures du soir en présence d'un Peuple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joye par les cris redoublez qu'il fit en voyant passer Son A. R. de *Vive le Roi, point de Mazarin.*

Cet Arrêt ſurprit la Cour qui ne s'y attendoit pas ; mais elle ne deſeſpera pas d'y remedier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles, dont elle avoit chargé le premier Préſident pour la Liberté des Princes , n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis , elle réſolut de les deſavouer, dans l'eſperance que les amis des Princes , qui avoient opiné pour l'éloignement du Cardinal, pourroient revenir à changer d'avis en leur faiſant ſentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les Princes tant qu'ils toucheroient cette corde. C'eſt pourquoi la Reine envoya le Garde des Seaux, le Maréchal de Villeroi , le Sieur le Tellier au Luxembourg , pour déclarer qu'elle deſavouoit ce que le premier Préſident avoit avancé touchant la Liberté des Princes, ſurquoi le Conſeil n'avoit rien arrêté depuis la réſolution qui avoit été priſe en préſence de S.A.R. le preſſant toujours de retourner au Palais Royal. A quoi Mr. le Duc d'Orleans répondit ſeulement qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la Liberté des Princes.

Le Lundi matin S. A. R. fit rapport à la Compagnie du ſujet de ce Meſſage, ce qui excita un étrange murmure contre le premier Préſident, & même des termes injurieux, de ſorte qu'il demeura dans une confuſion extrême, qui augmenta encore par les queſtions qui lui furent faites ſur les remontrances que la Compagnie avoit ordonnées par le dernier Arrêt. Et comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire , il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, & tout le monde entra dans de grandes défiances du côté de la Cour , d'autant plus que S. A. R. ſe plaignit en même tems des défenſes que la Reine avoit envoyé faire au Prévôt des Marchands & à tous les Officiers de lui obéir , quoi qu'il fut Lieute-

nant

nant Général de la Couronne. Ainsi le Parlement ordonna dérechef que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit remercié de la protection, qu'il donnoit à la Compagnie.

Les choses étant dans cet état, le Cardinal jugea bien qu'il falloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui lui auroient pu arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidens, il y en eut qui lui conseilloient d'emmener le Roi & la Reine, & de se moquer ensuite de toutes les déliberations du Parlement en se mettant à la tête d'une Armée qui reduiroit les Partisans des Princes à la necessité de venir à lui pour solliciter leur liberté, dont il demeuroit toujours le maître. On lui avoit donné le même Conseil après la bataille de Rethel, & s'il l'eût suivi dans ce tems-là il auroit certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étoient desunis & mécontens les uns des autres. Mais ce Ministre étant enivré de la victoire & des avantages, qu'il avoit remporté en Normandie, en Bourgogne & en Guienne, il crut qu'il lui seroit aisé de reduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisteroit; ce qui n'arriva pas comme il se l'étoit imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui étoit plus ni sûr ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, & ayant fait venir de tous côtez des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, & faisoient des rondes continuelles autour du Palais Royal.

Mr. le Duc d'Orleans autorisoit toutes ces précautions, & se tenoit lui-même prêt à monter à

cheval, & à se mettre en Campagne au premier avis, aussi bien que les Ducs de Beaufort, de Nemours &c. avec un fort grand nombre de Noblesse, qui avoient obtenu la permission de S. A. R. de s'assembler. Le Cardinal bien informé de toutes ces choses résolut donc de se retirer seul, dans l'esperance que son éloignement appaiseroit les esprits, & donneroit lieu aux Négotiations. Ainsi ce Ministre sortit de Paris à pied le 6. Fevrier 1651. sur les onze heures de nuit en habit gris, accompagné seulement de son Ecuyer, & de trois autres personnes qui le menoient par la porte de Richelieu jusqu'au rendez-vous, où ils trouverent des Chevaux tout prêts, sur lesquels étant montez, ils allerent joindre un gros de 500. chevaux, qui le conduisirent à S. Germain. Cette retraite fut bien-tôt sûe dans la Ville, & la Reine en ayant fait informer Mr. le Duc d'Orleans par le Comte de Brienne, ce Prince en aporta aussi-tôt la nouvelle au Parlement, où il déclara que cette démarche ne suffisoit pas pour qu'il entrât en Conférence avec la Reine, ce qu'il ne feroit point pendant que le Cardinal demeureroit aux environs de Paris, & jusqu'à ce que la Cour eut mis les Princes en Liberté. Cette résolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde, & pour la confirmer le Parlement ordonna que la Reine seroit très-humblement supliée dès le même jour de faire expedier incessamment les ordres nécessaires pour la Liberté des Princes, que leurs Majestez seroient remerciées de l'éloignement du Cardinal, & priées de lui commander de sortir du Royaume, & d'envoyer au Parlement une Déclaration pour exclurre à l'avenir des Conseils du Roi, tous Etrangers, même les naturalisez, & en général tous ceux qui auroient prêté serment à d'autres Princes que le Roi. Suivant cet Arrêt, le

le premier Président suivi des autres Députez étant allez au Palais Royal, la Reine leur dit seulement qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son Conseil, dont Mr. le Duc d'Orleans étoit Chef, & que s'il n'y vouloit pas aller elle seroit obligée d'assembler les Grands du Royaume, pour les consulter sur l'état présens des affaires. Conformément à cette réponse la Reine envoya les Ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les Maréchaux d'Etrées, Schomberg, de l'Hôpital, de Villerol, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey avec l'Archevêque d'Ambrun au Luxembourg, qui dirent à S.A.R. que la Reine leur ayant témoigné qu'elle desiroit qu'ils s'assemblassent au Palais Royal, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver, l'assûrant que cette Conférence accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses Gardes pour la sûreté de sa personne. A cela M. le Duc d'Elbeuf ajouta assez indiscretement qu'il seroit sa caution : surquoi Mr. le Duc d'Orleans, qui depuis long-tems étoit piqué contre ce Duc, à cause de son attachement au Cardinal, contre les obligations qu'il avoit à S. A. R. & ce qu'il devoit à l'honneur de son Alliance, lui répondit avec aigreur; C'est bien à vous, Mazarin fieffé, à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On sait assez que ce qui vous a fait changer de sentiment sont les Domaines & l'argent que l'on vous a donné. Sans la considération de ces Mrs. avec qui vous êtes, je vous apprendrois le respect que vous me devez. Je vous défens ma maison & de vous présenter devant moi. Ensuite S. A. R. répondit à ces Messieurs qu'elle les remercioit de leur honnêteté, qu'elle ne pou-

voit aller au Palais Royal, jusqu'à ce que les Princes fussent en liberté, & que ses amis ne lui pourroient conseiller autre chose pendant que le Cardinal Mazarin demeureroit aux Portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre. Cette fermeté de Mr. le Duc d'Orleans étonna fort la Reine, qui avoit esperé comme bien d'autres, que la retraitte du Cardinal lui ôteroit les préjugez, & les prétextes dont il s'étoit servi pour se dispenser d'assister au Conseil; il est même certain que ce fut le premier sentiment de S. A. R. qui fit assurer par deux fois la Reine qu'il iroit au Palais Royal: mais les amis des Princes lui firent bien-tôt changer d'avis sous prétexte de sa sûreté particuliere, & pour ne pas se commettre, disoient-ils, dans une occasion où il ne pourroit pas conserver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec lesquels il avoit traité, sans refuser la Reine en face, ce qui seroit bien plus desobligeant qu'en faisant des excuses de loin.

La Reine n'insista donc plus sur l'Assemblée des Grands, & se voyant pressée de donner une réponse positive aux derniers Arrêts, elle fit déclarer au Parlement par les Gens du Roi, que si son A. R. persistoit à refuser d'aller au Palais Royal, elle vouloit bien, pour marquer la sincerité de ses intentions, envoyer chez lui le Marêchal de Villeroi, le Garde des Seaux, & le Sieur le Tellier, afin de concerter avec lui la maniere dont on s'y prendroit pour l'élargissement des Princes, ajoutant que l'éloignement du Cardinal Mazarin étoit sans retour. Ce rapport ayant été fait au Parlement n'appaisa pas la chaleur des esprits, & quoique Mr. le Duc d'Orleans témoignât être satisfait de ce temperament; on ne laissa pas de s'emporter autant que jamais contre le Cardinal

&

& de donner un Arrêt, par lequel il fut ordonné qu'en conséquence de la Déclaration de leurs Majestez le Cardinal Mazarin, ses Parens, & ses Domestiques étrangers sortiroient dans quinze jours du Royaume, sinon qu'il seroit procedé contre eux extraordinairement, permis à tous les Sujets du Roi de leur courir sus, sans qu'ils pussent revenir sous prétexte quelconque, faisant défenses à tous Gouverneurs, Maires, & Echevins de les souffrir dans aucunes des Villes du Royaume, avec ordre de publier les Arrêts à son de trompe.

Cependant la Conférence ne laissa pas de se tenir chez Mr. le Duc d'Orleans, où les Ducs de Beaufort, de la Rochefoucault, le Coadjuteur, le Président Viole, & le Sr. Arnauld se trouverent avec les Commissaires de la Reine, & après quelques contestations, ils convinrent que le Duc de la Rochefoucault, le Sieur de la Vrilliere, le Président Viole & le Sr. Arnauld se transporteroient incessamment au Havre avec une Lettre de Cachet signée de la Reine & de S. A. R. portant ordre exprès au Sr. de Bar de mettre les Princes en liberté. Il sembloit ainsi que tout le monde devoit être content, lorsqu'il s'éleva un bruit que la Reine vouloit emmener le Roi hors de Paris, qui donna de nouvelles inquiétudes. On n'a jamais bien sû d'où venoit ce bruit, ni quel en étoit le fondement, mais Mr. le Duc d'Orleans en parut fort persuadé, disant tout haut qu'il en avoit des avis très-certains; ce qui fit juger que la Reine ne s'étoit relâchée à consentir à la Conférence, que pour ôter tout sujet de défiance, & prendre plus aisément ses mesures pour executer son dessein. Quoi qu'il en soit, S. A. R. donna de si bons ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impossible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris, d'autant plus que cinq à

six Compagnies de Bourgeois du Quartier St. Honoré se mirent sous les armes deux heures après minuit par les intrigues du Coadjuteur. Ils se saisirent des Portes de la Ville les plus proches du Palais Royal. Cependant ce procedé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du Parlement, le premier Président & plusieurs autres, après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire, mais tout le monde se tut, lorsque Mr. le Duc d'Orleans eut declaré, que le tout s'étoit fait par son ordre & sur les avis qu'il avoit eu de nouveau de l'enlevement du Roi; & il fut résolu de supplier la Reine d'ôter au public toute sorte d'ombrages là-dessus, ce que Sa M. fut obligée de faire en consentant que les Bourgeois gardassent les Portes de la Ville, ce qui se fit si exactement qu'ils visitoient tous les Carosses qui sortoient par la porte Dauphine pour aller à la foire St. Germain, pour voir si le Roi n'y étoit point caché. Les choses étant en cet état, les Députez qui étoient chargez de la Lettre pour le Havre partirent aussi tôt. Mais le Cardinal Mazarin qui étoit toûjours aux environs de Paris ayant été informé de cette resolution prit le devant en poste, voulant se faire honneur de la liberté des Princes ; ainsi il arriva au Havre le Lundi matin 13. Fevrier, après avoir marché toute la nuit, & il alla aussi-tôt à la Citadelle saluer Mrs. les Princes, & les assurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de Mr. le Prince les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection ; mais il ne put retirer de S. A. que des paroles assez froides & générales pendant une heure de Conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les Princes sortirent du Havre pour venir à Paris où ils arriverent le Jeudi 16. du mois, ayant été rencontrez sur le chemin par une infinité de personnes de qua-

qualité. Mr. le Duc d'Orleans fut même au devant d'eux sur le chemin de St. Denis, & les Princes ayant mis pied à terre S. A. R. descendit aussi de son Carosse, & après les avoir embrassez il leur présenta le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur, ausquels ils firent beaucoup de caresses. Ensuite ils monterent tous dans le Carosse de son A. R. qui les mena chez la Reine, où ils furent très-bien reçûs de leurs Majestez : ils trouverent sur toute leur route un fort grand nombre de Carosses, & une foule extraordinaire de Peuple qui crioit, *Vive le Roi, vivent les Princes*; il y eut même la nuit des feux de joye en plusieurs endroits de la Ville.

Les jours suivans les Princes allerent au Parlement pour remercier la Compagnie de ses bons offices; ce qui se passa de part & d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours après la Déclaration de leur innocence fut envoyée au Parlement & fut enregîtrée le 28. Fevrier. Ensuite pour mettre fin à toutes les déliberations du Parlement, le Roi donna une nouvelle Déclaration par laquelle Sa Majesté excluoit de ses Conseils tous étrangers, quoique naturalisez, & tous Cardinaux, même ceux de la Nation. Cette derniere clause avoit long-tems occupé le Parlement, & donna lieu à des discours assez étudiez. Ce fut proprement l'Ouvrage des Mazarins, lesquels enragez de l'éloignement de leur Patron la firent passer, pour se venger du Coadjuteur, qui soupiroit avec ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la derniere chaleur au dedans & au dehors du Royaume. Après tout il faut convenir, que ce fut les Frondeurs qui eurent le plus de part à sa liberté, quoi que bien des

gens cruſſent qu'ils ne le devoient pas faire. Mais outre les conſiderations qui les y engagerent, il eſt certain qu'à la reſerve des Marquis de Noirmoutier & de Laigues, tous les autres Chefs du parti n'avoient contribué à la priſon des Princes que par force, contre leur inclination, & pour éviter leur derniere ruïne, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager Mr. le Prince à ſe racommoder avec eux. La Reine n'ayant conſenti que par force à l'éloignement du Cardinal, & à la liberté des Princes, ce qui ſe paſſa dans la ſuite ne fut qu'une continuation des premieres intrigues. Ce n'eſt pas que l'éloignement & la liberté des Princes fit tant de peine à Sa Majeſté, elle n'étoit bleſſée que de l'abſence du Cardinal: & comme l'union des Princes avec les Frondeurs en étoit la cauſe, & un obſtacle invincible à ſon retour, elle mit toute ſon application à la rompre, ſuivant les memoires qu'elle recevoit tous les jours du Cardinal. Les voyages frequens des Couriers qui alloient & revenoient de ce côté-là étant venus à la connoiſſance du public, exciterent de grands murmures parmi le Peuple, & donnerent beaucoup d'ombrages aux Princes & au Parlement.

Mr. le Prince paroiſſoit toûjours dans le même ſentiment, & fort animé contre le Cardinal. La verité eſt pourtant qu'il avoit déja quelque penſée de ſe raccommoder avec lui, & que toutes ſes démarches ne tendoient qu'à lui faire peur & à le reduire à la neceſſité de ſe ſoumettre entierement à lui, pour ſe rendre par ce moyen, ſuivant ſes anciens projets, le Maître abſolu du Cabinet & des affaires. Mais comme ſes ſentimens n'étoient connus que de peu de perſonnes, & qu'il ne faiſoit rien qui put les faire ſoupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer

au

au Cardinal toutes les avenues pour le retour. C'eſt pourquoi le Parlement reprit avec chaleur les déliberations précedentes qui furent ſuivies de nouveaux Arrêts contre lui, & on envoya des Députez ſur la frontiere pour informer du trop long ſéjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de ſon paſſage afin de l'obliger à ſortir du Royaume, & d'empêcher les Gouverneurs des Places frontieres à lui donner retraite. Cependant Madame de Longueville, & le Duc de Beaufort qui avoient eu peu de part à l'élargiſſement des Princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils ſouffroient la conſommation du mariage de Mr. le Prince de Conti avec Mademoiſelle de Chevreuſe, faiſoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; & comme ils penetroient mieux que perſonne dans les ſentimens de Mr. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laiſſer entrevoir à la Reine, que Son Alteſſe n'étoit pas tellement unie avec les Frondeurs, qu'il n'en put être ſeparé, en lui accordant certaines graces pour lui & pour ſes amis. Cette ouverture fut reçûë fort agréablement de la Reine, & Mr. le Cardinal en ayant été informé lui écrivit auſſi-tôt d'offrir la carte blanche à Mr. le Prince. Néanmoins comme ſon deſſein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à ſon avantage le benefice du tems, Sa Majeſté, ſous prétexte de vouloir éprouver ſi elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui diſoit, fit propoſer à S. A. de faire ceſſer l'Aſſemblée de la Nobleſſe, qui s'étoit augmentée ſi conſiderablement depuis ſa liberté, qu'il ſe trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la ſemaine 7. à 800. Gentilhommes des meilleures maiſons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de Procurations. De ſorte que cette Aſ-

ſem-

ſemblée repréſentoit en quelque façon toute la Nobleſſe du Royaume.

Cette nouvelle conſideration donnoit avec juſtice de grandes inquietudes au Cardinal, parce que ces Meſſieurs ne s'étant aſſemblez que pour demander ſon éloignement, & la liberté des Princes ; il étoit naturel qu'ils priſſent des réſolutions contraires aux meſures qu'il préparoit pour ſon retour. D'ailleurs tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour avoit été conduit avec tant d'ordre & de jugement, que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'étoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces Meſſieurs choiſiſſoient tous les 15. jours deux nouveaux Préſidens, pour prendre les avis ſur toutes les affaires, ce qui ſe paſſoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte qu'au Parlement. Perſonne n'interrompoit jamais celui qui parloit ; ils avoient auſſi élu deux Secretaires, qui ne changeoient pas comme les Préſidens ; l'un étoit le Marquis d'Auvery, de la Maiſon d'Ailly, ami du Coadjuteur, & l'autre le Marquis de Chanloſt Serviteur de Mr. le Prince, qui réduiſoient par écrit toutes les déliberations de la Compagnie. Au reſte ces Meſſieurs avoient pouſſé les choſes ſi avant, ſous prétexte de la conſervation de leurs Privileges & du bien public, qu'ils demanderent à la fin la convocation des Etats Généraux; ce qui fut ſi agréable à tout le monde, que les Prélats qui étoient alors à Paris députerent Mr. de Comminges, pour les aſſurer de la concurrence du Clergé. De ſorte qu'il ne manquoit plus que le conſentement du Tiers Etat qu'ils étoient ſur le point d'aller demander à l'Hôtel de Ville, & d'écrire pour le même ſujet dans les Provinces, après quoi il ne faut pas douter que les Etats ne ſe fuſſent aſſemblez, ce qui auroit rom-

rompu pour jamais les mesures du Cardinal Mazarin. Aussi étoit-ce la chose du monde qu'il apprehendoit le plus, & contre laquelle tous ses Partisans se déchaînoient dans le Parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnez, qui se persuaderent trop legerement, que les Etats Généraux ruïneroient entierement leur pouvoir & leurs autoritez.

Cependant comme l'affaire étoit déja fort avancée, & que tout le monde appuyoit les démarches de la Noblesse, il falloit avoir recours à Mr. le Duc d'Orleans, & à Mr. le Prince, qui se laisserent aisément persuader par differentes raisons, particulierement le dernier auquel Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une Assemblée d'Etats auroit necessairement plus de déference pour Mr. le Duc d'Orleans que pour lui, qu'elle mettroit les affaires dans une confusion générale, où les Princes du Sang pourroient bien ne pas trouver leur compte, & que sans courir aucun risque il pourroit dans un quart d'heure se procurer à lui & à ses amis plus d'avantages réels & de grandeurs par le Cardinal, qu'il n'en pouvoit esperer ni des Frondeurs ni des Etats Généraux.

Ces deux Princes gagnez allerent donc eux-mêmes à l'Assemblée de la Noblesse, après s'être assurez de leurs amis, pour les exhorter à se separer, & à se contenter de la promesse que la Reine leur faisoit, & dont ils se rendoient cautions & garens d'assembler les Etats Généraux, aussi-tôt après la Majorité du Roi, & d'envoyer cependant par provision des Lettres de Cachet dans les Provinces, pour élire des Députez. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires; & bien des gens de grande qualité

lité repréſenterent fortement à leurs Alteſſes que rien ne leur pouvoit être plus deſavantageux que ce qu'ils demandoient, les priant bien de conſiderer le peril qu'il y avoit dans le retardement, & le peu de cas qu'on feroit, après la Majorité du Roi des promeſſes dont on les flattoit: ce qui fut exprimé en termes ſi forts & ſi dignes du rang de ceux qui parloient, qu'on peut dire qu'il ne s'étoit point fait de diſcours qui approchaſſent de ceux-là dans toutes les Aſſemblées du Parlement.

Il fallut cependant ceder à la pluralité des voix. L'Aſſemblée fut rompue, & pour la forme on envoya quelques Lettres dans le Bailliage du reſſort de Paris, en conſéquence de quoi il ſe fit une Aſſemblée dans l'Archevêché, pour nommer des Députez aux prétendus Etats Généraux. Mais il arriva bien-tôt des affaires qui rompirent ces meſures apparentes qu'on auroit bien trouvé le moyen d'éluder ſans cela de quelque maniere que c'eût été. Cette premiere démarche faite, la Cour n'en demeura pas-là, & le Cardinal ayant pénetré l'éloignement extrême de Mad. de Longueville pour le mariage de Mademoiſelle de Chevreuſe, il entreprit de le faire rompre & d'engager Mr. le Prince à faire cette ſeconde faute, qui dans la ſuite lui fut bien plus préjudiciable que la premiere, en lui faiſant entendre que pour établir entre eux une parfaite confiance, il falloit commencer par la rupture de ce mariage. Mademoiſelle de Chevreuſe étoit une jeune Princeſſe, belle, bien faite, d'un humeur engageante, & capable de gagner le cœur de Mr. le Prince de Conti, & de meriter l'eſtime de Mr. le Prince. Madame de Longueville avoit bien une partie de ces qualitez, mais elle ne s'y fioit plus tant, n'étant pas ſi jeune. C'eſt pourquoi elle appuyoit de toutes ſes forces les inſtances du Cardinal, en décriant de

de tous côtez Mademoiselle de Chevreuse, sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter de Maîtresse & de Demoiselle du Coadjuteur, en quoi elle étoit merveilleusement secondée, & par Mad. de Montbazon & par le Duc de Beaufort, qui étoient piquez du mystere qu'on leur en avoit fait, & de la supercherie du Coadjuteur lors de la signature du Traité. Le Duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces personnes, représentoit incessamment à Mr. le Prince, qu'il n'obtiendroit jamais rien de la Cour sans quelque complaisance pour la Reine; que la continuation de son engagement avec le Coadjuteur, & la consommation de ce mariage l'éloigneroient peut-être sans retour de toutes sortes de graces, à moins de perdre absolument la Reine, ce qui étoit une entreprise très-difficile, & à laquelle M. le Duc d'Orleans ne consentiroit jamais; que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit entre les mains de S. A. R. qu'il étoit vrai que la Reine avoit un grand attachement pour le Cardinal, mais qu'après tout, il n'étoit pas indissoluble; qu'il arrivoit tous les jours du dégoût entre les personnes les mieux engagées, & qu'au pis aller en flattant & s'accommodant à la passion de la Reine, S. A. pourroit introduire ses amis & ses créatures dans les Conseils, après quoi il falloit tout esperer des conjonctures & du tems.

Plusieurs amis de Mr. le Prince soûtenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à esperer de ce côté-là, que la Reine ne changeroit jamais sur le chapitre du Cardinal; que ce Ministre n'avoit rien plus à cœur que d'éloigner ce Prince des affaires; que les esperances vaines qu'il donnoit ne tendoient qu'à le separer d'avec les Frondeurs, après quoi le Cardinal ne manqueroit pas de se racommo-

moder avec eux pour les perdre ; ainsi que le plus sûr étoit de le pousser sans quartier, & même la Reine, s'il étoit besoin ; que la chose n'étoit pas si difficile qu'on se l'imaginoit, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir Mr. le Duc d'Orleans ; qu'il ne falloit pas craindre pour cela que S. A. R. devînt si fort le Maître des affaires, puisque le mariage en question attacheroit bien plus étroitement les Frondeurs à Mr. le Prince qu'à tout autre ; qu'enfin il seroit peu honnête de manquer si fort aux engagemens d'un Traité qui vient de lui rendre la liberté ; que cette mauvaise foi degoûteroit ses amis, & empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considerations differentes embarasserent quelque tems Mr. le Prince, & le firent balancer ; mais enfin il ne lui fut pas possible de resister aux sollicitations de Madame de Longueville, & aux cabales Domestiques qui presque toujours l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs, la Reine, ayant été avertie de ce qui se passoit, intervint fort à propos dans le tems de ses irrésolutions par la proposition qu'elle lui fit faire de rappeller dans le Conseil, le Sr. de Chavigni qui étoit de ses amis, d'en éloigner le Garde des Seaux de Châteauneuf, qui étoit dans les interêts des Frondeurs, & de donner les Seaux au premier Président toujours prêt à servir S. A. quand elle seroit bien avec la Cour. De plus S. M. promettoit de lui donner le Gouvernement de la Guyenne au lieu de celui de Bourgogne, & la Lieutenance générale au Duc de la Rochefoucault avec le Gouvernement de Blaye, celui de Provence à Mr. le Prince de Conti, & plusieurs graces & dignitez à un nombre considerable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquerent pas de produire leur effet, d'autant plus que

que la Reine commença par executer les plus considerables & les plus essentielles, Mr. le Prince ayant bien voulu consentir à donner du tems pour les autres, parce qu'il en falloit pour retirer, par exemple, le Gouvernement de Provence d'entre les mains de Mr. d'Angoulême, & que d'ailleurs il ne vouloit point que son Traité vînt si-tôt à la connoissance du Public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du Cardinal; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si l'on avoit vû tout d'un coup le Conseil rempli de ses Créatures, & les graces de la Cour pleuvoir sur lui & sur ses amis.

Cependant Mr. le Duc d'Orleans fut fort surpris du changement du Conseil, dont on ne lui avoit rien dit, & il jugea bien que cela n'avoit pû se faire qu'en conséquence d'une liaison étroite avec Mr. le Prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord, mais qui cependant la fit connoître avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, suivi du Duc de la Rochefoucault, & de la plûpart de ses Partisans qui firent une espece d'insulte au Coadjuteur, & aux autres Frondeurs qui s'y trouverent. M. le Duc d'Orleans fut fort embarassé de cette affaire; mais il dissimula son ressentiment, n'ayant pû se déterminer sur aucun des partis qui lui furent proposez par ses amis, qui lui conseillerent de ne pas souffrir un mépris si marqué, & de ne pas accoûtumer la Reine à faire des changemens de conséquence sans sa participation. Le Coadjuteur & le Marquis de Noirmoutier étoient même d'avis d'aller enlever par force les Seaux d'entre les mains du premier Président, & de les apporter au Luxembourg, soutenant que S. A. R. étoit en droit d'en user ainsi en qualité de Lieutenant Général de la Couronne. Mais Mr. le

Duc d'Orleans n'ayant pû se resoudre à cet éclat, ils jugerent bien dès lors qu'il n'y avoit pas grand' chose à esperer de lui, & qu'il ne falloit plus s'attendre au mariage de Mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de Mr. le Prince.

En effet Son Altesse commença dès lors à ne plus garder de mesures ni de bienséances sur le l'effet du mariage, & quoi qu'il eût chargé au commencement, le Président Viole d'aller retirer sa parole & celle de Mr. le Prince de Conti avec quelques complimens pour Madame & Mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point, & il aima mieux rompre cette affaire avec éclat; ce qu'il fit un soir chez Mr. le Prince de Conti, auquel il dit en présence de tout le monde cent choses injurieuses contre l'honneur de Mademoiselle de Chevreuse; après quoi ce Prince qui en étoit amoureux déclara qu'il ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de Mr. le Prince fut généralement desaprouvée de tous les honnêtes gens; mais ce qui offensa davantage le Public, ce fut son raccommodement avec la Cour dont il ne se cachoit presque plus, & dont ses partisans tâchoient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le Coadjuteur qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper Son Altesse, savoir, qu'un jour il avoit en sa présence dit à Mr. le Duc d'Orleans qu'il seroit à propos d'ôter la Regence à la Reine, que S. A. R. ne l'avoit pas écouté, & que lui Coadjuteur n'avoit pû y consentir, à cause des obligations qu'il avoit à Sa Majesté. Cela étant vrai, Mr. le Prince n'auroit pas eu grand tort, parce qu'à la verité c'étoit le seul moyen de perdre le Cardinal Mazarin; mais outre que S. A. ni ses amis n'ont point parlé de cela, le Coad-

Coadjuteur n'en a rien dit lui-même que très-long-tems après, & ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connoissoient, & qu'il ne cherchoit qu'à se faire une espece de merite auprès de la Reine, à laquelle il étoit vraiement redevable de sa Coadjutorie, & cela aux dépens de Mr. le Prince. Quoi qu'il en soit, on ne parla plus du mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Il avoit même déja couru un bruit, quand les Seaux furent ôtez à M. de Chateauneuf, que la mere & la fille devoient être exilées, & qu'elles l'avoient cru si bien qu'elles passerent une nuit sans se deshabiller, ayant leurs Bijoux dans une cassete, que Madlle. de Chevreuse tenoit sous son bras. Le Coadjuteur, & quelques-uns des Frondeurs demeurerent aussi toute la nuit à l'Hôtel de Chevreuse, prenant des mesures pour se vanger dans les occasions; mais la Lettre de Cachet n'étant point venue, chacun se retira chez soi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas content de la molesse de S. A. R. on crut qu'il seroit bon de lui en faire sentir quelque chose, & que cela pourroit le faire revenir. C'est pourquoi quelques jours après le Coadjuteur étant allé au Luxembourg lui dit qu'ayant cru jusques alors n'être pas entierement inutile dans les affaires générales, il s'y étoit employé de son mieux; mais voyant qu'il n'étoit plus necessaire, & que les affaires prenoient un autre train, il vouloit se mettre en repos; & ne plus s'exposer comme il avoit fait pour le Public & pour des interêts particuliers, dont on ne lui tenoit pas grand compte. Ce Discours fit son effet sur Mr. le Duc d'Orleans, qui en parut surpris comme on l'avoit bien prévû, ce qu'il marqua par sa réponse, en disant qu'on lui faisoit grand tort, si l'on craignoit qu'il put se

livrer à l'autre parti, & qu'il souhaitoit d'entretenir toûjours une intelligence sincere avec lui, & avec ses amis. Mais enfin le Coadjuteur feignit de persister dans sa resolution, malgré les prieres & les instances assez vives de Son Altesse Royale.

Cette retraite simulée fut soutenue par tant de demonstrations extraordinaires du côté du Coadjuteur, que plusieurs de ses amis la crurent serieuse & sincere. Il s'avisa même, pour mieux couvrir son jeu, d'aller administrer la Confirmation avec grand appareil dans plusieurs Paroisses de la Ville, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vaquât toûjours aux affaires, & qu'il n'allât tous les soirs secretement à l'Hôtel de Chevreuse, où les principaux de la Cabale ne manquoient pas de se rendre.

Ainsi les choses demeurerent quelque tems dans une espece de calme, Mr. le Prince s'imaginant être le Maître de tout. On ne faisoit même plus rien au Parlement que criailler contre le Cardinal & contre ceux qui prenoient soin de lui porter les nouvelles à Bouillon, où il s'étoit retiré: & comme Mr. le Prince n'appuyoit plus ces murmures, ils cesserent peu à peu avec les Assemblées du Parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée, le ménagement que la Cour avoit eu pour Madame de Chevreuse ayant fait juger aux Frondeurs que leurs affaires n'étoient point desesperées, ils firent agir sous main auprès de la Reine & du Cardinal Mazarin, qui ne se trouverent pas difficiles à persuader, parce qu'ils avoient obtenu de Mr. le Prince tout ce qu'ils desiroient par la rupture du mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Après avoir fait outrager si sensiblement les Frondeurs par Mr. le Prince, la Cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à Mr. le Prince

Prince par les Frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de maniere qu'ils ne puſſent plus ſe raccommoder. Sans cela le Cardinal voyoit une eſpece d'impoſſibilité à ſon retour, ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas aſſez fort pour l'aſſurer, il jugea qu'il falloit les brouiller enſemble pour les detruire l'un par l'autre, après quoi il lui ſeroit aiſé de rentrer dans les affaires, & de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir affaire aux Frondeurs, parce que leur Cabale étoit toûjours la plus puiſſante & la plus à craindre pour lui, outre que Mr. le Prince l'embarraſſoit fort par des demandes continuelles qui lui faiſoient craindre qu'à la fin il ne ſe rendît le maître de toutes choſes, au lieu qu'il n'avoit rien de ſemblable à redouter du côté des Frondeurs, qui ne cherchoient qu'à ſe venger de S. A. ſans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vûë que le Cardinal conſentit en apparence aux propoſitions que Madame de Chevreuſe lui fit faire d'arrêter Mr. le Prince une ſeconde fois. Il communiqua ce deſſein à la Princeſſe Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le Prince, qui donnoit toute ſa confiance à Madame de Longueville, & au Duc de la Rochefoucault, & qui avoit mal répondu aux ſoins qu'elles avoient pris de ſes affaires pendant ſa priſon. Le Cardinal qui le ſavoit bien, & qui connoiſſoit ſon eſprit ſe ſervit d'elle pendant ſon exil pour faire la plûpart des ſiennes, l'employant dans les intrigues les plus ſecrettes, & les plus délicates. Ce fut donc elle qui fit donner au Coadjuteur par Madame de Rhodes la premiere nouvelle du conſentement du Cardinal à un ſecond empriſonnement de S. A. Mais comme elle vouloit encore garder quelques meſures avec M. le Prince, elle ne voulut point être nom-

mée, jugeant peut-être bien aussi que le Cardinal n'auroit pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le S. de Lyonne Secretaire des commandemens de la Reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négotiation avec le Coadjuteur. Il se rendit pour cet effet secrettement chez le Comte de Montresor où le Coadjuteur alla dans le Carosse de Joli qui l'y accompagna. Ces Messieurs après une Conférence de trois heures ajusterent facilement toutes choses, & convinrent d'une union parfaite & de bonne foi, moyennant la prison de Mr. le Prince. Après quoi le Coadjuteur promit au nom du parti de travailler au retour du Cardinal, se reservant de prendre dans les assemblées du Parlement tels avis qu'il lui plairoit, même contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions, & le Sr. de Lyonne s'engagea au nom du Cardinal de procurer toutes sortes de graces au Coadjuteur & à ses amis.

En sortant de la Conférence le Coadjuteur dit à Joli, qui l'avoit attendu dans une Salle, qu'assurément l'affaire qu'il savoit alloit être mise en exécution, & qu'il n'y avoit plus que quelques mesures à prendre pour ne pas manquer M. le Prince, qui étoient d'autant plus nécessaires, qu'on avoit résolu, pour ne pas manquer le coup, de n'en pas parler à Mr. le Duc d'Orleans. Mais les choses n'allerent pas si vîte qu'on l'avoit cru, Mr. de Lyonne qu'on pressoit assez, rejettant le retardement d'avoir des nouvelles du Cardinal par la difficulté qu'il y avoit, afin de recevoir les derniers Ordres qu'il falloit donner. Ce qui paroissoit si vraisemblable, que ces longueurs ne donnerent aucun soupçon au Coadjuteur ni à

Ma-

Madame de Chevreuse, ni à ceux qui étoient du secret.

Cependant il est certain, comme on l'a sû depuis, que le Sieur de Lyonne, qui affectoit toujours le secret parlant aux autres, l'avoit revelé lui-même au Maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au Sieur de Chavigni, celui-ci en avertit aussi-tôt Mr. le Prince, & comme S. A. reçut un Billet en même-tems pour l'avertir que trois Compagnies du Regiment des Gardes avoient ordre de marcher vers le Fauxbourg St. Germain, il monta promptement à cheval sur les deux heures du matin du 6. Juillet 1651. avec quelques-uns de ses amis, pour se retirer à S. Maur, où il fut suivi peu de tems après par Mr. le Prince de Conti, Madame de Longueville, les Ducs de Nemours, & de la Rochefoucault, & par plusieurs autres personnes de qualité. Cette retraite surprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit savoir la raison : ses partisans faisoient ce qu'ils pouvoient pour persuader le Peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce qu'il s'opposoit au retour du Cardinal, mais le Coadjuteur & ses amis publioient par tout que cette nouvelle escapade n'étoit fondée que sur le refus qui lui avoit été fait de plusieurs graces qu'il demandoit encore pour lui, & pour ses créatures; que ce qu'on alleguoit du Cardinal n'étoit qu'un prétexte pour animer le Peuple; qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, & que l'ombrage qu'il avoit pris étoit sans fondement, & ne pouvoit marquer que de mauvaises intentions.

Ces Jugemens dans la bouche de personnes non suspectes firent juger qu'il y avoit de la terreur panique avec un nouveau dessein de brouiller; bien des gens le crurent d'autant plus que dès le lendemain on vit paroître Mr. le Prince de Conti au

Parlement, où il dit feulement pour juftifier la retraite de Mr. fon Frere, qu'il avoit eu des avis très-certains qu'on le vouloit arrêter, fans ajoûter aucune particularité, fi ce n'eft qu'on dépêchoit tous les jours des Couriers au Cardinal, qu'il étoit plus puiffant que jamais dans le Confeil par le moyen des Sieurs Servien, le Tellier & de Lyonne fes Créatures, qu'ils ne faifoient rien que par fes ordres, que Son Alteffe ne pouvoit prendre aucune confiance ni être en fûreté à la Cour, fi ces trois Meffieurs n'en étoient éloignez; ce qu'il demandoit inftamment à la Compagnie. Après quoi il reviendroit auffi-tôt à Paris, & iroit rendre fes refpects au Roi.

Ce difcours ne fit pas une grande impreffion non plus qu'une Lettre de Mr. le Prince, qui fut préfentée au Parlement par un de fes Gentilshommes, & qui ne difoit que les mêmes chofes, hormis que Mr. le Duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le Cardinal à Cologne, & cela dans le deffein d'époufer une de fes niéces. Ainfi le premier Préfident, qui préferoit les interêts de la Cour à ceux de M. le Prince, fe contenta de répondre à M. le Prince de Conti, que S. A. auroit mieux fait de venir lui-même faire fes plaintes à la Compagnie, au lieu de fe retirer pour jetter la frayeur dans les efprits de tout le monde, & qu'après tout M. le Prince n'avoit pas plus à craindre, & ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au Parlement que lui. Mr. le Duc d'Orleans prit auffi la parole, & dit qu'il fe croyoit obligé de juftifier la Reine dans cette rencontre, qui n'en vouloit pas à la perfonne du Prince, & il le difoit comme il le penfoit, parce qu'on avoit pris un grand foin de lui cacher, & comme il parla en homme bien perfuadé, fon Difcours fit beaucoup d'effet dans l'Affemblée, qui fe contenta

tenta d'ordonner que la Lettre du Prince seroit portée à la Reine pour savoir sa volonté, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit prié de s'entremettre & de rassurer Mr. le Prince.

C'est pourquoi la Reine envoya, conjointement avec S. A. R. le Maréchal de Grammont à S. Maur, pour dire à M. le Prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais dessein contre lui, & qu'il pouvoit revenir en toute sûreté sur sa parole. A quoi il répondit qu'il n'entreroit jamais pendant que la Reine auroit auprès d'elle le Valet du Cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, & on n'aprouva pas qu'il eut écrit dès le même jour à tous les Parlemens du Royaume, ce qui sembloit marquer un dessein prémedité de porter les Peuples à un soulevement géneral, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande Sale du Palais un grand nombre d'Officiers, & de gens, comme pour donner plus de chaleur aux déliberations de la Compagnie. Il y eut aussi des gens apostez qui crierent en sortant, *point de Mazarin*; mais ces cris n'approchoient point de ceux du tems passé; il n'étoit pas nécessaire d'avoir alors des crieurs à gages, tout le monde d'un même esprit se servoit de sa voix pour exprimer les sentimens de son cœur. Ce n'étoit plus la même chose, les affections étant partagées entre les differentes Cabales sans aucune consideration pour les interêts publics.

L'aversion qui regnoit toujours contre le Cardinal donnoit pourtant encore les suffrages à Mr. le Prince par bien des gens qui croyoient qu'il agissoit tout de bon contre lui; mais les personnes éclairées alloient bride en main, sachant qu'il venoit de manquer à un Traité dont le principal Article étoit la perte de ce Ministre. Le Duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclare-

rent pour S. A. s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du Peuple, mais les choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des desordres de la guerre, & n'y vouloit plus retomber, le Cardinal étoit hors du Royaume; d'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le Duc de Beaufort entrât sincerement dans le parti de Mr. le Prince, qui venoit d'accuser en plein Parlement le Duc de Mercœur son Frere d'avoir fait un voyage auprès du Cardinal, à dessein d'épouser sa niéce. Enfin on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement que par des vûes particulieres qui n'interessoient personne, & qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre suivant, sans consideration, sans merite. Au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit toujours paru le Chef d'un parti très-considerable.

Cependant la Lettre de M. le Prince ayant été portée à la Reine, Sa Majesté y fit réponse par écrit, que les Gens du Roi aporterent au Parlement, portant en substance, que M. le Prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite, après les assûrances que Sa Majesté, & S.A.R. lui avoient fait donner du contraire par le Maréchal de Grammont; que Sa Majesté avoit donné pouvoir à M. le Duc d'Orleans, d'accommoder cette affaire conformément au desir du Parlement; qu'à l'égard du Cardinal Mazarin, S. M. déclaroit qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire revenir, & qu'elle vouloit observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée au Parlement; qu'elle ne savoit rien du voyage du Duc de Mercœur, qu'il s'étoit fait sans sa participation; que les Srs. Servien & le Tellier avoient toujours bien servi le Roi défunt; que le Sr. de Lyonne étoit un de ses Domestiques

qu'il

qu'il lui étoit permis de choisir à sa discretion ; qu'elle l'assuroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du Cardinal ; que si après ces assurances Mr. le Prince demeuroit éloigné de la Cour , on auroit lieu de croire que d'autres desseins l'empêchoient de se rendre à son devoir, & qu'enfin si cela continuoit , Sa Majesté en auroit un extrême déplaisir puis qu'elle ne désiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la Maison Royale, si nécessaire pour le bien & pour le repos de l'Etat.

Cette réponse, quoi que peu sincere, ne laissa pas d'être assez bien reçûe du Parlement qui cependant trouva à redire qu'elle ne fut pas signée d'un Secretaire d'Etat ; mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De sorte qu'on pria encore Mr. le Duc d'Orleans de s'entremettre pour ramener l'esprit de M. le Prince, ce que Son Altesse Royale accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuses entre Mr. le Prince de Conti & le premier Président, lequel exaggerant l'importance de l'affaire dit que Mr. le Prince ne devoit pas se retirer sur de simples soupçons, & que sa sortie précipitée pourroit causer une Guerre Civile. A ce mot Mr. le Prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la sorte d'un Prince du Sang; mais le premier Président reprenant la parole dit qu'il ne devoit pas être brisé dans son discours, & qu'en la place où il étoit , il n'y avoit que le Roi qui lui put imposer silence, & se mettant à parler de la Guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez recens des ancêtres de M. le Prince qui avoient brouillé l'Etat. Cette repetition affectée mettant à bout la patience de M. le Prince de Conti, il ne fut plus Maître de lui & repliqua tout en colere au premier

Pré-

Préſident que par tout ailleurs, il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un Prince du Sang. Mr. le Duc d'Orleans ne dit rien durant cette conteſtation, mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être fâché qu'on ſe fût ſervi du terme odieux de Guerre civile, qu'il eſperoit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien negliger pour pacifier toutes choſes. En effet dans une Conférence qu'il eut à Rambouillet avec Mr. le Prince, il fit ce qu'il put pour diſſiper ſes ſoupçons, & pour l'obliger à ſe déſiſter de ſes demandes touchánt l'éloignement des Srs. Servien, le Tellier & de Lyonne. Mais S. A. demeura ferme & ne voulut conſentir à rien ſans cette condition, ni la Reine s'y ſoumettre; Sa Majeſté perſiſtant avec autant de fermeté dans ſes ſentimens que S. A. dans les ſiens. S. A.R. ayant fait rapport au Parlement de ce qui s'étoit paſſé, ſans découvrir ſes ſentimens, on fut obligé d'en venir à une déliberation qui fut aſſez confuſe, les eſprits étant partagez par la chaleur des partis, & par l'attachement aux differentes Cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention fut le Coadjuteur, dont on ne ſavoit point les veritables ſentimens, & qui paroiſſoit dans un pas aſſez délicat entre la Cour & Mr. le Prince. Mais comme il avoit pris des meſures avec le Sieur de Lyonne, il ne lui fut pas mal aiſé de former ſon avis de maniere que perſonne n'eût lieu de s'en offenſer; l'ayant compoſé auparavant avec le Sr. de Caumartin & Joli, qui connoiſſoient parfaitement les diſpoſitions du Parlement, & les biais qu'il falloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la Compagnie. Voici les termes dont il ſe ſervit.

„ Meſſieurs, j'ai toujours été perſuadé qu'il eut „ été à ſouhaiter qu'il n'eût paru dans les eſprits

„ au-

„ aucune inquiétude ſur le retour du Cardinal
„ Mazarin, & que même on ne l'eût pas cru
„ poſſible. Son éloignement ayant été jugé né-
„ ceſſaire par la voix commune de toute la Fran-
„ ce ; il ſemble qu'on ne peut croire ſon retour
„ ſans douter en même tems du ſalut de l'Etat,
„ dans lequel il jetteroit aſſûrément la confuſion
„ & le deſordre. Si les ſcrupules, qui paroiſſent
„ ſur ce ſujet, ſont ſolides, il eſt à craindre qu'ils
„ ne produiſent des effets fâcheux, & s'ils n'ont
„ point de fondement, ils ne laiſſent aucun juſ-
„ te ſujet de crainte par les prétextes, qu'ils
„ fourniſſent à toutes les nouveautez. Pour
„ les étouffer tout d'un coup, & pour ôter aux
„ uns l'eſperance, & aux autres le prétexte, j'eſti-
„ me qu'on ne ſauroit prendre d'avis trop déciſif;
„ & comme on parle de commerces frequens, qui
„ donnent de l'inquiétude, il paroît à propos de
„ déclarer criminels & perturbateurs du repos
„ public ceux qui négocieront avec Mr. le Cardi-
„ nal Mazarin, ou pour ſon retour, de quelque
„ maniere que ce puiſſe être. Si les ſentimens de
„ Son Alteſſe Royale euſſent été ſuivis, il y a
„ quelque mois, les affaires auroient maintenant
„ une autre face, on ne feroit pas tombé dans
„ ces défiances, le repos de l'Etat ſeroit aſſûré,
„ & nous ne ſerions pas obligez de ſuplier Mr.
„ le Duc d'Orleans, comme c'eſt mon avis, de
„ s'employer auprès de la Reine, pour éloigner
„ de la Cour les créatures de Mr. le Cardinal qui
„ ont été nommées. Il eſt vrai que la forme avec
„ laquelle on demande cet éloignement eſt ex-
„ traordinaire, & que ſi l'averſion d'un de Mrs.
„ les Princes du Sang étoit la regle de la fortune
„ des particuliers, cette dépendance diminueroit
„ beaucoup l'autorité du Roi. La liberté de ſes
„ Sujets, & la condition des Courtiſans devien-

„ droit

„ droit fort desagréable, en les assujettissant au
„ caprice de tant de Maîtres. Il y a une excep-
„ tion à faire dans cette rencontre, il s'agit de
„ l'éloignement de quelques Sujets qui ne peut
„ être que trop utile en levant les ombrages,
„ qu'on pourroit prendre pour le retour de Mr.
„ le Cardinal, qui même a été proposé à cette
„ Compagnie par S. A. R. dont les intentions
„ toutes pures pour le bien de l'Etat & pour le
„ service du Roi, sont connues de toute l'Euro-
„ pe. Il faut esperer de la prudence de leurs
„ Majestez, & de la sage conduite de M. le Duc
„ d'Orleans, que les soupçons seront dissipez, &
„ que nous verrons bien-tôt l'union rétablie dans
„ la Maison Royale, suivant les vœux de tous les
„ gens de bien qui n'ont travaillé à la liberté des
„ Princes que dans cette vûe. Trop heureux
„ d'y avoir pû contribuer en quelque façon par
„ leurs suffrages. Pour former donc mon
„ opinion, je suis d'avis de déclarer criminels &
„ perturbateurs du repos public ceux qui négocie-
„ ront avec Mr. le Cardinal Mazarin & pour son
„ retour, de quelque maniere que ce puisse être,
„ de suplier S. A. R. de s'employer auprès de
„ la Reine, pour éloigner de la Cour les créatu-
„ res de Son Eminence, qui ont été nommées,
„ & de remercier S. A. R. des soins qu'il con-
„ tinue de prendre pour la réunion de la Maison
„ Royale, si nécessaire pour le bien de l'Etat &
„ le repos public.

Ce Discours du Coadjuteur fut aprouvé de tout le monde, les amis de Mr. le Prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendoit à lui donner la satisfaction qu'il desiroit, & la Cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il avoit redressé la conduite de S. A. Mr. le Duc d'Orleans eut aussi lieu d'être content de la maniere avec laquel-

quelle il avoit parlé de lui. Aussi ce Discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, & il détruisit dans un moment toutes les mesures que Mr. le Prince avoit prises dans le Parlement, dont plusieurs Conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de Son Altesse, entre autres le St. l'Aîné Conseiller de la grande Chambre, qui se déclaroit en toutes occasions contre la Cour, & qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes de Mr. le Prince, il falloit le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on feroit droit, & l'obliger à ne plus rien demander après cela ; parce qu'autrement il pourroit faire d'autres demandes nouvelles pour remplir le Conseil & les premieres Charges du Royaume de gens à sa devotion & se rendre ainsi le Maître. Mr. le Duc d'Orleans parla d'une maniere peu decisive, en homme qui ne vouloit point se déclarer ni prendre de parti entre la Cour & Mr. le Prince ; quoi que le Coadjuteur n'eût rien negligé pour reveiller sa jalousie naturelle & ses inquietudes sur la trop grande élevation de Mr. le Prince. De sorte que par son incertitude qui avoit paru pendant toute la déliberation, l'Arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plûpart des avis : ayant été seulement ordonné que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donné de ne point rappeller le Cardinal, & très-humblement suppliée d'en envoyer une Déclaration au Parlement, pour y être inserée dans les regîtres, comme aussi de donner à Mr. le Prince toutes les sûretez necessaires pour son retour, & qu'il seroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le Cardinal depuis la défense.

La Reine auroit donc pû, si elle avoit voulu, se dispenser de faire retirer les Srs. Servien, le

Tel-

Tellier & de Lyonne; puisque l'Arrêt n'en disoit rien précisement ; mais comme on avoit résolu d'ôter à Son Altesse jusqu'aux moindres prétextes, Sa Majesté leur ordonna de s'éloigner, & lorsque les Gens du Roi allerent au Palais Royal, en conséquence de l'Arrêt, elle leur déclara qu'elle feroit dresser une Déclaration conforme aux souhaits de la Compagnie sur le chapitre du Cardinal, & qu'elle feroit retirer les trois personnes suspectes à Mr. le Prince. En effet ils ne se trouverent plus au Conseil; ils cesserent même de paroître dans le monde avec leurs livrées. En quoi leur conduite fut prudente & peut-être necessaire, à cause des Placards que les partisans de Mr. le Prince avoient fait afficher contre eux, & pour éviter l'animosité du Peuple contre ceux qui étoient accusez de correspondance avec le Cardinal Mazarin. On voyoit bien que cette demarche n'étoit qu'un pur artifice, mais comme elle ôtoit toute sorte de prétexte à Mr. le Prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, & retournant le soir à St. Maur, & quand il alloit par la Ville, il se faisoit suivre par un nombre extraordinaire de Pages, & de Valets de pied, avec des livrées fort riches, quoi qu'il fut en deuil de Madame sa Mere. Il se faisoit aussi accompagner de plusieurs personnes de qualité & d'Officiers qui le suivoient en Carosse, & par dessus tout cela, il avoit soin de faire distribuer de l'argent à de la Canaille de la lie du Peuple qui le précedoit avec des acclamations continuelles de *vive le Roi, vivent les Princes.* Ce fut dans cet équipage, & avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au Parlement, où, après avoir entendu le recit que fit le premier Président des promesses de la Reine pour l'éloignement des personnes qui lui étoient suspectes,

tes, il ajoûta qu'il falloit qu'elles fussent éloignées sans esperance de retour; ce qui déplut beaucoup à toute l'Assemblée, comme une marque trop sensible d'un dessein prémedité de former toûjours des difficultez. On trouva aussi fort mauvais que Mr. le Prince fut reçu au Parlement sans avoir vû le Roi: le premier Président l'exhorta fort de le faire, & sur cela ils eurent quelques paroles, S. A. soutenant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui, & qu'avant sa prison on lui avoit donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât; de sorte qu'il retourna coucher à St. Maur, sans avoir vû leurs Majestez. Quoique dans la suite la Reine rendît le Parlement depositaire de la parole qu'elle donnoit pour la sûreté de sa personne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ses respects au Roi, bien qu'il rencontrât un jour S. M. au Cours, où quelques-uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il est vrai que M. le Prince s'en est toûjours fort défendu: cela ne laissa pas d'être bien relevé par Mr. le premier Président, & la chose alla si avant un jour, sur la rencontre au Cours, que ce Magistrat lui dit qu'il sembloit qu'il vouloit élever autel contre autel. Mr. le Prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laisser passer cette parole; qu'il savoit le respect qu'il devoit au Roi, qu'il n'y manqueroit jamais, quand il pourroit s'y rendre sans risque, & que ce n'étoit point élever autel contre autel, que de demander des sûretez dans l'état où étoient les choses, les creatures du Cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, & les nommez Berthet, Brachet, Silhon, & Ondedei faisant des voyages continuels à Cologne où le Cardinal s'étoit retiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des Assemblées, où on avoit resolu de l'arrêter une

seconde fois, dont il feroit sa plainte en tems & lieu à la Compagnie & nommeroit les personnes, qu'il designa si bien, que tout le monde connut que cela tomboit sur le Coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une déliberation où il fut arrêté que les paroles de la Reine seroient enregîtrées, que Mr. le Prince seroit prié d'aller voir leurs Majestez, que commission seroit delivrée au Procureur Général, pour informer contre ceux qui avoient tenu des Conferences secrettes pour arrêter Mr. le Prince, que le Duc de Mercœur seroit mandé pour rendre compte de son voyage vers le Cardinal Mazarin, & de son mariage avec sa niéce, que le nommé Ondedei, & les nommez Berthet, & Brachet, & Silhon seroient assignez pour répondre aux faits que le Procureur Général pourroit proposer contre eux, & le premier des quatre seroit pris au Corps.

Peu de jours après Mr. le Prince alla enfin rendre ses respects à leurs Majestez, où il fut conduit par Mr. le Duc d'Orleans, & assez bien reçu du Roi & de la Reine : cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits n'étoient pas bien remis, & qu'il restoit encore beaucoup de méfiance, & cette visite n'empêcha pas que Mr. le Prince ne continuât de marcher avec une grande suite pendant le jour & la nuit avec une escorte de 80. Chevaux. Mr. le Prince de Conti en usoit de même, & le Coadjuteur à leur exemple n'alloit jamais à l'Hôtel de Chevreuse, sans se faire bien accompagner.

Cependant Mr. le Prince pressoit vivement l'interrogatoire sur le mariage de Mr. le Duc de Mercœur en conséquence de l'Arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre sur ce sujet ; ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il étoit ma-

marié; que le voyage qu'il avoit fait n'étoit que pour avoir sa femme; qu'après tout ce mariage s'étoit fait du consentement de Sa Majesté, de S. A. R. & même de Mr. le Prince. A cela Mr. le Duc d'Orleans répondit, qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit consenti, aussi bien que la Reine, à la sollicitation de l'Abbé de la Riviere & du Marêchal d'Estrées; mais que depuis ayant reconnu la pernicieuse conduite du Cardinal, il avoit fait son possible pour dissuader Sa Majesté de ce mariage, & pour en détourner le Duc de Mercœur, auquel il avoit declaré qu'il n'y consentiroit jamais.

Quoique la Déclaration de S. A. R. fût assez contre le Duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & consommé dans toutes les formes; d'ailleurs on étoit occupé d'un dessein plus important. La Reine & son Conseil mettoient tout en œuvre pour éloigner Mr. le Prince, & faisoient presser sans relâche le Coadjuteur de continuer ses intrigues secretes, & son manege dans le Parlement pour s'opposer à tous les desseins de Son Altesse. Le Coadjuteur & ses amis souhaitoient son éloignement avec autant & plus de passion que la Reine: car quoi qu'ils connussent bien ce qu'ils hazardoient, en se fiant aux promesses du Cardinal, ils étoient si outrez des manquemens de Mr. le Prince à tant de promesses si solemnelles, qu'il ne leur étoit pas possible de resister au desir de vengeance qui les aveugloit, ils esperoient d'ailleurs que le Cardinal auroit long tems besoin de leur assistance; que l'éloignement de Mr. le Prince ne finiroit pas si tôt les affaires, & qu'il naîtroit dans la suite des occasions de se rendre necessaires; ce qui obligeoit le Cardinal à leur accorder certaines graces,

& peut-être la nomination du Cardinalat au Coadjuteur.

Mr. le Prince au contraire tâchoit de se maintenir dans Paris dont il ne vouloit pas sortir; mais comme il voyoit approcher la Majorité du Roi, & que son credit diminuoit beaucoup dans la Ville, par sa mesintelligence avec les Frondeurs, il commençoit à prendre des mesures au-dedans & au dehors du Royaume pour former un parti qui pût retenir le Cardinal dans le respect, & l'obliger à lui accorder les graces qui lui avoient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secrettes que la Cour n'en fût avertie ; ainsi la Reine qui se voyoit pressée de répondre à l'Arrêt du Parlement qui lui demandoit une Déclaration plus formelle contre le Cardinal Mazarin, jugea qu'il étoit tems d'éclater, & comme Mr. le Prince n'étoit pas retourné au Louvre, depuis que Son Altesse Royale l'y avoit mené, Sa Majesté resolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse & peu respectueuse afin de l'obliger à se retirer, & d'éluder en même tems les instances du Parlement contre la personne du Cardinal.

Pour cet effet la Reine ayant fait mander toutes les Cours Souveraines, & le Corps de Ville le 17. Août 1651. le Parlement envoya des Députez au Louvre, où, en présence de Mr. le Duc d'Orleans & d'un grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de la Couronne, lecture leur fut faite d'un Ecrit sur la conduite de M. le Prince qui fut ensuite remis entre les mains du premier Président pour en faire part à toute la Compagnie. Cet Ecrit contenoit une nouvelle Déclaration de leurs Majestez pour l'exclusion perpetuelle du Cardinal, & un examen général de la conduite de Son Altesse, auquel on reprochoit d'abord toutes

toutes les graces qu'il avoit obtenues de la Cour, les complaisances que leurs Majestez avoient eues pour lui, & la maniere dont il avoit répondu à toutes leurs bontez. Ensuite le Roi & la Reine déclaroient les avis qu'ils avoient reçus, de bonne part, des intelligences que ce Prince entretenoit avec les ennemis de l'Etat, avec l'Archiduc & le Comte de Fuensaldagne; que pour cette raison il n'avoit pas voulu faire sortir de Stenai les Espagnols qu'on y avoit introduit pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le Roi eut exigé de lui; qu'il avoit écrit à tous les Parlemens & aux principales Villes du Royaume, pour leur inspirer des pensées de revolte; qu'il faisoit fortifier toutes les Places dont il étoit le maître, particulierement Montrond où Madame la Princesse, & Madame de Longueville s'étoient déja retirées; qu'il avoit toûjours refusé de joindre ses troupes à celles du Roi, & qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisoient que desoler la Picardie, & la Champagne; qu'enfin leurs Majestez avoient trouvé à propos d'informer le Parlement de toutes ces choses, s'assurant qu'ils employeroient leurs soins pour appuyer les bonnes intentions du Roi & pour faire rentrer S. A. dans son devoir.

La lecture de cet Ecrit surprit extrêmement toute la Compagnie, & ce fut sans doute la source de tous les desordres qui suivirent peu de tems après. Mr. le Prince tâcha d'y répondre en rejettant les accusations dont il étoit chargé sur la malice de ses ennemis, particulierement du Coadjuteur, qu'il traita de Calomniateur, comme Auteur de l'Ecrit, & qu'il accusoit d'avoir tenu plusieurs Conseils contre lui chez le Comte de Montresor, pour le faire arrêter une seconde fois. Mr. le Prince n'avoit pas encore

parlé si positivement de ces Conférences pour menager le Sieur de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis; ce que S. A. tâchoit encore de faire dans sa Réponse, où il ne nommoit que le Coadjuteur & le Comte de Montresor. Mais ces ménagemens n'eurent pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Au contraire, le Coadjuteur & ses amis en eurent des soupçons plus violens contre le Sr. de Lyonne; mais plusieurs doutoient qu'il eut osé relever ce secret de son chef, & sans ordre du Cardinal Mazarin.

Quoiqu'il en soit, le Coadjuteur se défendit en niant tout, & qu'il fut Auteur de l'Ecrit, quoiqu'il l'eût conseillé & approuvé, & désavouant les Conférences chez le Comte de Montresor, dont il parla d'un si grand sang froid, qu'on ne savoit ce qu'on en devoit croire Après cela Mr. le Prince présenta deux Ecrits au Parlement, pour sa justification, dont l'un étoit de lui, contenant des réponses particulieres aux faits articulez dans celui du Roi, & l'autre étoit une Déclaration de Mr. le Duc d'Orleans sur le même sujet. Mr. le Prince auroit bien souhaité que S. A. R. eût été en personne au Parlement, pour appuyer sa Déclaration par sa présence; mais il ne pût obtenir cela de lui, S. A. R. s'étant dès auparavant retiré des Assemblées, à cause du tumulte qui se faisoit toûjours dans la Sale du Palais, & parce qu'il ne vouloit pas s'engager dans un parti contre la Cour, ni desobliger le Coadjuteur qui avoit toûjours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il falloit pour ne pas donner cette Déclaration à M. le Prince, mais il fut si pressé, qu'il ne put s'en défendre.

Cette Déclaration portoit que S. A. R. n'avoit sû que bien tard la résolution prise par S. M. de mander les Compagnies souveraines; que l'Ecrit en-

en question ne lui avoit été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des Députez du Parlement ; qu'il y avoit trouvé plusieurs choses à redire, & qu'il avoit conseillé de les supprimer ; qu'en sa présence Mr. le Prince avoit proposé à la Reine, & depuis au Conseil deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenai, l'un par négociation, moyennant une suspension d'armes entre cette Ville, & les Places du Luxembourg, & l'autre par la force, en lui donnant 2000. hommes pour en faire le Siége, ne le pouvant sans cela; parce qu'il n'y avoit que deux cens hommes pour lui dans la Citadelle, & que les Espagnols en avoient cinq cens dans la Ville; que S.A. n'avoit pas envoyé ses troupes à l'Armée du Roi, parce qu'elle étoit commandée par le Maréchal de la Ferté, créature du Cardinal, qui l'avoit escorté dans tous ses voyages, & l'avoit reçu dans ses Places, malgré les Arrêts du Parlement, que Mr. le Prince ayant prié S. A. R. d'envoyer un homme pour commander ses troupes, elle avoit nommé le Sr. de Vallon que la Reine avoit empêché de partir; que les défiances de Mr. le Prince n'étoient pas sans fondement, qu'il n'avoit pas été bien reçu au Palais Royal, que S. A. R. ne lui avoit pas conseillé d'y retourner, & qu'il étoit bien informé des Conférences qu'on avoit tenu à son préjudice ; qu'enfin il ne croyoit pas que Mr. le Prince fût capable de former de mauvais desseins contre l'Etat. L'Ecrit de M. le Prince étoit assez conforme à cette Déclaration sur le chapitre du Cardinal. Il protestoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui, avant, & pendant sa prison ; que depuis à la verité, il s'étoit uni à tout le Parlement & aux vœux des Peuples, pour conserver la tranquilité publique qui auroit pû être alterée, par le retour

 du

du Cardinal ; que si le Conseil de Sa Majesté avoit pris le soin qu'il devoit de lever les ombrages frequens qui se faisoient à Cologne , le Parlement n'auroit pas été obligé de demander une Déclaration confirmative de ses Arrêts , dont il sembloit qu'on vouloit éluder l'effet par l'Ecrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des graces qu'on lui reprochoit , il prétendoit les avoir bien meritées par ses services ; qu'après tout ni lui ni ses amis, n'avoient pas tant de Places à leur discretion que le Cardinal & ses créatures qui commandoient dans Pignerol , Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardik, Bergues, Dourlans, La Bassée, Bapaume , Ypres , Courtrai, &c. qu'il falloit autre chose que des paroles pour éloigner un homme sans retour, qui avoit les Clefs de tant de portes pour rentrer dans le Royaume quand il voudroit. Que si l'on vouloit considerer la maniere dont il vivoit avec le premier Président, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le Conseil , où il assûroit n'avoir eu aucune part , si ce n'étoit peut-être en s'oposant, comme il avoit fait avec S. A. R. aux avis violens du Coadjuteur, & du Comte de Montresor , d'ôter les Seaux au premier Président de force , de faire prendre les armes aux Bourgeois , & d'aller droit au Palais Royal; que l'éloignement des Sieurs Servien , le Tellier & Lyonne, étoit nécessaire pour sa sûreté & avoit été aprouvé du Parlement & du Public , & que s'il s'étoit executé , il se feroit soumis aussitôt à toutes les volontez de la Reine ; mais qu'ayant vû que dans le même tems on continuoit un commerce reglé avec le Cardinal , il avoit crû devoir penser à sa sûreté. Que cette seule raison l'avoit empêché de retourner à la Cour & au Conseil, où rien ne se décidoit que par les ordres du

du Cardinal, & où il favoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux Sujets qui lui étoient entierement dévouez.

Les Perfonnes dont Mr. le Prince entendoit parler, étoient Mr. de Châteauneuf*, ami intime de Madame de Chevreufe & de Madame de Rodes, auquel il avoit fait ôter les Seaux & qui fut rapellé & fait Chef du Confeil, & le Marquis de la Vieuville, auquel on donna la Surintendance des Finances.

Enfuite S. A. avouoit qu'il avoit écrit au Parlement & aux bonnes Villes du Royaume, mais fimplement pour fe juftifier & diffiper les bruits, qu'on faifoit courir, que fon deffein étoit d'exciter une Guerre civile : que fi Madame la Princeffe, & Madame de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une jufte précaution, afin de mettre leurs perfonnes à couvert des entreprifes de fes Ennemis; qu'il n'étoit pas vrai qu'il fit fortifier fes Places, quoi qu'il eût permiffion & pouvoir de Sa Majefté, pour cela; qu'enfin il étoit faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Efpagnols, que c'étoit une pure calomnie dont il demandoit reparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un Prince du Sang; qu'il fuplioit la Compagnie de la lui faire obtenir, & de prier leurs Majeftez d'en nommer les Auteurs, fe foumettant volontiers aux jugemens de la Compagnie, s'il fe trouvoit qu'il eût rien fait contre le devoir de fa naiffance.

Après cette Réponfe de M. le Prince, auffi bien que de la Déclaration de M. le Duc d'Orleans, & l'Ecrit de Sa Majefté, on en vint à une déliberation, dans laquelle il y eut deux avis princi-

 paux;

* Mr. le Prince ne le pouvoit fouffrir parce qu'il avoit prefidé au Jugement, & prononcé l'Arrêt de Mr. de Montmorenci.

paux, dont le premier étoit de ſuplier S. A. R. de s'entremettre de cet accommodement, & l'autre de ſuprimer tous les Ecrits de part & d'autre afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la déliberation n'ayant pû finir ce jour-là, elle fut remiſe au 21. Août 1651. A la ſortie pluſieurs perſonnes ſe mirent à crier dans la Salle, *point de Mazarin, point de Coadjuteur*, ſans doute par ordre de Mr. le Prince qui étoit venu au Palais, ſi bien accompagné d'Officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le Coadjuteur en fut quitte à ſi bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ſes amis. C'eſt pourquoi étant obligé de ſe juſtifier le Lundi ſuivant, il crût ne devoir plus tant ſe commettre, & fit ſi bien que dans ce peu de tems, il s'aſſura d'un bon nombre de gens de main, pour l'accompagner, tous les Frondeurs s'étant ralliez dans cette occaſion, à la reſerve du Duc de Beaufort, qui s'étoit declaré en faveur de Mr. le Prince.

La Reine, qui regardoit le Coadjuteur, comme le ſeul qui put ſoûtenir l'autorité du Roi dans le Parlement, donna ordre aux Officiers des Gardes du Corps, des Gensdarmes & des Chevauxlegers, & à quelques Capitaines du Regiment des Gardes, d'envoyer ſecrettement le Lundi matin dans la ſale du Palais un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire du Marquis de Laigues, auquel on donna pour les reconnoître le mot de *Notre-Dame*. De ſon côté M. le Prince raſſembla le plus de monde qu'il pût, avec beaucoup plus de bruit que les jours précedens, auxquels il donna le mot de *St. Louis*.

Le Coadjuteur arriva le premier au Palais bien accompagné des perſonnes de qualité qui ſe rangerent vers le Parquet, les Gens du Roi occupant juſ-

jusqu'à la Porte de la Grande Chambre, où se tiennent les Huissiers ; pendant que les gens de la Maison du Roi, sans faire paroître leur dessein, étoient dispersez par pelottons, & dispersez de maniere qu'ils auroient pû attaquer par devant & par derriere les gens de M. le Prince. En un mot on s'attendoit si bien d'en venir aux mains, que plusieurs Conseillers, & autres gens de Robbe des deux partis avoient des épées, des poignards, & autres armes cachées sous leurs habits.

Le Comte de Montresor, que Mr. le Prince avoit accusé de parole & par écrit, se crut obligé d'aller aussi au Parlement pour se justifier; mais comme il n'y avoit pas d'entrée, il demeura dans le Parquet des Huissiers avec le Sr. d'Argenteuil, & quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considerable de partisans de Mr. le Prince qui s'en rendirent les Maîtres. Ce qui dans la suite pensa être la perte du Coadjuteur.

S. A. R. ne se trouva pas à cette Assemblée, non plus qu'aux autres précedentes, de sorte que les deux partis n'étant retenus par aucune consideration, ni par aucun respect, Mr. le Prince commença à dire, qu'on avoit de mauvais desseins sur sa personne, qu'en entrant dans la salle, il avoit vû plusieurs amis du Coadjuteur, qu'il savoit qu'on avoit détaché 10. hommes de chaque Compagnie des Gardes, auxquels on avoit donné le mot de *Notre-Dame*. Le Coadjuteur avoua cela, disant qu'il étoit vrai, qu'il avoit prié ses amis de l'accompagner pour n'être pas exposé au risque de la derniere Assemblée, mais que si S.A. vouloit ordonner à ses gens de se retirer, il prieroit les siens d'en faire de même : Sur quoi le Parlement ayant ordonné que tous ceux qui étoient dans la salle en sortiroient, le Sr. de Champlatreux fut commis avec quelques autres Conseil-

ſeillers pour cela, & Mr. le Prince ayant envoyé Mr. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ſes gens, le Coadjuteur alla lui-même pour congedier les ſiens, ſans penſer qu'il alloit ſe commettre.

A peine eut-il paſſé la porte des Huiſſiers avec le S. d'Argenteuil, que cinq ou ſix Valets de pied de Mr. le Prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui, criant *au Mazarin*; ce qui fut cauſe que les deux partis tirerent auſſi l'épée, ſe jettant en foule pour le couvrir, en criant *vive le Roi*, & les autres *vive le Roi & les Princes*, de ſorte qu'il parut dans un moment 3. ou 4000. épées nues dans le Palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y auroit eu bien du ſang répandu, ſi quelqu'un eut commencé, & que le parti de Son Alteſſe n'auroit pas été le plus fort, puis qu'ils furent d'abord obligez de reculer juſqu'à la porte, qui mene aux Enquêtes, & que les Gens de la Maiſon du Roi, leurs Officiers à leur tête, commençoient à s'avancer pour enveloper ceux de M. le Prince. Mais il arriva heureuſement que le Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Conti, s'étant trouvé en préſence du Marquis de Foſſeuſe aîné de la Maiſon de Montmorenci, l'un des principaux amis du Coadjuteur, lui dit, qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus grands Seigneurs s'égorgeaſſent pour un Coquin comme le Cardinal Mazarin. A cela le Marquis de Foſſeuſe, ayant répondu qu'il n'étoit point queſtion du Cardinal, mais qu'il falloit crier *vive le Roi* tout ſeul; le Marquis de Crenan repliqua, *Nous ſommes tous bons Serviteurs du Roi*, remettant en même tems ſon épée dans le fourreau, ce que tout le monde fit à ſon exemple, criant unanimement *vive le Roi*, ſans rien ajouter. Il arriva cependant que le Coad-

Coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grande chambre par le Parquet des Huissiers, d'où il ne faisoit que de sortir, il trouva en tête le Duc de la Rochefoucault qui étoit demeuré au dedans du Parquet, & avoit fait mettre la Barre de fer, de maniere qu'elle leur tenoit la porte entrouverte, sans pourtant laisser assez d'espace pour passer un homme. Ce Duc voyant le Coadjuteur dit au Sieur de Chavagnac, ami de Mr. le Prince, qu'il falloit tuer ce bougre-là, & qu'il le poignarderoit. Ce Gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien, & qu'il étoit-là pour le service de Son Altesse, mais non pour assassiner personne, & qu'il le poignarderoit lui-même s'il le vouloit.

Le Coadjuteur échapa encore un autre danger plus pressant, pendant qu'il étoit arrêté au passage, par le secours du Sieur d'Argenteuil qui lui sauva certainement la vie. Car un homme de la lie du Peuple, nommé Pech, le plus grand chabaudeur de Mr. le Prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme le poignard à la main, disant & criant, *Où est ce bougre de Coadjuteur que je le tuë?* le Sieur d'Argenteuil prit habilement le manteau d'un Prêtre qui se trouva là, dont il couvrit le Coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son Rochet & à son Camail, & se mettant entre deux, il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer son Archevêque. Cela le retint dans le respect, & dans ce tems-là Messieurs de la grande Chambre ayant été informez de l'embarras où se trouvoit le Coadjuteur, le Sr. de Champlatreux qui ne l'aimoit pas, & qui étoit Serviteur de Mr. le Prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du Parquet, pour la faire ouvrir, ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du Sieur Noblet d'Auvilliers, qui sans connoître le Coadjuteur que de vûe

vûë ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui lui vouloit enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoissance de cela le Prélat reçut le Sr. Noblet dans sa maison, où il est resté jusqu'à sa mort.

Ainsi le Coadjuteur rentra dans la Grande Chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau, & le Sieur de Champlatreux ayant paru dans la grande Sale, & parlé aux Chefs des deux partis, tout le monde defila par differentes portes dans la Cour du Palais, ainsi qu'il fut reglé sur le champ par les Commissaires, pour éviter les desordres & les contestations, les partisans de Mr. le Prince prétendant que ceux du Coadjuteur devoient sortir les premiers.

Tout ce grabuge empêcha qu'il ne se fit rien au Parlement ce jour-là, les esprits étant trop échauffez. Au sortir de l'Assemblée S. A. & le Coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la Cour du Palais, & conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles assez vives entre le Coadjuteur & le Duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrez dans la grande Chambre; mais cette contestation se termina cavalierement, par le Coadjuteur, qui, si on le veut croire, apostropha le Duc, en lui disant en pleine Assemblée, *Ami la Franchise*, (c'étoit le nom ordinaire du Duc,) *je suis Prêtre, & tu n'es qu'un Poltron; c'est pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire.* Cependant le Duc de Brissac Parent du Coadjuteur, & qui alloit toûjours au Parlement avec lui, à son retour de l'Assemblée envoya le Marquis de St. Auban, Gentilhomme du Dauphiné, faire un Apel au Duc de la Rochefoucault; mais la chose ayant été decouverte, on

y mit ordre, & le tout n'alla pas plus loin.

L'après-dînée Mr. le Duc d'Orleans fit prier le Coadjuteur de n'aller pas au Parlement le lendemain; ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce Prélat eût déja sû que la Reine étoit parfaitement contente de lui, & qu'elle n'attendoit rien davantage de sa part. Mais comme il lui sembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas consenti aisément, si dans le moment le Sr. Joli ne lui eut proposé un prétexte honnête pour s'en dispenser en assistant à la procession solemnelle de la grande Confrerie qui devoit se faire ce jour-là, & où l'Archevêque a coutûme de se trouver avec tous les Curez de la Ville. Cette Procession part de la Magdelaine pour aller aux Cordeliers, où se dit la Messe, & comme Mr. l'Archevêque n'étoit pas en état d'assister à cette cérémonie, la bienséance vouloit que le Coadjuteur remplît sa place, & il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture qui mettoit à couvert son honneur & sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courut autant de danger que le jour précedent, quoi qu'à la fin le tout se tournât d'une maniere avantageuse pour lui. Le hazard voulut donc que Son Altesse sortit ce jour-là du Palais, pour retourner à l'Hôtel de Condé, dans le même tems que la Procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Magdelaine, & que les uns & les autres s'étant rencontrez dans la Rue du Paon, la canaille qui marchoit devant le Carosse de Son Altesse, cria sur le Coadjuteur, *au Mazarin*, sans respect pour la cérémonie. Mais Mr. le Prince les fit taire, & comme son Carosse fut vis-à-vis le Coadjuteur, il le fit arrêter & baisser la Portiere, & ceux qui étoient avec lui en sortirent tous pour se mettre

à

à genoux, sans exception du Sr. Gaucourt qui fit comme les autres, quoi qu'il fut de la R. P. R. S. A. s'agenouilla dans la portiere, & reçut en passant la Bénédiction du Coadjuteur, qui fit ensuite une profonde reverence à M. le Prince, à laquelle il répondit aussi gracieusement que s'ils eussent été les meilleurs amis du monde. Ensuite chacun poursuivit son chemin.

Après cela le Coadjuteur ne retourna plus au Parlement, n'en étant plus sollicité par la Reine qui paroissoit toûjours fort contente. On demanda une Déclaration d'innocence, c'est pourquoi il fut ordonné que tous les Ecrits seroient portez à leurs Majestez, & que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine, pour la porter à vouloir bien étoufer cette affaire, & à S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partisans de Mr. le Prince avoient tâché de porter les choses plus loin, & de faire ajoûter que la Reine seroit suppliée de nommer les Auteurs de l'Ecrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits. Mais les amis du Coadjuteur s'étant joints au parti de la Cour, ils empêcherent ce dessein de réussir.

Enfin la Reine ayant mandé le Parlement, elle lui fit dire par le Chancelier, que les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de Mr. le Prince avec les Espagnols n'ayant pas été confirmez, Sa Majesté vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais; que cependant elle entendoit que S. A. fît sortir la Garnison de Stenai, que ces troupes allassent incessamment joindre celles du Roi, qu'il fît cesser les fortifications de Montrond & sortir de ces Places les Soldats qui excederoient le nombre des Etats expediez pour cet effet, qu'il vint rendre ses respects au Roi & prendre sa place au Conseil.

Cette

Cette réponse avoit été dictée par Mr. de Châteauneuf qui étoit rentré en grace, & avoit été fait Chef du Conseil, sans lui rendre pourtant les Seaux qui demeurerent entre les mains du premier Président.

Il est bon de dire ici les prétextes dont on se servit pour ôter les Seaux à Mr. de Châteauneuf, ce qui a été omis dans son lieu.

Le Parlement demandoit avec empressement la Déclaration pour exclure les étrangers, & tous Cardinaux du Conseil. Le Garde des Seaux la refusa, & soutenoit que la Reine Tutrice de son fils ne pouvoit faire de pareilles Loix. Le motif étoit beau; mais la raison secrete étoit l'espérance qu'il avoit d'être Cardinal, si le mariage de Mr. le Prince de Conti, qui avoit la nomination, se concluoit.

Le Coadjuteur fut averti que la Reine, qui avoit toûjours ordonné au Garde des Seaux de résister, avoit résolu d'accorder la Déclaration, après que le Garde des Seaux auroit refusé, pour jetter sur lui la haine de la Compagnie.

L'on envoya mon Pere au Garde des Seaux pour l'exhorter à se rendre, mais il fut inébranlable & dit pour toute raison, Si la Reine est ferme dans son refus, je n'ai rien à craindre. Si elle me veut perdre je ne ferai que me deshonorer en consentant à une chose si raisonnablement refusée, & sous un autre prétexte on m'éloignera huit jours après.

Le Garde des Seaux vint, il s'approcha de la Reine pour recevoir ses ordres. Elle persista à refuser, le premier Président harangua. Le Garde des Seaux répondit avec force. La Reine se leva de son fauteuil, disant: Mr. le Garde des Seaux, scellez ce que le Parlement demande, & elle s'alla enfermer dans son Cabinet. Le Garde des

des Seaux revint chez lui , & y trouva Mr. de Guenegaud qui reprit les Seaux , & les porta au premier Président.

Un Conseiller dit à Monsieur , qu'il venoit de voir les Seaux sur la table du premier Président. Mon Pere proposa à Monsieur de mener avec lui Mr. le Prince, pour les reprendre. Monsieur approuva la proposition , & la fit à Mr. le Prince, qui connoissant la foiblesse de Monsieur, dit qu'il étoit prêt à le suivre, qu'il entendoit la guerre de Campagne ; mais qu'il ignoroit celle des Tisons & des Papiers. Ce fut assez pour faire changer d'avis à Monsieur.

Le Garde des Seaux en allant à Montrouge passa à Luxembourg, fit descendre mon Pere, & envoya dire à Monsieur , qu'il ne reprendroit pas les Seaux , mais qu'il viendroit tous les jours le conseiller quand il tiendroit le Seau.

Les Seaux ayant donc été donnez au premier Président , ils lui resterent entre les mains & il demeura toûjours cependant à la tête du Parlement , où il réussissoit fort bien , au lieu qu'il étoit tout-à-fait neuf aux affaires du Cabinet.

On avoit cru que cette réponse mettroit S. A. dans la necessité de se soumettre , ou tout-à-fait dans son tort. Sa Majesté ne lui demanda que des choses justes , & le justifia en quelque façon de son intelligence avec les ennemis de l'Etat, quoiqu'on sût fort bien ce qui en étoit, & qu'il continuoit avec eux de prendre des mesures pour faire la guerre. Mais on dissimula sur ce point, afin de lui ôter toute sorte de prétexte , & comme Mr. le Prince continuoit d'insister sur sa justification & que Mr. le Duc d'Orleans fut pour le même sujet au Parlement, Sa Majesté se résolut d'envoyer enfin en même tems une déclaration d'innocence pour S. A. & celle qu'on demandoit de-

depuis ſi long-tems contre le Cardinal Mazarin; après quoi tout le monde crut les affaires finies, & que Mr. le Prince ne feroit plus aucune difficulté de retourner au Palais Royal.

Mais ceux qui voyoient les choſes de plus près, & ceux qui voyoient les intrigues du Prince pour gagner le Parlement & le Peuple, jugerent bien qu'il ne feroit pas cette demarche. En effet quand il vit qu'il n'avoit plus de bonnes raiſons à dire, & que le terme de la Majorité du Roi approchoit, il prit le parti de ſe retirer à Bourdeaux, après avoir écrit une Lettre au Roi pour s'excuſer.

Il eſt certain que le Prince eut aſſez de peine à prendre cette réſolution, dont il voyoit bien que les ſuites pourroient être fâcheuſes pour lui. D'ailleurs il avoit de la répugnance pour ſa belle maiſon de Chantilly, & à s'éloigner de Madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux. Mais Madame de Longueville, Monſieur le Duc de la Rochefoucault & une infinité d'Officiers, & de gens de guerre dont il étoit continuellement obſedé qui ne demandoient que les occaſions d'une meilleure fortune, le déterminerent enfin à prendre le métier de la guerre. Madame de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault qui avoient commencé les négociations de Monſieur le Prince avec le Cardinal, & qui voyoient que le dernier s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyens de ſe vanger.

Ils s'étoient figuré que la ſeule apparence de guerre étourdiroit le Cardinal, & ils diſoient ſans ceſſe qu'il n'iroit pas juſqu'à Bourges, ſans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Madame de Longueville avoit de plus un interêt particulier & ſecret de ſouhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit beaucoup d'être éloignée de Mr.

 ſon

fon Mari, qui la preffoit fort de retourner avec lui. Pour s'en difpenfer avec quelque bienféance elle avoit befoin d'une raifon auffi fpecieufe que celle de fuivre Monfieur fon Frere dans une querelle, où tout le monde favoit qu'elle avoit autant & plus de part que perfonne.

Ainfi Monfieur le Prince fe laiffa emporter prefque malgré lui aux follicitations & aux paffions de ceux qui l'environnoient, dont les vûes intereffées ne lui étoient pas inconnues, & l'obligerent de lui déclarer, que fi une fois il leur faifoit mettre l'épée hors du fourreau, il ne la remettroit pas peut-être, fi-tôt qu'ils voudroient, ni felon leurs caprices.

Le Duc de Nemours eut beaucoup de part à la réfolution de Mr. le Prince, & demeura jufqu'à la fin attaché à fes interêts. Il n'en fut pas de même du Duc de Longueville qui fe tint en repos dans fon Gouvernement de Normandie, fort mécontent de fa femme, & peu fatisfait de Son Alteffe. Le Duc de Bouillon, & le Vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur put faire, quoique le Duc dans le commencement l'eût fait efperer à Monfieur le Prince, ayant eu pour cet effet plufieurs Conférences avec Mr. le Duc de la Rochefoucault. Enfin Son Alteffe prit avant fon depart quelques mefures avec Monfieur le Duc d'Orleans, qui demeura cependant à Paris pour être fpectateur de la Tragedie qui alloit commencer.

Le Roi étant entré dans fa quatorziéme année le fept Septembre mille fix cens cinquante un, Sa Majefté fut au Parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur felon les Loix du Royaume. Pour cet effet ce jeune Prince partit du Palais Royal monté fur un fort beau Cheval, accom-

compagné des Officiers de la Couronne & d'un grand nombre de Seigneurs avec des habits magnifiques & des Chevaux richement harnachez.

Cependant au travers de cette pompe ſuperbe, & malgré la foule extraordinaire de monde, dont les ruës étoient remplies; on ne laiſſoit pas d'entrevoir des ſignes de la malheureuſe diſpoſition des eſprits, par un ſilence triſte, qui regnoit preſque par tout, au lieu des cris ordinaires de *Vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tous momens dans cette occaſion, & qui ne ſe faiſoient entendre qu'aſſez rarement & foiblement. La marche de cette Cavalcade fut par les rues St. Honorez, des Lombart, des Arcis, & enſuite par le Pont Notre-Dame, où le Roi étant proche de Saint Denis de la Chartre, & quelques-uns lui ayant fait remarquer le Coadjuteur à une fenêtre, Sa Majeſté lui fit l'honneur de le ſaluer. Le reſte de la marche continua juſqu'au Palais avec beaucoup d'ordre, où la Déclaration de Majorité ſe fit dans les formes, & le Roi étant aſſis ſur ſon lit de Juſtice, remercia la Reine des ſoins qu'elle avoit pris de ſa perſonne & de ſon éducation, compliment que la Reine ne meritoit point. Elle, & le Cardinal s'étoient mis peu en peine d'inſtruire le Roi, & de cultiver les heureuſes diſpoſitions qui ſe trouvoient dès-lors dans Sa Majeſté, afin de le retenir plus long-tems dans leur dépendance, & de demeurer Maîtres des affaires. Enſuite on publia un Edit contre les Duels, & un contre les Blaſphemateurs du Saint Nom de Dieu, avec une Déclaration d'Innocence en faveur de Mr. le Prince. Cela ſe faiſoit pour lui ôter toutes ſortes de prétextes, & pour mieux colorer ce qu'il avoit deſſein d'executer contre lui.

Cette Déclaration n'empêcha pourtant pas Mr. le Prince de continuer son voyage, à quoi ne contribuoit pas peu l'équivoque d'un Courier que lui envoya le Maréchal de Grammont, pour l'avertir de ne se pas éloigner davantage, & il lui expliquoit par une Lettre qu'il y avoit encore esperance d'accommodement. Mr. le Prince étoit allé à Augerville Maison de plaisance du Président Perrault. Le Courier confondant Augerville avec Angerville, prit le chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cause que son Altesse Mr. le Prince ne reçut la dépêche qu'au moment qu'il alloit partir d'Angerville. Son Altesse Mr. le Prince après l'avoir lûe dit à ceux qui étoient auprès de lui, que s'il étoit arrivé un peu plûtôt elle l'auroit arrêté, mais que puisqu'il avoit le cul sur la selle, il n'en descendroit pas pour des esperances incertaines. De sorte que sans autre déliberation il marcha vers Bourdeaux, avec le peu de personnes dont il étoit accompagné; mais il fut bien-tôt suivi de Mr. le Prince de Conti, qui avoit voulu assister à la cérémonie de la Majorité, des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, & de la plûpart des gens de qualité qui s'étoient déclarez pour lui pendant sa prison, à la reserve du Duc de Bouillon & du Vicomte de Turenne. Le Comte d'Ognon Gouverneur de Brouage augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conferer avec lui à Bourdeaux, où ce Prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du Peuple, & du consentement du Parlement, qui donna aussi-tôt plusieurs Arrêts pour saisir les deniers du Roi, & pour faire tout ce que S. A. voudroit & pourroit desirer.

Après cela Mr. le Prince donna ses ordres pour lever des gens de tous côtez & délivra des Commissions aux Officiers qui l'avoient suivi; de sorte qu'il

qu'il se vit bien- tôt avec un corps de dix à douze mille hommes de troupes reglées & en état d'entrer en action. Mais comme il étoit important de faire connoître au public, qu'il n'en venoit à cette extremité que pour sa défense, & par pure necessité, un des premiers soins de S.A. fut d'écrire à Mr. le Duc d'Orleans une Lettre en forme de Manifeste, qui contenoit le récit de tout ce qui s'étoit passé à la Cour depuis sa liberté, & sur toutes choses l'établissement dans le Conseil des Sieurs de Châteauneuf & de la Vieuville, créatures du Cardinal Mazarin, & beaucoup plus attachez à lui que les Sieurs Servien, Le Tellier & de Lyonne, qui n'avoient été congediez que pour le surprendre, & pour mettre en leurs places ses ennemis déclarez. Il tâchoit aussi d'insinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas aprouvé ce changement plus que lui, finissant par des protestations générales de contribuer, autant qu'il pourroit, à tout ce que S. A. R. & le Parlement jugeroient le plus à propos pour remedier aux desordres de l'Etat.

La Cour informée de ce qui se passoit à Bourdeaux, résolut de partir pour Fontainebleau le 26. Septembre & delà pour Poitiers, afin d'être à portée de s'oposer aux desseins & aux progrès de Mr. le Prince, laissant à Paris, le Sr. de Châteauneuf, le Marquis de la Vieuville, & sur tout le Coadjuteur qui devoient avec Mr. le premier Président prendre soin des affaires, & le dernier devoit s'attacher & agir auprès de Mr. le Duc d'Orleans dans le Parlement & dans la Ville, pour menager les esprits & traverser les Cabales des amis de Mr. le Prince. Ce n'est pas que la Reine & le Cardinal se confiassent entierement au Coadjuteur, mais ils avoient si bien reconnu son

crédit dans tout ce qui s'étoit passé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une espece de necessité de se servir de lui pour empêcher une révolution génerale, qui seroit infailliblement arrivée si ce Prélat avoit changé de parti. Ses confidens surent si bien faire valoir cela à la Cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au Cardinalat, qui lui avoit été promise depuis long-tems. Madame de Chevreuse aida beaucoup à y déterminer la Reine & le Cardinal, en leur représentant que la mesintelligence passée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole, & que dans cette conjoncture, si on negligeoit de recompenser ses services, dont la Cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentimens & de conduite.

Ces mêmes considerations étoient aussi fortement représentées par la Princesse Palatine, dont le crédit étoit plus grand que celui de Madame de Chevreuse. Il est certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, & qui en eut tout l'honneur, le Cardinal Mazarin ayant trouvé par plusieurs experiences que cette Princesse avoit beaucoup plus de pouvoir sur l'esprit du Coadjuteur, qu'elle savoit mieux menager, que Madame de Chevreuse.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Madame & Mademoiselle de Chevreuse, & le Marquis de Laigues, étoient dans ce tems-là les Dupes du Coadjuteur, qu'il alloit presque toutes les nuits chez la Princesse Palatine avec Madame de Rodes, dans le Carosse de Joli, qui delà le menoit à l'Hôtel de Chevreuse, où il entroit comme s'il fût venu de chez lui sans rien dire de son commerce: & pour le mieux entretenir pendant l'absence de la Cour, il donna un Chiffre à cette Prin-

Princesse qui en fit usage très-regulierement & de fort bonne foi, donnant au Coadjuteur les avis les plus sinceres, jusqu'à lui mander souvent des choses qui sembloient être assez contre les interêts de la Cour. De son côté le Coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ses Lettres de tout ce qui pouvoit augmenter la consideration, où elle étoit auprès de la Reine, & faire connoître à Sa Majesté que la plûpart des services essentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occasions, étoient une suite des Conseils de la Princesse Palatine, car on ne peut pas nier que ce Prélat ne s'employât alors de bonne foi, & très-utilement pour la Cour, pour apuyer ses desseins & ses interêts, soit dans le Parlement, soit auprès de Mr. le Duc d'Orleans, dont souvent il étoit fort mal-aisé de venir à bout, à cause des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de Mr. le Prince, dont il étoit continuellement obsedé. Cette conduite de S. A. R. qui éloignoit toujours avec soin ce qu'on pouvoit faire contre Mr. le Prince, sous prétexte d'un accommodement auquel il disoit qu'il vouloit travailler, n'empêcha pas que le 7. Octobre 1651. le Parlement ne donnât un Arrêt sur la Requête du Procureur Géneral, portant défense à toutes personnes de faire aucune levée de Gens de Guerre, dans le Royaume, sinon en vertu des Lettres patentes du Roi, signées d'un Secretaire d'Etat, & scellées du grand Seau, à peine d'être déclarez Criminels de leze Majesté, avec ordre aux Gouverneurs des Provinces, & des Places de se saisir des contrevenans. Cet Arrêt étoit assûrément contre Mr. le Prince, quoi qu'il n'y fut pas nommé, & il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisoient en son nom de tous côtez. La Cour n'ayant sollicité cet Arrêt que pour retenir les Peuples & les

Officiers dans leurs devoirs & dans le respect, & de les empêcher de prendre les armes en faveur de Son Altesse. Ce fut encore dans la même vûe, & pour mettre Mr. le Prince tout-à-fait dans son tort, que le Roi écrivit à Bourges une Lettre en forme de Réponse à celle de S. A. R. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propositions qui lui pourroient être faites pour rétablir la tranquilité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs necessaires à Mr. le Duc d'Orleans, assisté du Marêchal de l'Hôpital, des Sieurs d'Aligre & de la Marguerie Conseillers d'Etat, & des Sieurs de Mesmes, Menardeau, Champosé, & de Cumont, Conseillers au Parlement, pour traiter avec Mr. le Prince, en tel lieu qu'ils jugeroient à propos. Mais cette proposition ayant été refusée par S. A. sous des prétextes assez frivoles, Sa Majesté envoya une Déclaration au Parlement, qui déclaroit criminels de leze Majesté, Mrs. les Princes de Condé & de Conti, Madame la Princesse, & Madame la Duchesse de Longueville, les Ducs de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les assisteroient, si dans un mois, ils ne reconnoissoient leurs fautes, & ne rentroient dans leur devoir. Mr. le Duc d'Orleans empêcha pendant quinze jours que cette Déclaration ne fut verifiée, sous differens prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de Mr. le Prince, qui formoient tous les jours de nouveaux incidens. Mais à la fin le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la déliberation, où S. A. R. ne voulut pas se trouver. Suivant laquelle il fut ordonné le 4. Decembre 1651. que la Déclaration seroit lûe, publiée, & enregistrée pour être executée selon sa forme & teneur; que cependant Mr. le Duc d'Orleans seroit

roit prié de continuer ses soins pour l'accommodement, & qu'après le mois expiré, on ne pourroit faire aucune procedure contre Mrs. les Princes & autres privilegiez qu'au Parlement, & toutes les Chambres assemblées suivant les Loix de l'Etat. Cet Arrêt donna autant de joye à la Cour que de déplaisir aux partisans des Princes, qui n'avoient pas crû que la chose dût aller si vîte, & qui soupçonnerent Mr. le Duc d'Orleans, de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pû faire pour l'empêcher. La verité est que le Coadjuteur avoit refroidi S. A. R. qui commença peu après à ne plus agir que par bienséance pour les interêts de Mr. le Prince. Après tout, quand il se feroit donné plus de mouvemens, & qu'il auroit assisté à la déliberation, il n'auroit pas empêché la verification, M. le Prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la Flotte Espagnole dans la Garonne, & assiegé des Places, entre autres Coignac dont il fut obligé de lever le siege, un de ses quartiers ayant été forcé par le Comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissoit pas de négocier en faveur de S. A. à Poitiers, & auprès du Cardinal Mazarin à qui le Sr. de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces differens voyages servirent à Mr. le Prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondans & pour en recevoir, outre qu'ils donnerent lieu à Gourville de former une entreprise sur la personne du Coadjuteur, dont il n'étoit pas assûrément le premier Auteur.

Quoiqu'il en soit, Gourville étant venu à Paris vers la fin du mois d'Octobre, il y assembla 40. ou 50. personnes de la dépendance de Mr. le Prince, avec quelques Officiers & Cavaliers de la Garnison de Damvilliers que le Major, nommé Rochecorbon, avoit amenez avec lui. Une partie

de ces gens furent postez un soir dans la petite rue où est St. Thomas du Louvre, & l'autre sous l'Arcade d'un petit Pont qui est sur le bord de la Riviere au bout de la rue des Poulies, proche le petit Bourbon, à dessein d'attaquer le Coadjuteur dans son Carosse au retour de l'Hôtel de Chevreuse, d'où il revenoit ordinairement tous les soirs par le quai des Galeries du Louvre. L'entreprise étoit fort bien imaginée & il étoit difficile qu'elle manquât, le Carosse devant être attaqué par devant & par derriere sur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de secours. Mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluye qui ayant empêché les gens de Madame de Rodes, de la venir prendre avec son Carosse qui étoit drappé, elle pria le Coadjuteur de la remener chez elle, ce qu'il fit, prenant ainsi contre son ordinaire le chemin de la rue St. Honoré, pour remettre cette Dame à l'Hôtel de Brissac, où elle demeuroit, au coin de la rue d'Orleans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le Coadjuteur, mais le lendemain il en arriva encore un autre plus surprenant. Un des Cavaliers, ayant ouï dire à quelques-uns de la troupe qu'on en vouloit au Coadjuteur, & s'étant imaginé que ce Prélat pouvoit être des amis de Mr. Talon Intendant des Places Frontieres, avec lequel il avoit quelqu'habitude; il alla le trouver pour lui déclarer tout le dessein avec les noms de ceux qui conduisoient toute l'entreprise, qu'il dit s'être retirez le soir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le Sr. Talon, qui croyoit le Coadjuteur fort bien à la Cour, à cause de sa nomination toute recente au Cardinalat, alla aussitôt lui marquer cet avis, marquant le lieu où la Rochecorbon étoit logé, & celui où se retiroient les Cavaliers, avec offre de lui représenter son Au-

Auteur. De forte que le Coadjuteur, qui par un autre hazard avoit pris medecine ce jour-là, & ne sortit point du logis, eut le tems de s'informer sous main des circonstances qui lui avoient été rapportées par le Sr. Talon. Cependant cela ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez Madame la Présidente Pommereuil, son ancienne amie, & pour laquelle il avoit une plus fort inclination que pour aucune autre, pour lui rendre visite. Il est vrai qu'avant de sortir, il promit à Joli, qu'il avoit employé pour aprofondir cette intrigue, de revenir avant la nuit; mais son plaisir l'ayant fait rester plus qu'il ne pensoit, peu s'en fallut qu'il ne lui coûtât cher & qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de Gourville & de la Rochecorbon. Le Cavalier, qui avoit donné le premier avis, dit qu'on les avoit fait monter encore à Cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure.

Cette nouvelle circonstance frappa un peu plus le Coadjuteur, & le soin qu'il vit qu'on avoit d'observer toutes ses demarches l'obligea de penser un peu plus à sa conservation; c'est pourquoi il se fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'Hôtel de Chevreuse, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue St. Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étoient découverts. Le Cavalier donna encore avis de tout ce détail, & dit qu'ils avoient ordre de retourner à leur Garnison, Gourville ayant déja pris le chemin de Bourdeaux, & la Rochecorbon étant resolu de partir incessamment. Cela fut cause que le Coadjuteur demanda un ordre au premier Président pour faire arrêter Gourville & la Rochecorbon, comme gens de Mr. le Prince qui étoient à Paris, pour lever des troupes contre la défense du Parlement,

sans

ſans cependant lui en déclarer le veritable ſujet, ne voulant pas faire éclater une affaire de cette nature que bien à propos. Il écrivit auſſi à Mr. de Châteauneuf, pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devoit paſſer en retournant à Bourdeaux, ſuivant les avis du Cavalier. On mit auſſi des Eſpions autour du logis de la Rochecorbon par le moyen deſquels on apprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, & qu'il avoit prit le chemin du Bourg la Reine. Sur cet avis la Forêt, Lieutenant du Prévôt de l'Iſle, monta auſſitôt à Cheval, & l'attrappa à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Baſtille avec deux de ſes gens, il fut auſſi-tôt interrogé par le Lieutenant criminel auquel il nia d'abord toutes choſes, mais un de ſes valets ayant parlé autrement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le deſſein d'enlever le Coadjuteur, pour tenir lieu de repréſailles, & aſſurer la perſonne de l'Abbé de Sillery que la Cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après Gourville fut auſſi arrêté à Poitiers par les ſoins de Mr. de Châteauneuf qui en avertit auſſi-tôt le Coadjuteur, mais il lui fit ſavoir en même-tems que la Reine l'avoit fait élargir ſur le champ. Il arriva encore dans la ſuite que le même Gourville fut decouvert à Paris au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait auprès du Cardinal Mazarin, & comme il étoit ſur le point d'être arrêté par la Forêt & par l'Ecuyer du Coadjuteur, qui le ſuivoient de près à la Campagne, ils en furent empêchez par un ordre de Mr. le premier Préſident.

Cette conduite de la Cour donna bien à penſer au Coadjuteur & à ſes amis, & quoi qu'ils ne cruſſent pas tout-à-fait que le Cardinal eût part à l'entrepriſe, ils ne purent s'empêcher de concevoir

voir des soupçons violens contre la Cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville. & de présumer une intelligence secrete entre Mr. le Prince & le Cardinal. Cependant ils jugerent à propos de dissimuler, & de traiter la chose de bagatelle : ainsi les poursuites furent insensiblement negligées & entierement abandonnées. Mais à l'égard de la Rochecorbon, quoi qu'il y eût des preuves suffisantes contre lui, il en fut quitte pour 5. ou 6. mois de prison, d'où il trouva le moyen de se sauver par la muraille, où il fit un trou, en quoi il fut apparemment favorisé par la connivence du Sr. de Louviers, fils du Sr. de Brouſſel, Gouverneur de la Bastille, qui étoit dans ce tems-là plus attaché aux interêts de Mr. le Prince, qu'à ceux du Coadjuteur. Gourville continua donc ses voyages & ses négociations, sans qu'on se mît en peine de le traverser, & il alloit librement à Paris & au lieu de la résidence du Cardinal, sans que cependant il parût être envoyé par Mr. le Prince, dont il n'avoit point en effet de pouvoir; mais il en avoit un précis de Madame de Longueville, & de Mr. le Duc de la Rochefoucault, qui faisoient à peu près la même chose. Détour que Mr. le Prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans les négociations, & pour se reserver le droit de desavouer les propositions que faisoit Gourville, par son consentement, au retour du Cardinal Mazarin. Ce n'est pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, & qu'il ne souhaitât fort d'engager le Cardinal dans cette démarche, dans l'esperance qu'il se tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, & que du moins son parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce Ministre, dont la seule présence rendroit

droit sa cause plus favorable, & feroit que sa querelle deviendroit celle du Public. Dans la verité les affaires de S. A. commençoient à devenir si mauvaises de tous côtez, qu'il auroit été bien-tôt contraint de se soumettre si le retour trop précipité du Cardinal n'avoit changé la face de toutes choses. Les troupes du Roi avoient presque battu partout les siennes en Guienne, & ce Prince, quoi que très-brave & très-grand Capitaine, avoit été obligé & forcé de ceder en plusieurs rencontres à l'Etoile du Comte d'Harcourt, qui n'en savoit pas assûrément tant que lui. Outre la levée du siége de Coignac, il avoit été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise Bicoque, où il avoit enfermé le Regiment de Champagne, lequel, quoi que manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, & donna le tems au Comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela, Mr. le Prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'étoit retiré, les Bourgeois de cette Ville s'étant soulevez & barricadez contre lui, à l'aproche des troupes du Roi. Ainsi Mr. le Prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bourdeaux, sans argent & sans secours. A Paris ses affaires n'étoient pas en meilleur état, tous les bons Bourgeois étoient las de la guerre, & le prétexte du Cardinal Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu Peuple. Les Emissaires de S. A. avoient beau jetter des Billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la Canaille dans les rues. Tout cela ne produisoit rien. Le Parlement donnoit des Arrêts contre lui qui étoient executez, non seulement par les Officiers de Justice, mais encore par les Bourgeois, qui souvent même les prévenoient. Il est donc certain que le parti de Mr. le Prince étoit dans le dernier

nier

nier abatement, & qu'il auroit été bien-tôt ruïné sans ressource, si le Cardinal ne se fût entêté de revenir par un contre-tems, qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plûpart de ses amis ne le lui conseilloient pas, & le Coadjuteur écrivoit souvent ce qu'il en pensoit à la Princesse Palatine, quoi qu'il fût bien assûré que ses conseils seroient mal reçus & mal interprêtez par le Cardinal Mazarin, & qu'ils pourroient même nuire à la poursuite qu'il faisoit à Rome du chapeau qu'il lui avoit accordé. Mais ces considerations ne l'empêcherent point de déclarer librement sa pensée, ni le Cardinal d'executer sa résolution, fortement persuadé que les conseils qu'on lui donnoit pour l'en détourner étoient tous interessez; en quoi, pour dire les choses comme elles sont, il pouvoit bien ne se pas tromper, car la verité est qu'il se formoit à la Cour une intelligence depuis quelque tems plus étroite entre ceux du Conseil pour se passer du Cardinal, que la Reine ne paroissoit plus si touchée de son absence, & qu'elle commençoit à s'accoûtumer à ceux qui étoient auprès d'elle, jusques-là que la nouvelle étant venue de la maladie du Pape S. M. fit écrire au Cardinal par Mr. le Comte de Brienne Secretaire d'Etat, qu'il ne pouvoit mieux employer le tems de son absence, qu'en allant à Rome servir le Roi dans un Conclave, si le Pape venoit à mourir, & que cela pourroit servir à faciliter son retour. Mais il étoit trop rusé pour donner dans ce panneau, & pour ne pas voir les conséquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter son retour, dans l'apprehension que la Reine, sous ce prétexte, ne consentît à des choses auxquelles il n'y auroit plus de remede, & que, par un changement assez naturel aux personnes de son Sexe, elle ne s'attachât à quel-

qu'un des objets préſens en oubliant les abſens.

C'eſt pourquoi il ſe réſolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un Corps de 7. à 8000. hommes, qu'il avoit levé à ſes dépens, s'imaginant qu'il lui ſeroit aiſé d'accabler le parti de Mr. le Prince en les joignant à celles du Roi. Ayant diſpoſé toutes choſes pour cela, il donna le commandement de ſes troupes au Maréchal d'Hoquincourt, qui en avoit levé la plus grande partie, & leur avoit donné des écharpes vertes.

Ce retour imprévû cauſa un bruit, lequel ne fut pas plûtôt répandu dans le monde qu'il produiſit tous les effets qu'on avoit aprehendez, & beaucoup d'autres auxquels on ne s'étoit pas attendu, qui rejetterent toutes choſes dans la confuſion & dans le deſordre. Le premier & le principal de ces effets fut le changement de Mr. le Duc d'Orleans, qui avoit commencé à ſe dégager des interêts de Mr. le Prince, & n'aſſiſtoit plus aux Aſſemblées du Parlement, comme il faiſoit auparavant, pour adoucir les choſes. Ce Prince ne pouvant ſouffrir qu'on eût conſenti, & oſé penſer au retour du Cardinal Mazarin, ſans lui en parler, après tant de Déclarations ſolemnelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement ſe diſpenſer de ſe joindre à ceux qui vouloient s'y opoſer, & il agit dans la ſuite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas crû capable, faiſant même quelquefois des choſes à l'avantage de Mr. le Prince que ſes Partiſans les plus échauffez n'avoient pas oſé ſe promettre de lui. Cela parut principalement lors de l'entrée des troupes Eſpagnoles que le Duc de Nemours amena en France, Son A. R. ayant empêché que le Parlement ne s'y opoſât, & n'obéït aux or-

ordres réïterez de Sa Majesté, sur ce sujet, soutenant toujours qu'elles n'étoient pas Espagnoles, quoi qu'elles vinssent des Païs-Bas, par les ordres de l'Archiduc, & que ce n'étoient que des Allemands, que des Liegeois & autres étrangers, dont Mr. le Prince avoit plus de droit de se servir pour sa défense, que le Cardinal de celles qu'il avoit amenées au préjudice de tant de Déclarations du Roi & des Arrêts du Parlement. Ainsi quoi que la Cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaittoit.

Mr. le Duc d'Orleans n'en demeura pas là, il assembla un autre Corps de troupes sous son nom, & sous celui de Mr. de Valois son fils, dont il donna le commandement au Duc de Beaufort, à l'occasion d'un Arrêt du Parlement, par lequel il étoit prié de s'opposer au retour du Cardinal, auquel le Coadjuteur & ses amis auroient inutilement entrepris de s'opposer, vû le déchaînement & l'animosité des esprits qui étoient plus échauffez que jamais contre le Cardinal Mazarin. Le Parlement recommença donc de donner des Arrêts pour empêcher son retour; un du 13. & l'autre du 21. Decembre 1651. portant que le Roi seroit averti par un Président & quelques Conseillers, qui seroient députez à cet effet, de ce qui se passoit sur la frontiere, & qu'il seroit très-humblement supplié de vouloir donner sa parole Royale pour l'execution de sa Déclaration verifiée le 6. Septembre dernier avec défense à toutes sortes de personnes de donner passage au Cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter son retour, sur les peines portées par les Arrêts, & d'être déchûs de toutes sortes de dignitez. Ces Arrêts n'empêcherent pas le Cardinal d'entrer dans le Royaume; il étoit accompagné de Mrs. les Maréchaux

de la Ferté & d'Hoquincourt, & de plusieurs personnes de qualité, qui le suivirent jusqu'à Poitiers, sachans bien que c'étoit la meilleure maniere de faire leur Cour à la Reine, qui n'oza ou ne voulut plus écouter d'autres conseils que les siens, depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea Mr. de Châteauneuf de se retirer, jugeant bien que sa présence ne plairoit pas au Cardinal, & qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaise figure à la Cour.

Cependant le Parlement ayant été informé de sa marche, donna un autre Arrêt pour faire partir incessamment le Président de Believre & les autres Députez, déclarant le Cardinal Mazarin & tous ceux qui avoient favorisé son passage criminels de leze Majesté, perturbateurs du repos public, & déchûs de toutes leurs Charges & des Privileges de Noblesse, avec ordre aux Communes de courir sus au Cardinal & à ses adherans, que ses meubles & sa Bibliotheque seroient vendus & ses Benefices saisis, sur quoi il seroit pris une somme de 150000. livres pour ceux qui le représenteroient en justice mort ou vif, & que Mr. le Duc d'Orleans seroit prié d'employer toute son autorité pour l'execution de l'Arrêt.

Cet Arrêt fit un grand bruit dans le monde & sur tout parmi le Clergé, qui se scandaliza fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un Cardinal. Le Cardinal de Châtillon frere de l'Amiral de Coligny qui avoit apostasié donna aussi beaucoup d'inquietude au Cardinal Mazarin, qui savoit que dans son païs un Arrêt de cette nature n'auroit pas été long-tems sans être executé. Mais ce qui lui en donna davantage fut un petit Ouvrage de Marigny qui contenoit un tarif ou repartition de cette somme de 150000. livres, en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de se défaire de lui,

qui

ou de le mutiler, l'Auteur ayant plaisamment imaginé plus de cent manieres differentes d'attenter sur la personne du Cardinal qui pouvoient tenter ses Domestiques, & ceux qui approchoient de lui sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre, & cela étoit assaisonné d'une espéce de plaisanterie, qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus serieuses. Ce Marigny étoit d'un talent merveilleux pour ces sortes d'Ouvrages, & il avoit déja regalé le Public de plusieurs Chansons, Vaudevilles, Ballades & autres gentillesses de cette nature, pendant la prison de Mr. le Prince, qui n'avoient pas peu contribué à se rendre le parti des Frondeurs favorable. En conséquence du dernier Arrêt le Parlement envoya les Srs. Betaud & du Coudray Giviers pour faire rompre les ponts sur la route du Cardinal, & ces deux Conseillers étant arrivez à Pont-sur-Yonne à peu près dans le tems que le Maréchal d'Hoquincourt, le Sieur Betaud fut fait prisonnier & le Sr. de Giviers se sauva après avoir été poursuivi long-tems par les Coureurs du Maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue déliberation du Parlement, auquel on rapporta que le dernier avoit été tué; mais ce bruit s'étant trouvé faux, les conclusions furent moderées, & on se contenta de donner des Arrêts pour la liberté du Sieur Betaud, à laquelle on prioit même les autres Parlemens de s'interesser, comme si c'eût été une affaire importante. On ne le jugea pas de même à la Cour qui donna ordre que le Sieur Betaud fut élargi presque aussi-tôt après sa détention.

Enfin le Cardinal Mazarin ayant surmonté tous les obstacles arriva à Poitiers, & la Reine bien informée de sa marche, engagea le Roi d'aller au devant de lui jusqu'à une grande lieuë, où l'a-

yant rencontré S. M. le conduisit à cheval chez la Reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les Députez du Parlement, qui arriverent presqu'en même tems, ne furent pas reçûs si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'une maniere assez honnête, disant qu'on étoit persuadé des bonnes intentions de la Compagnie, & qu'elle n'auroit pas fait cette demarche, si elle avoit sû que le Cardinal n'étoit entré en France que par ordre de Sa Majesté, qui lui avoit commandé de lever des troupes, & de les lui amener, afin de soumettre plus promptement les rebelles; que l'Arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire, & sans exemple; que le Cardinal vouloit se justifier, & que Sa Majesté ne pouvoit le lui refuser. Cependant M. le Prince dépêcha le Sieur de la Sale au Parlement avec une Lettre, & fit présenter une requête par laquelle il demandoit une surséance de la Déclaration qui avoit été donnée contre lui jusqu'à l'entiere execution des Arrêts contre le Cardinal, ce qui lui fut accordé par un Arrêt du 12. Janvier 1652. Mais on n'en demeura pas-là, car en déliberant sur la réponse faite aux Députez, il fut arrêté le 25. du même mois que très-humbles remontrances seroient faites au Roi pour l'éloignement du Cardinal, & cependant que les Arrêts donnez contre lui seroient executez, & les autres Parlemens priez d'en donner de semblables, ce que quelques-uns firent dans la suite.

Pendant que tout cela se passoit à Paris, les troupes Espagnoles s'avancerent sous le commandement du Duc de Nemours jusques sur la Loire, sans aucun obstacle, & le Duc de Rohan-Chabot se saisit de la Ville d'Angers, ce qui obli-

gea

gea le Roi d'aller à Saumur pour assieger cette Place, que ce Duc ne défendit pas long-tems, s'étant rendu à la veille du secours qui lui avoit été envoyé sous les ordres du Duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A. R. ne le prît sous sa protection, sans laquelle il n'auroit pas certainement obtenu la verification de ses Lettres de Duc & Pair ; tout le monde étant persuadé que ce Seigneur, qui de tout tems avoit été attaché aux interêts du Cardinal, n'avoit excité ce desordre que pour se rendre le Parlement favorable. Quoi qu'il en soit, il fut blâmé des deux partis, celui de la Cour l'accusant d'ingratitude & d'infidelité, & M. le Prince de lâcheté pour avoir rendu une Place dont le secours étoit assuré.

Il arriva dans le même tems une affaire qui auroit pu avoir de grandes suites, si elle eût été bien menagée. Ce fut la diversion des rentes de l'Hôtel de Ville que S. M. fit arrêter dans toutes les recettes pour s'en servir aux nécessitez de la guerre. Le Parlement prit feu d'abord là-dessus, & la chose fut poussée jusqu'à une Assemblée de toutes les Compagnies Souveraines dans la Chambre de St. Louïs, où il y eut plusieurs Conférences, dans lesquelles les partisans de Mr. le Prince firent plusieurs tentatives pour engager, sous prétexte de l'interêt public, les Compagnies souveraines & le Corps de Ville dans une union semblable à celle de 1648. mais ils n'y purent réussir, la plûpart des Députez ayant déclaré qu'ils n'avoient ordre de conferer que sur l'affaire des rentes, & que l'on leur parloit d'autres choses. Ainsi l'affaire tirant en longueur fut dissipée peu à peu par quelques Arrêts du Conseil, qui sembloient mettre à couvert les interêts des Particuliers. Le Parlement ayant beaucoup ralenti de sa premiere chaleur sur cette affaire se radoucit aussi peu à peu

sur les autres, de maniere qu'il ne fût pas possible de parvenir à l'union tant desirée, quoi que le Maréchal d'Estampes eût proposé pour cela un nouvel expedient, qui d'abord fut aprouvé par plusieurs personnes, mais combattu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de Mr. le Prince ne se rebuterent point, & les troupes du Roi s'étant aprochées de Paris après la reduction d'Angers, il se servit de ce prétexte pour animer le Parlement, sous ombre qu'il avoit autrefois donné des Arrêts qui défendoient les aproches de Paris aux troupes dix lieuës à la ronde; mais le Marêchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de S. M. de les faire éloigner, pourvû que celles de S. A. R. & du Duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition, quoi que specieuse, n'eut point de suite. Le Maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choisi comme tel pour gouverner cette grande Ville, dans ces tems difficiles & aussi en consideration de la Princesse Palatine, qui lui avoit menagé ce poste, à la priere de Madame de Rhodes sa bonne amie, Bellefille du Maréchal. Ce furent aussi ces deux Dames qui formerent une étroite liaison entre le Coadjuteur & ce Maréchal, lesquels agissant de concert contre les desseins de Mr. le Prince, trouvoient aisément les moyens de rompre ses mesures dans la Ville & dans le Parlement; car quoi que le Coadjuteur eût reçu dans ce tems-là le Chapeau de Cardinal, & que par cette raison il fut exclus du Parlement, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragez par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondoient des esperances chimeriques pour lui d'une fortune & d'une autorité plus considerables qu'il n'en avoit eû jusques-là. Ces pensées entrerent

ſi bien dans la tête de quelques-uns de ces Meſſieurs, que quoi qu'il n'eût aucun bien ils ne laiſſerent pas d'aller lui offrir leurs Bourſes, entr'autres les Srs. Daurat, Le Fevre, de la Barre, & Pinon Du Martrai ; de ſorte que le Coadjuteur ſe trouva pendant un peu de tems avec 50000. Ecus d'argent comptant, & autant de Billets ſur ſa ſeule réputation. Cependant il n'eut pas beſoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, ſi ce n'eſt pour quelques voyages de l'Abbé Charier, qu'il avoit envoyé pour ſolliciter le Chapeau, & pour quelques préſens de bijoux à la Princeſſe de Roſſane, qui avoit épouſé le néveu du Pape Innocent X. Car le Pontife ſe trouva dans des diſpoſitions ſi favorables pour lui, tellement prévenu de ſes grandes qualitez, & ſi peu perſuadé de celles du Cardinal Mazarin, que la négociation du Chapeau ne reçut preſqu'aucune difficulté auprès de S. S. qui s'imagina que le Coadjuteur alloit auſſi-tôt remplir la place du Cardinal, qu'il auroit peut-être plus d'égard pour lui, & pour le St. Siége que ſon Prédeceſſeur. La ſeule choſe qui retarda un peu ſa promotion fut qu'elle ne devoit pas être ſeule, & qu'il en falloit faire pour les autres Couronnes, & de plus les oppoſitions ſecrettes du Bailli de Valencey Ambaſſadeur à Rome, qui fut depuis Grand Prieur du France, qui la traverſoit ſourdement par les ordres du Cardinal Mazarin, n'ozant le faire ouvertement, parce que les inſtructions n'étoient pas préciſes mais ambigues, à cauſe des meſures que ce Miniſtre étoit alors obligé de garder avec le Coadjuteur, dont les ſervices lui étoient utiles & neceſſaires. Ainſi ils ſe contenterent d'inſinuer adroitement à la Cour de Rome que ce Prélat étoit Janſeniſte & il s'en fallut peu que cet artifice ne leur réuſſit, attendu que dans ce tems-là le ſeul nom de Janſeniſte étoit du

moins aussi odieux à Rome que celui de Mazarin en France, & Monsignor Chigi Secretaire des Brefs prit une si forte allarme sur ce soupçon, qu'il obligea le Pape à demander au Coadjuteur un Ecrit, par lequel il renonçoit au Jansenisme. En son particulier le Pape ne s'en mettoit pas fort en peine, mais Monsignor Chigi, qui se gouvernoit par les Jesuites, n'entendoit point raison là-dessus, de sorte que l'Abbé Charier fut obligé de depêcher un Courier exprès au Coadjuteur pour lui demander une abjuration formelle de Jansenisme; mais il n'en voulut rien faire, quoique dans le fond il ne fut ni Janseniste, ni Moliniste, & qu'il s'embarrassât fort peu des disputes du tems. Peu s'en falut même qu'il ne fît le contraire, ayant commencé une Lettre Latine qu'il n'a jamais achevée pour s'excuser, & prouver par plusieurs raisons qu'on ne devoit pas exiger cela de lui, & qu'il n'étoit point obligé de donner l'Ecrit qu'on lui demandoit: il fit voir ce commencement de Lettre à tous ses amis un peu familiers, mais la chose en demeura là, & il arriva heureusement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui se répandirent du retour du Cardinal Mazarin, l'Abbé Charier sût bien profiter de cette conjoncture, & représenter au Pape que ses bonnes intentions pour le Coadjuteur alloient devenir inutiles, si le Cardinal rentroit une fois à la Cour, où il feroit le Maître plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prévînt son retour, & ne le mît en état de se soûtenir par lui-même, ajoûtant qu'il avoit avis certain que la révocation de sa nomination étoit en chemin, ce qui étoit vrai. De sorte que le Pape se résolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un Ecrit de l'Abbé Charier, par lequel li s'engageoit d'en tirer un du Coadjuteur, tel qu'il

qu'il le desiroit. Cette résolution, quoi que fort secrete, ne laissa pas de pénetrer aux oreilles du Bailli de Valencey, qui ayant ordre de revoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussitôt demander audience le Dimanche au soir pour le Lundi matin. L'audience lui ayant été accordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le Pape qui se doutoit bien de son dessein envoya intimer le Consistoire à petit bruit le Lundi matin 18. Fevrier 1652. de fort bonne heure & l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'Ambassadeur, qui envoya s'excuser voyant que le coup étoit manqué. Cela dût le toucher d'autant plus sensiblement que le Dimanche au soir il avoit reçu par un Courier exprès non seulement la revocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur. Du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le Courier du Grand Duc qui devança celui de l'Abbé Charier, le Coadjuteur, qui prit aussi-tôt le titre de Cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignerent une joye extrême, à la reserve de Madame & de Mademoiselle de Chevreuse qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avoient découvert les intrigues de ce Prélat avec la Princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eut toûjours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu. Aussi s'aquitterent-elles fort exactement à son égard de toutes les demonstrations exterieures usitées dans des occasions de cette nature. Mais on voyoit bien que leur joye n'étoit pas naturelle ni sincere, sur tout celle de Mademoiselle de Chevreuse qui ne jouoit pas si bien son jeu que Madame sa mere, & qui pouvoit avoir d'autres sujets de méconte-

te-

temens que celle de la jaloufie des affaires, & le commerce avec la Princeffe Palatine. Le Cardinal de Retz de fon côté avoit trouvé mauvais que Madame de Chevreufe eût fait l'Abbé Fouquet fon principal Agent à la Cour, de forte que de part & d'autre il y avoit des fujets de refroidiffement, qui cependant ne furent connus que de peu de perfonnes: les marques exterieures de bonne intelligence ayant duré jufqu'à la mort de Mademoifelle de Chevreufe qui arriva peu de mois après.

Cette mort furprit tout le monde, Mademoifelle de Chevreufe n'ayant été malade que 3. ou 4. jours fans aucun mauvais accident que celui qui l'étoufa tout d'un coup. On remarqua que fon vifage & fon corps devinrent tout noirs, auffi bien que l'argenterie qui étoit dans fa Chambre, de forte que le bruit courut que c'étoit un effet du poifon qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame fa mere lui avoit donné pour des raifons fecretes. Quoi qu'il en foit, le Cardinal de Retz reçût cette nouvelle avec tant d'indifference, que cela fit de la peine à ceux qui favoient la maniere dont il avoit vécu avec elle.

Si la promotion du Cardinal de Retz fit plaifir à fes partifans, elle deplût beaucoup à ceux de Mr. le Prince, & même aux perfonnes neutres, qui demeurerent convaincues que dans les affaires paffées il n'avoit eû en vûë que fes interêts particuliers, & que dans la fuite il fuivroit aveuglément le parti de la Cour, ce qui étoit de dangereufe conféquence pour lui, d'autant plus qu'on tâcha d'infpirer ce fentiment à S. A. R. mais ce fut inutilement, & ce Prince fut un de ceux qui lui marquerent la plus veritable joye de fa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui, & quoi qu'il favorifât le parti

de

de Mr. le Prince, il ne laiſſa pas d'écouter toûjours & de ſuivre ſouvent les avis du nouveau Cardinal.

Auſſi ſe donnoit-il de garde d'épouſer en ſa préſence les interêts du Cardinal Mazarin, mais en recompenſe il ne manquoit pas de lui repréſenter dans les occaſions, qu'il n'étoit pas de ſon interêt de contribuer à l'augmentation du credit de M. le Prince. C'étoit là l'endroit ſenſible de M. le Duc d'Orleans, & par où il étoit ſuſceptible de toutes ſortes d'impreſſions. Ce que le Cardinal de Retz ſavoit mieux que perſonne, & il ſût bien ſe prévaloir en pluſieurs rencontres de cette jalouſie pour l'empêcher de faire bien des choſes pour S. A. Ce fut par-là qu'il le detourna du voyage d'Orleans, où les amis de M. le Prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du Roi qui s'avançoit de ce côté-là, ce qui lui auroit été aiſé, cette Ville étant la Capitale de ſon Domaine, mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui ils l'obtinrent de Mademoiſelle, ſa fille, qui ſe laiſſa perſuader de s'aller jetter dans cette Place, où elle fut introduite par une brêche qui fut faite par des Bâteliers, & après quoi la Cour ne penſa plus à la verité au deſſein qu'elle avoit formé de s'établir à Orleans, mais ſi S. A. R. y eût été elle-même, ſa préſence auroit produit tout autre effet, & auroit ſans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainſi quoi que les amis de M. le Prince euſſent fait ce qu'ils deſiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas aſſez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'aſſurer de l'eſprit de S. A. R. qui leur échappoit en bien des occaſions. C'eſt pourquoi ils écrivirent à Mr. le Prince, qui étoit encore à Bourdeaux, qu'il falloit abſolument venir à Paris, attendu que le Cardinal de Retz devenoit de

de jour en jour plus puissant auprès de Mr. le Duc d'Orleans, & que son parti appuyé de celui de la Cour se fortifioit dans la Ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas résister si l'Armée du Roi s'en approchoit. Sur ces avis Mr. le Prince se résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les troupes Espagnoles avoient besoin d'un autre Chef, que Mr. le Duc de Nemours. Il esperoit aussi que les négociations du Duc de la Rochefoucault, & de Gourville avec le Cardinal Mazarin, deviendroient plus vives par sa présence, & qu'il lui seroit plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de son retour fut répandu dans la Ville, le Maréchal de l'Hôpital, le Prévôt des Marchands & les Echevins assistez de plusieurs bons Bourgeois allerent chez S. A. R. pour lui représenter qu'on ne devoit pas le recevoir, qu'il ne se fût auparavant justifié des faits contenus en la Déclaration donnée contre eux, à quoi Mr. le Duc d'Orleans se contenta de répondre que le Prince ne venoit point pour causer aucun trouble, mais seulement pour conférer avec lui, & qu'il ne séjourneroit à Paris que 24. heures. Cela n'empêcha pas que ses partisans n'affichassent des placarts pour faire soulever le Peuple, & n'envoyassent leurs Emissaires pour crier dans les rues, *Vive le Roi, vivent les Princes, point de Mazarin*, en quoi ils réussissoient si bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer ses Gardes, & de faire armer les Bourgeois pour dissiper une canaille qui vouloit piller l'Hôtel de Nevers, appartenant au Sieur Guenegaud Secretaire d'Etat, & dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du Pont-neuf. Dans cette disposition Mr. le Prince auroit peut-être eu de la peine à en-

entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'Armée du Roi, sous la conduite du Marêchal d'Hoquincourt, sur la Loire : mais cette nouvelle étant venuë retint tout le monde dans le respect & personne n'osa branler. Je finis ici la premiere Partie de ces Memoires.

Fin du premier Tome.





